

---

## **Des collectifs multi-acteurs de la filière grain-farine-pain en Auvergne-Rhône-Alpes : étude du potentiel de dispositifs pour le renforcement de collectifs émergents**

**Auteur :** Roca, Bastien

**Promoteur(s) :** Maréchal, Kevin; 5610

**Faculté :** Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT)

**Diplôme :** Master en agroécologie, à finalité spécialisée

**Année académique :** 2022-2023

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/18210>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---



# **DES COLLECTIFS MULTI-ACTEURS DE LA FILIERE GRAIN-FARINE-PAIN EN AUVERGNE- RHONE-ALPES : ETUDE DU POTENTIEL DE DISPOSITIFS POUR LE RENFORCEMENT DE COLLECTIFS EMERGEANTS**

**BASTIEN ROCA**

**TRAVAIL DE FIN D'ETUDES PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE  
MASTER EN AGROECOLOGIE**

**ANNEE ACADEMIQUE 2022-2023**

**PROMOTEUR : KEVIN MARECHAL**

**CO-PROMOTRICE : MARJOLEIN VISSER**

**LECTEURS : PIERRE M. STASSART**





Toute reproduction du présent document, par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisée qu'avec l'autorisation de l'auteur et de l'autorité académique de Gembloux Agro-Bio Tech.

Le présent document n'engage que son auteur.



# **DES COLLECTIFS MULTI-ACTEURS DE LA FILIERE GRAIN-FARINE-PAIN EN AUVERGNE- RHONE-ALPES : ETUDE DU POTENTIEL DE DISPOSITIFS POUR LE RENFORCEMENT DE COLLECTIFS EMERGEANTS**

**BASTIEN ROCA**

**TRAVAIL DE FIN D'ETUDES PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE  
MASTER EN AGROECOLOGIE**

**ANNEE ACADEMIQUE 2022-2023**

**PROMOTEUR : KEVIN MARECHAL**

**CO-PROMOTRICE : MARJOLEIN VISSER**

**LECTEURS : PIERRE M. STASSART**

Toute reproduction du présent document, par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisée qu'avec l'autorisation de l'auteur et de l'autorité académique de Gembloux Agro-Bio Tech.

Le présent document n'engage que son auteur.

## Remerciements

Tout d'abord, je souhaite remercier Kevin Maréchal, pour avoir accepté d'être mon promoteur, et surtout pour sa présence continue tout au long du processus. Merci d'avoir cru en moi, et merci pour votre approche ouverte, votre réactivité et votre rigueur, qui ont été particulièrement appréciables pour m'accompagner dans ce travail dans ce qui me semble être de très bonnes conditions.

Un grand merci également à toutes les personnes avec qui je me suis entretenu et qui m'ont accordé temps et intérêt. Marjorie, merci d'avoir cru dès le début en mon mémoire et merci pour ton approche accueillante et bienveillante. Paul, Jean-François et Maud, André, Gilles, Olivier, Jean-Philippe et Angeline, Marianne, Fabien et Franck, merci beaucoup, de m'avoir accordé de votre temps et de m'avoir permis de découvrir vos activités qui m'ont inspiré.

Merci également à Elodie, Claudine, et Juliette, de m'avoir permis de découvrir le métier d'animateur·rice de groupe, notamment en m'invitant à une journée de travail qui m'a donné des étoiles dans les yeux. Merci aussi à Léa Bernard, pour un court appel, mais qui m'a néanmoins ouvert de nombreuses pistes et ressources.

Merci Maëlle, pour ton soutien et pour nos échanges suivis, toutes les semaines, qui m'ont apporté de la motivation pour avancer, et merci pour tes conseils avisés.

Merci à Hadriane et Lou, d'avoir accepté de m'accueillir dans votre nid pendant deux mois, sans quoi je n'aurais pas pu étudier autant en profondeur les collectifs de la région.

Merci à mes colocataires pour tous les moments de rafraîchissement de mon esprit fatigué, et pour vos petits encouragements quotidiens qui importaient tant.

Merci à mes parents, pour votre soutien inconditionnel dans mes études, et pour vos relectures à toute heure.

Merci Solenn pour ton aide graphique, et merci Juliane, pour avoir traversé ensemble les épreuves du mémoire...

Et merci François, mon compagnon, pour ton soutien jusque dans les dernières heures et pour l'horizon que tu me donnes.





## Résumé

Ce mémoire se focalise sur les collectifs multi-acteur·rices du grain au pain, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. La majorité de ces collectifs ont moins de 5 ans, et ils mettent en œuvre des pratiques de techniques et organisationnelles, qui sont alternatives au régime agroalimentaire dominant, et pointées comme bénéfiques pour les personnes et l'environnement par la littérature scientifique. Des entretiens exploratoires ont montré que plusieurs collectifs rencontrent des difficultés, qui mettent en péril leur existence. A l'aune du concept de dispositif foucauldien, on s'interroge alors sur le potentiel des pratiques et des modes de gouvernance mis en place, pour renforcer ces collectifs émergents.

Pour cela, des entretiens compréhensifs et semi-directifs ont été menés auprès d'un collectif, puis de trois autres, à partir des enseignements tirés du premier collectif. Les résultats montrent que le moulin occupe une place majeure dans les discours, et forme un nœud reliant plusieurs problématiques. D'autre part, le processus de développement des dispositifs est non-linéaire et inachevé, mais cela n'empêche pas les dispositifs d'accomplir un objectif de capture d'événements aléatoires dangereux. En revanche, plusieurs éléments appellent à la vigilance : la question des mécanismes de gestion des conflits, la construction d'une vision partagée, et la mise en place de mécanismes « garde-fous ». Ce mémoire ouvre enfin la réflexion sur le potentiel de ces collectifs pour plus largement transformer les systèmes alimentaires, et sur les risques de conventionnalisation et de perte de ce potentiel.

---

**Mots-clés** : Collectifs multi-acteurs, Dispositif foucauldien, Gouvernance, Agroécologie, Filière, Alternativité, Territoire, Transition, Systèmes alimentaires, Circuits courts, circuits de proximité

## Abstract

This master thesis focuses on multi-actors' collectives from grain to bread, in the Auvergne-Rhône-Alpes region. Most of these collectives are less than 5 years old, and they use technical and organizational practices that are alternative to the ones of the dominant agri-food regime. The scientific literature also identifies these practices as beneficial for people and environment. A few exploratory interviews have shown that several collectives meet difficulties that threaten their existence. In light of the concept of Foucault's dispositif, this work studies in which measure the practices and modes of governance applied by these emerging collectives have the potential to reinforce them.

To this end, comprehensive and semi-directive interviews have been conducted with one collective. The teachings of the first collective were then used to interview three other collectives. The results show that the mill occupies a major place in the discourses and forms a node that connects several problematics. Also, the development process of the dispositifs is both non-linear and incomplete, but this does not hinder them from accomplishing an objective of capturing dangerous random events. However, several elements call for vigilance, as for example, the question of conflict management mechanisms, the building of a shared vision, and the implementation of safeguard mechanisms. This master thesis finally opens the reflection on the potential of these collectives for a more global transformation of food systems, and on the risks of a conventionalization or loss of this potential.

---

**Keywords**: Multi-actors' collectives, Foucauldian « dispositif », Governance, Agroecology, Food chains, Alternativity, Territory, Transition, Food systems

# Table des matières

Liste des figures .....	
Note préalable – l’écriture inclusive .....	
<b>I. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>II. Problématisation.....</b>	<b>5</b>
A. La révolution verte et la spécialisation agricole en France .....	5
B. Contexte de la filière du grain au pain.....	7
C. Les alternatives existantes .....	10
D. Problématique et cadrage.....	17
<b>III. Démarche et collecte de données .....</b>	<b>20</b>
A. Elaboration du sujet et de la problématique .....	20
B. Choix du terrain d’étude .....	24
C. Elaboration du protocole de recherche .....	25
D. Corpus d’entretiens.....	26
E. Conduite des entretiens.....	27
F. Méthodologie d’analyse .....	28
<b>IV. Présentation des collectifs étudiés .....</b>	<b>29</b>
A. Historique des collectifs étudiés .....	29
B. Fonctionnement des dispositifs .....	32
C. GBDS : Cartographie des membres.....	36
D. GBDS : Impact des pratiques de gouvernance sur les membres .....	43
<b>V. Analyse .....</b>	<b>50</b>
A. Cadres d’analyse des dispositifs Foucauldien.....	51
B. Cadre d’analyse projet politique – gouvernance – convivialité.....	62
C. Des problématiques ancrées pour aller à la rencontre d’autres collectifs du territoire	
70	
<b>VI. Discussion .....</b>	<b>80</b>

A.	Le prisme de la gouvernance .....	80
B.	Le prisme des dispositifs foucaaldiens .....	81
C.	Retour sur les hypothèses de départ et la littérature .....	83
D.	Limites et améliorations, retour sur la méthodologie .....	85
E.	Ouverture : potentiel de transformation des systèmes alimentaires .....	86
<b>VII.</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>89</b>
	<b>Bibliographie.....</b>	<b>92</b>
	<b>Annexes .....</b>	<b>100</b>

## Liste des figures

# Abréviations

AOP : Appellation d'Origine Protégée

ARDEAR : Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole Rural

AuRA : Auvergne Rhône Alpes (Région)

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

FAO : Food and Agriculture Organization

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GBDS : Graines Bio des Savoie (collectif étudié)

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

IGP : Indication Géographique Protégée

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement

MLP : Multi-Level Perspective (Perspective multi-niveaux)

PAC : Politique Agricole Commune

PAT : Projet Alimentaire Territorial

SAR : Sociologie de l'Acteur-Réseau

SAU : Surface Agricole Utile



## Note préalable – l’écriture inclusive

Ce mémoire est intégralement rédigé en utilisant une écriture inclusive. L’objectif est de restaurer une égalité entre les genres.

Ainsi, le point médian est utilisé de la manière suivante :

« *Les agriculteur·rices* »

Par ailleurs, pour les accords de genre, dans le cas où plusieurs genres sont présents, l’accord est fait avec le mot le plus proche de celui qui s’accorde. Cette règle s’applique ainsi de la manière suivante :

« *Les repas et collations mangées* » ; « *les collations et repas mangés* »

Enfin, pour simplifier la lecture, deux mots se retrouvent enfin souvent, et consistent en la contraction de deux mots :

- « *Tous* » et « *Toutes* » donnent : « *Toustes* »
- « *Il* » et « *Elle* » donnent : « *Iel* »



# I. Introduction

Au vu des preuves scientifiques qui s'accumulent sur les impacts négatifs des systèmes alimentaires sur la santé humaine et l'environnement, une transition agroécologique est appelée autant par les politiques que les universitaires et acteur·rices de terrain (IPES FOOD, 2021). Mais la situation est bloquée sur un certain nombre d'aspects, du fait de puissants verrouillages, ou « lock-in » (IPES FOOD, 2016) Le régime sociotechnique de l'agroalimentaire, au sens de la perspective multi-niveaux (Geels et Kemp, 2012), est auto-entretenu par le narratif autour de la Révolution verte, en lien avec le mythe de productivité, et la croyance en la technologie comme solution (Pielke et Linnér, 2019).

Dans ce contexte, la création et la mobilisation d'autres narratifs est un outil puissant pour favoriser un mouvement de transition agroécologique (Cyril Dion, 2018), par exemple via un récit qui se concentrerait sur le sens de l'action, ajouté à des aspects plus pragmatiques. En France, le cas de la filière du grain au pain devient alors intéressant. Pourquoi le pain ? Cet aliment de base, non seulement historiquement ancré, peut aussi être considéré comme un témoin de société (Gnaba, 2011), auquel on accorde un « statut particulier, rassembleur, identitaire, symbolique » (Reboud et Tanguy, 2021). Ainsi, le pain est un aliment qui, en France pourrait avoir ce potentiel de support de narratif, du fait de son statut particulier.

La filière du grain au pain est aussi intéressante du fait de l'obligation d'une double transformation : farine puis pain. La meunerie se place d'ailleurs entre agriculteur·rices et boulangère·ères, et a donc un statut d'intermédiaire, qui peut être intéressant pour faciliter des échanges ou des traductions d'un métier à un autre. Cette filière demande ainsi de rassembler a minima plusieurs métiers, a maxima plusieurs personnes ou entités, ce qui lui donne une complexité qui impose de réfléchir la gouvernance de la filière.

Avant d'aller plus loin, clarifions ce que l'on nomme régime dominant de la filière du grain au pain, en France, en termes de pratiques majoritaires pour la production de grain, la mouture, et la panification. D'abord, les pratiques culturelles intègrent une utilisation à grande échelle d'engrais azotés et de phytosanitaires (Chartier et al., 2015), et les cultures sont tenues sur de grandes parcelles en monoculture (5,1 ha en moyenne d'après le ministère de l'Agriculture et l'Alimentation, 2021). Par ailleurs, comme pour la majorité des productions végétales, la production de semences s'y fait sur un modèle « délégitif », c'est-à-dire qu'elle est assurée par des acteur·rices professionnel·les de la sélection variétale et non par les agriculteur·rices mêmes (Beguin et al., 2020). La sélection y est concentrée sur le critère du rendement en

conditions chimisées, avec les *High-Yield Varieties*, HYV, qui requièrent de hauts niveaux d'intrants chimiques pour obtenir de hauts rendements (Sacchi et al. 2019). La sélection se concentre aussi sur des critères de « qualité boulangère », calibrés sur les modes d'utilisation industrielle (Doussinault, 1995). La mouture est réalisée avec des meules à cylindres, puis la panification se fait avec un pétrissage rapide et intense permis par des variétés apportant des réseaux de gluten plus résistants. On trouve aussi un temps de fermentation réduit, et une quantité de ferments augmentée où le levain est remplacé par des levures, qui agissent plus rapidement (Beguin et al., 2020). La farine la plus utilisée est la farine blanche, de type 55 ou 65 (Rémésy et Leenhardt, sans date). Tout cela produit une diminution générale des éléments nutritionnels du grain (Chaussebourg, n.d.). Enfin, en considérant le régime de manière plus large que les seules pratiques, il est aussi caractérisé par des chaînes globalisées (Hills et al., 2013), une centralisation des acteurs intermédiaires de collecte et de meunerie, et une logique industrielle de rationalisation.

En poussant cet état des lieux plus loin, cette situation provoque des inconvénients qui ne peuvent plus être ignorés. Sur le plan nutritionnel, on peut citer pour les pains un indice glycémique trop élevé, une moindre disponibilité en minéraux et protéines, et une moindre assimilabilité du gluten (Chavan et Chavan, 2011 ; Rizzello et al., 2007). Sur le plan environnemental, on note des rejets d'azote et d'herbicides impactant notamment la gestion de l'eau et la biodiversité des sols, ou encore une consommation d'énergie fossile importante (Abécassis, 2011). Sur le plan social enfin, la valeur ajoutée est concentrée en aval de la chaîne, aux dépens des agriculteur·rices, meunier·ères et boulanger·ères de petite échelle (Chaussebourg et al., n.d.). Par ailleurs, la situation comporte plusieurs verrouillages. Par exemple, concernant les intrants chimiques, un verrouillage se situe surtout en aval du système, du fait de critères d'excellence (« valeur boulangère ») et de mise en marché, et d'interdépendance entre des acteurs distincts (Lamine et al., 2010).

Quelles sont les autres options à ce régime dominant ? En mobilisant à nouveau la perspective multi-niveaux, il existe des niches, qui s'organisent en une forme de sous-régime parallèle. Selon Yuna Chiffolleau (2021), les niches innovantes de filières locales et agroécologiques pour le blé forment un « nouveau modèle de système alimentaire plus durable, coexistant avec le régime de manière légitime, sans pour autant y être aligné » (p 59). Ces alternatives se caractérisent par une échelle territoriale, par opposition à l'échelle souvent globale du régime. En termes de pratiques, celles qui y sont le plus souvent promues sont les suivantes : semences « de ferme », « paysannes » ou « anciennes », conduite en agriculture biologique et

sur des surfaces moyennes ou petites, mouture sur meule de pierre (moulin Astrié), pétrissage moins rapide, fermentation lente au levain, et utilisation de farine plus complètes. Ces filières alternatives sont ainsi basées sur des pratiques et/ou une organisation qui rompent avec le régime dominant. Il existe un certain nombre de preuves scientifiques de l'intérêt de ces différentes pratiques. Sur le plan nutritionnel, le levain et les farines plus complètes ont de meilleurs indices glycémiques, et une meilleure disponibilité en minéraux, vitamines et protéines (Ramsayer et Sicard, 2015), et la mouture sur meule de pierre provoque une plus grande présence de minéraux (Chaurand 2005). Sur le plan environnemental, les avantages de l'agriculture bio ont été prouvés, en particulier sur la vie du sol par exemple (Mader et al., 2007), et sur le plan social, les approches collectives favorisent des revenus plus stables, de meilleurs niveau et sécurité d'emploi, et des prix de vente plus rémunérateurs (Noël et al., 2021).

Cependant, il existe une grande variété d'organisation des filières alternatives. D'une part, on trouve des options individuelles, avec par exemple l'intégration de plusieurs fonctions par un·e même acteur·rice, qui devient alors paysan·ne-meunier·ère ou paysan·ne-boulangier·ère. D'autre part, des options plus collectives peuvent être envisagées, via par exemple des changements de pratiques dans des coopératives agricoles, des relations interpersonnelles entre acteur·rices d'un même territoire, ou d'autres modes de coopération, plus ou moins formalisée.

Ce travail se focalise sur les dynamiques collectives, intégrant les différents maillons de la filière du grain au pain. Le collectif représente un réel potentiel dans le cadre des transitions agroécologiques, que ce soit à l'échelle de la ferme (entre pairs) en inscrivant les agriculteur·rices dans un processus de transition (Demeulenaere et Goulet, 2012) et en favorisant la création et la circulation de connaissances et d'innovations (Darré, 1996 ; Compagnone et al, 2018), ou, à une échelle plus large, en créant de nouvelles normes et identités (Compagnone, 2019 ; Goulet et Chiffoleau, 2006 ; Gillerot et al., 2022). L'action collective entre pairs peut revêtir plusieurs réalités, mais nous nous concentrons ici sur des collectifs (i) de petite échelle, (ii) dont les membres sont réellement parties prenantes du mode de gouvernance choisi sans nécessairement avoir un cadre juridique coopératif, (iii) et qui ont des objectifs et principes qui visent à dépasser les problèmes du régime dominant, en reposant sur une promesse de différence au sens de Le Velly (2017).

Le point central de ce travail est d'étudier les **dispositifs** qui sont mis en place par ces collectifs. Le dispositif, au sens de Foucault (1975), est un ensemble protéiforme d'éléments

immatériels et matériels, qui sont en relation et produisent des effets. Ils sont orientés dans une dimension stratégique, qui vise à tenter de contrôler, et à répondre à des événements aléatoires (Hardy, 2015). On ne considère ainsi pas le collectif uniquement via l'assemblage des objectifs des individus qui le composent ; on l'étudie plutôt comme l'arrangement collectif d'une action.

Ce concept permet d'aller plus loin dans la compréhension des raisons et des dynamiques du collectif, des liens entre les membres, ainsi que de distinguer le discursif du concret. En effet, l'arrangement collectif qu'est le dispositif est le résultat d'un processus décrit par Aggeri (2014), qui servira de support pour notre analyse. Ce processus se décompose en 5 étapes qui donnent un dispositif pleinement mature : problématisation, énoncé d'un projet stratégique et schématisation d'un dispositif, constitution des espaces d'action collective, instrumentation et scénographie, et scénarisation et communication.

Cependant, il est important de noter que l'action collective représente également des défis et difficultés. Lou Plateau et al. (2021) expliquent qu'en Belgique, « de nombreuses tentatives ont échoué » (p 2). Parmi les problématiques principales, on compte notamment une forme d'individualisme lié à l'attachement paysan à sa terre, des bénéfices économiques peu souvent présents remettant en question la viabilité de la structure, un temps important passé dans les négociations et des frustrations ou conflits liés à des divergences de stratégies entre les décisions du collectif et les individus. On retrouve également des thématiques de distribution des tâches, de critères et types de rémunération, et de degré d'autonomie.

Or ces différents aspects dépendent tous du mode de gouvernance choisi au sein du dispositif. Ce travail se concentre ainsi sur les modes de gouvernances d'un échantillon de dispositifs inscrits dans des collectifs différents en région Auvergne-Rhône-Alpes, tous concentrés sur la filière du grain au pain et inscrits dans une démarche biologique ou agroécologique. **Dans quelle mesure les modes de gouvernance participent-ils à produire des dispositifs ayant le potentiel de renforcer ces collectifs émergents ?**

Au sein des dispositifs identifiés dans la région, le moulin a un statut particulier. Il est parfois la raison initiale de la mise en collectif, parfois un support d'échanges entre métiers, ou encore un élément important de la narration collective. La teneur de la relation du collectif au moulin sera aussi explorée.

## II. Problématisation

### A. La révolution verte et la spécialisation agricole en France

Après la Seconde Guerre Mondiale, l'Europe initie un élan productiviste, inscrit dans la Politique Agricole Commune (PAC) à partir de 1957 via le Traité de Rome (Schott et al, 2018). Il repose sur un triple processus de concentration, spécialisation et industrialisation (Mazoyer et Roudart, 1997). Le terme d'industrialisation désigne ici l'incorporation de moyens de production industriels (engrais, produits phytosanitaires, etc), la simplification des pratiques, l'usage de la mécanisation, mobilisés dans un objectif principal d'accroissement de la productivité physique au travail (Chouquer et Maurel, 2018).

La France ne fait pas exception, et les territoires agricoles français se sont en effet de plus en plus spécialisés depuis les années 1970. L'idée était de tirer parti des « avantages comparatifs » existants sur chaque territoire. Ces avantages sont majoritairement physiques et climatiques (avec des températures, intempéries ou disponibilité des terres plus propices à certaines cultures par exemple), mais ils peuvent également découler d'éléments organisationnels, issus de l'histoire des territoires. Par exemple, dans le cas du Bassin parisien, au XIXème siècle les grandes cultures céréalières se sont développées en réponse à une forte demande au sein de la capitale. La proximité géographique était alors un atout majeur (Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, 2014). Bien que l'avantage procuré par cette proximité ne soit plus si déterminant aujourd'hui, du fait du développement des techniques et des modes de transport, il en résulte une capacité d'organisation des acteurs acquise au fil du temps, qu'il s'agisse des agriculteur·rices ou des filières de transformation et de distribution (Chatellier et Gaigne, 2012).

Cette révolution a produit certains résultats notables, comme le doublement de la production agricole totale entre 1960 et 2010, avec un triplement pour le cas des céréales (Harchaoui et Chatzimpiros, 2018). Les rendements annuels moyens du blé sont ainsi passés de 1 tonne par hectare en 1961, à 3 tonnes par hectare en 2009 (Terrones Gavira et Burny, 2012). Ces changements ont également permis d'obtenir des prix abordables et un accès à l'alimentation abondant quoiqu'inégal selon les zones (Mazoyer et Roudart, 1997). Les systèmes alimentaires, définis par Malassis (1994) comme « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture », ont connu une révolution dans le même sens : les acteurs se sont spécialisés sur certaines tâches (production,

transformation, distribution), concentrés, et industrialisés. (Mazoyer et Roudart, 1997) Ils ont également connu une mondialisation.

Cependant, ces systèmes présentent également de nombreux impacts négatifs, pointés tant par le milieu académique, que par des acteurs institutionnels, politiques ou de terrain. On peut d'abord citer l'impact environnemental, qui met déjà en jeu notre sécurité alimentaire : en 2019, le directeur général de la FAO affirmait que, « Aggravée par notre dépendance à de moins en moins d'espèces pour nous nourrir, la perte croissante de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture met en danger notre sécurité alimentaire et notre nutrition ». Par ailleurs, Le rapport *Afterres2050* (Solagro, 2014) explique que les sols Européens souffrent d'« érosion, de réduction de matière organique, de pollution, de salinisation, de perte de biodiversité, d'artificialisation et de glissement de terrain ». Ce même rapport précise que 157 millions d'hectares sont touchés par l'érosion hydrique ou éolienne, et que 45% des sols ont un taux de matière organique faible. Il ajoute enfin que « la biodiversité de plus de la moitié des sols européens est affectée par un ou plusieurs stress (agriculture intensive, compaction, érosion, perte de matière organique, pollution...). ». Par ailleurs, les produits phytosanitaires peuvent avoir de forts impacts sur la biodiversité, notamment sur les abeilles et les humains (Demay, 2020). L'agriculture est aussi à elle seule responsable de 20% des émissions françaises de gaz à effet de serre (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2022).

Sur le plan de la santé humaine, nos systèmes alimentaires ont aussi un impact : l'IPES-Food (2017) cite 5 axes d'effets négatifs : de mauvaises conditions de travail dans le secteur agroalimentaire, une exposition à des polluants dans l'eau, l'air et le sol, des aliments contaminés, des régimes alimentaires déséquilibrés, et un manque d'accès à une alimentation saine et de qualité. Et il établit un lien de causalité entre les pratiques agricoles et agroalimentaires industrielles, et les plus graves des impacts sur la santé publique listés dans le rapport. Ici, les pratiques industrielles sont entendues comme « un ensemble de pratiques basées sur l'uniformisation de l'offre alimentaire, l'élevage intensif, la forte utilisation d'intrants chimiques, et la production et la commercialisation de masse d'aliments ultra-transformés ».

L'agroécologie est pointée comme une option pertinente pour répondre à nombre de ces problématiques, aussi plurielle que puisse être l'acception de l'agroécologie, selon les acteur·rices qui la mobilisent (IPES-Food, 2021). Ici, nous la considérons comme à la fois un ensemble de pratiques, une discipline scientifique, et un mouvement social (Wezel, Bellon et al. 2009). Elle dépasse la simple application de l'écologie aux systèmes productifs, pour

également se rapporter à l'étude des rapports entre production alimentaire et société, en combinant les trois dimensions présentées précédemment (Stassart et al., 2012)

Par ailleurs, des auteurs appellent également à un changement des systèmes alimentaires dans leur organisation logistique, en faveur de circuits plus courts. Laure Waridel (2003) pointe par exemple que près du tiers du trafic de camions est chargé d'aliments, et ce trafic ne fait qu'augmenter d'année en année. Ces mêmes systèmes alimentaires sont énergivores : on estime que « l'agriculture conventionnelle nécessite 10 calories pour produire une calorie d'aliments » (Paré 2003).

## **B. Contexte de la filière du grain au pain**

Le cas du pain est particulièrement intéressant, car il est ancré dans l'imaginaire collectif français. Le travail anthropologique d'Abdallah Gnaba (2011) a montré l'intérêt du pain comme témoin de société. Malgré leurs différences, les Français s'accordent en général autour du pain « pour lui accorder un statut particulier, rassembleur, identitaire, symbolique » (Reboud et Tanguy, 2021). J'ai fait le choix de concentrer mon mémoire sur la filière du grain au pain, car il me semble qu'elle possède ainsi un potentiel de changement d'imaginaire, pour participer à un nouveau narratif sur l'alimentation. Le pain a aussi une place importante dans notre alimentation bien qu'elle tende à diminuer : 87% des français·es en ont toujours à leur domicile, et 96% estiment que le pain est un aliment incontournable du patrimoine culinaire français (Etude Qualiquanti FEB, 2020)

La filière des céréales au pain, est une filière « où se côtoient des acteurs aux profils très variés : de la boulangerie industrielle aux boulangeries artisanales ; du boulanger de père en fils aux boulangers en reconversion professionnelle à la recherche d'idéaux et de valeurs » (Plateau et al., 2016), qui ont donc des enjeux pluriels et complexes. Actuellement, le régime dominant français pour la production et la transformation de céréales panifiables est très ouvert aux territoires extérieurs (entre régions, et avec l'international), et concentrée autour de peu d'acteurs. On peut citer l'exemple de Lyon, qui ne fait pas exception : 68% des céréales utilisées pour la farine sont importés d'autres territoires ou pays, et un faible nombre d'acteurs de collecte et de transformation s'y trouvent (5 et 11). Les circuits logistiques de transformation en pâte et en pain deviennent ensuite nombreux et éclatés (Caudron, 2018).

## 1) Une grande diversité d'organisations possibles de la filière

Cependant, le régime dominant ne rend pas compte du large panel des possibilités d'organisation de la filière. Le schéma ci-dessous représente les différentes manières dont les rôles et les personnes participant à la filière peuvent s'organiser (Plateau et al., 2016).

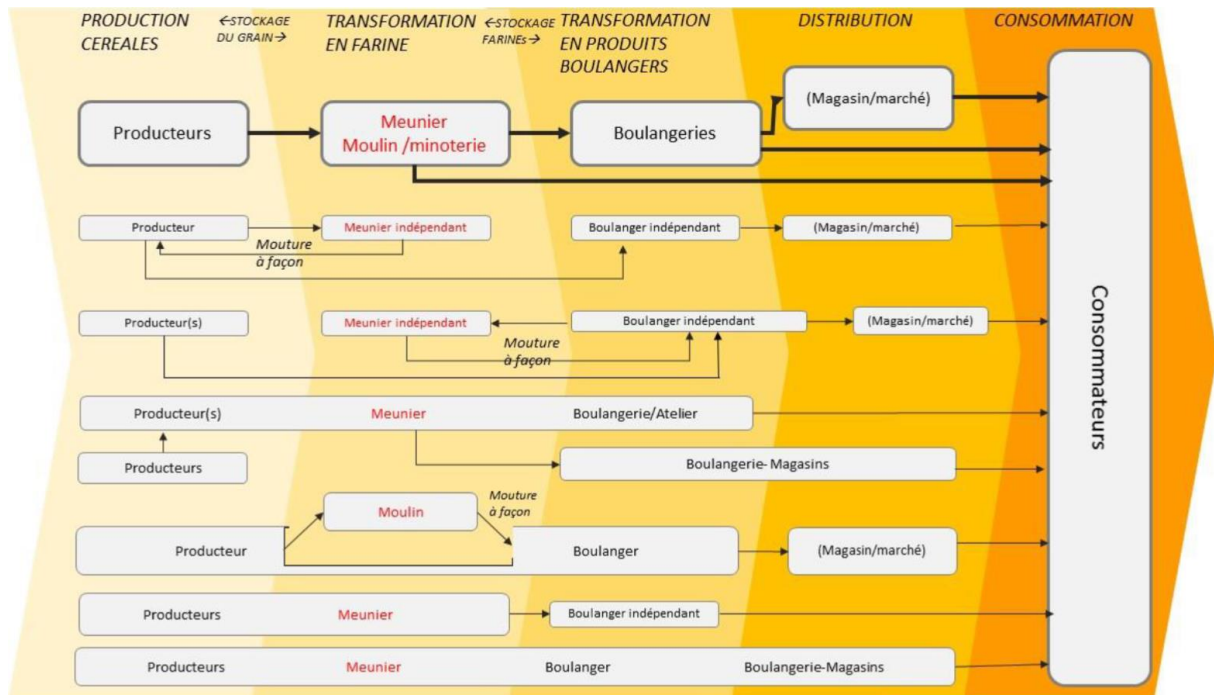


FIGURE 1 : REPRESENTATION DE LA FILIERE CEREALES - BOULANGERIE

Dans le premier cas en haut, qui correspond au cas majoritaire, un·e producteur·rice vend ses céréales à un·e meunier·ère, qui les transforme en farine puis les vend soit directement aux consommateur·rices, soit à des boulangeries, soit à des magasins. Enfin, les boulangeries peuvent produire du pain à partir de la farine des meunier·ères, et le vend soit directement aux consommateur·rices, soit à des magasins, qui vont à leur tour vendre à ces dernier·ères.

Mais certains acteurs peuvent rassembler plusieurs rôles à la fois. Par exemple, un·e producteur·rice, qui fait également de la meunerie et de la boulangerie, et vend à ses client·es, peut avoir le statut reconnu en France de paysan·ne-meunier·ère-boulangier·ère. Si cette personne ne fait que produire et moudre, il s'agira d'un·e paysan·ne-meunier·ère. Et si cette personne produit, fait moudre son pain par un autre acteur puis transforme la farine en pain, il s'agira d'un·e paysan·ne-boulangier·ère (il est alors autorisé d'introduire jusqu'à 30% de farines extérieures, pour garder ce statut). Il existe aussi le cas des paysan·nes-pâtier·ères, qui ne font que préparer la pâte. Ces différents choix sont le résultats de calculs stratégiques des acteurs, en fonction de leurs capacités de travail, de l'importance que revêt le blé dans



leur équilibre économique, de leur capacités à investir, ou encore des caractéristiques locales (présences d'outils de transformation, d'un potentiel de clientèle, etc.).

On voit transparaître ici différentes options stratégiques : les agriculteur·rices peuvent travailler seul·es, en internalisant des fonctions de transformation, ou bien iels peuvent opter pour une relation extérieure à leur ferme. Cette relation peut être simplement de l'ordre du commercial (vente du produit brut de la ferme, achat d'un service...), ou bien elle peut également intégrer des échanges autres : immatérielles (connaissances, soutien d'acteurs institutionnels, création d'un capital social commun, reconnaissance du collectif et effets de réputation...), ou matérielles (infrastructures, semences ou fertilisants, intégration culture-élevage entre fermes...). Ces différentes options s'accompagnent également de véhicules juridiques distincts, allant de l'entreprise individuelle, à la coopérative, en passant par les associations loi 1901.

## **2) Des pratiques majoritaires**

La situation actuelle de cette filière pose certains problèmes. On peut citer le fait que les céréales panifiables conventionnelles sont conduites d'une manière impliquant en moyenne des fertilisations azotées importantes (par exemple 150 unités en conventionnel contre 30 pour les membres du groupe blé de l'Ardear Aura, dans Brier 2019), et une utilisation importante de produits phytosanitaires (3 à 6 applications en moyenne de pesticides, herbicides et fongicides, *ibid*). Ces deux catégories de produits sont reconnues pour avoir un impact, notamment sur la vie du sol (Mäder et al., 2007) et sur la santé (Wigle et al. 2009 et Koch et al. 2002).

La filière repose également sur l'utilisation de variétés pures, qui ont une faible diversité génétique, et donc une faible capacité à évoluer naturellement pour s'adapter au contexte local, ce qui pourrait se révéler un risque important, dans un contexte de changement climatique (Brier, 2019). Par ailleurs, il existe une forte concentration des acteurs : une seule entreprise, Vivescia, fournit 32% des farines vendues en GMS françaises. Cette situation provoque une moindre flexibilité des acteurs de transformation (qui souhaitent quantités et qualités spécifiques).

Aussi, les boulanger·ères et industriels de la panification sont habitués à une farine homogène et facilement panifiable ; cela implique un refus des farines issues de variétés population paysannes, moins homogènes et plus « lourdes », nécessitant souvent plus de temps, et des compétences artisanales spécifiques (Brier, 2019). Enfin, côté mangeur·euses le pain

industriel apporte peu de bienfaits nutritionnels : le procédé industriel de meunerie (cylindres) sépare tous les éléments porteurs de protéines, minéraux, vitamines et lipides (enveloppes, assise protéique, germe) de l'amande farineuse, qui elle est composée d'amidon, de sucres simples et de protéines, qui est la seule partie conservée pour la farine blanche. Les cylindres provoquent également un échauffement et une oxydation de la farine, qui dégradent ses qualités nutritionnelles. Enfin, le projet « Gluten, mythe ou réalité » de l'INRAE et du Biocivam de l'Aude a mis en lumière qu'à teneur en protéines identique au départ, un pain industriel de Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) contient en moyenne 16% de protéines aisément extractibles, contre 44% pour un pain de « paysan-artisan ». Cette différence ne serait pas due aux semences utilisées, mais plutôt à l'utilisation de levain au lieu de levure, et dans une moindre mesure à l'utilisation d'une meule de pierre au lieu d'une meule sur cylindres (INRAE, 2022). Il apparaît donc que le type de ferment est un élément important pour favoriser l'absorption des protéines (le levain la favorisant), et que le type de mouture importe également (une meule de pierre la favorisant).

Enfin, depuis 1972, le blé est également cultivé pour d'autres usages que l'alimentation humaine : le blé « non-panifiable » représente aujourd'hui une part importante de la production de blé en France (Agronomie, environnement et société, 2011).

### **C. Les alternatives existantes**

Les filières artisanales, agroécologiques et en chaînes locales et/ou courtes pour le blé peuvent être considérées comme des niches au sens de la perspective multi-niveaux (MLP). Selon Yuna Chiffolleau et al. (2021), elles ont cependant dépassé ce niveau de niches et s'inscrivent aujourd'hui dans un régime « parallèle » au régime dominant. Elles forment ainsi un « nouveau modèle de système alimentaire plus durable, coexistant avec le régime de manière légitime, sans pour autant y être aligné ». Ce régime parallèle est en partie porté par la demande sociétale, notamment car ces pains sont souvent identifiés comme moins riches en gluten, or 13% des Français·es veulent en réduire la consommation (Enquête LSA, 2017). Par ailleurs, les circuits courts alimentaires sont aussi un élément important de la demande sociétale : 64% des Français·es déclarent les avoir privilégiés en 2020 (Enquête Kantar, 2021). Ces éléments indiquent certains changements de paysage (toujours au sens de la MLP). Néanmoins de puissants verrouillages sont également en place, comme celui que l'on a présenté en introduction, qui concerne l'usage d'intrants chimiques pour garantir des critères d'excellence de la farine.

## 1) Des pratiques variées

Il existe une grande diversité de combinaisons de pratiques possibles pour la fabrication de pain. En effet, de nombreux facteurs peuvent être modifiés : semences, mode de mouture, recette et ferments utilisés, temps et mode de pétrissage, mode de préparation de la pâte et nombre de manipulations, temps et mode de repos avant cuisson, temps et mode de cuisson. Il est donc impossible de dresser une liste exhaustive de l'ensemble des pratiques alternatives au régime, puisque chaque acteur·rice en fait sa propre combinaison. Cependant, de manière générale, les pratiques alternatives tendent vers : des semences paysannes, une mouture sur meule de pierre ou moulin Astrié, l'usage de levain comme ferment, un pétrissage plus lent et/ou manuel, un temps de repos avant cuisson plus long, et une cuisson dans des fours à bois.

Il existe un certain nombre de preuves scientifiques de l'intérêt de ces différentes pratiques. Sur le plan nutritionnel, le levain et les farines plus complètes ont de meilleurs indices glycémiques, et une meilleure disponibilité en minéraux, vitamines et protéines (Ramsayer et Sicard, 2015), et la mouture sur meule de pierre provoque une plus grande présence de minéraux (Chaurand 2005). Sur le plan environnemental, les avantages de l'agriculture bio ont été prouvés, en particulier sur la vie du sol par exemple (Mader et al., 2007), et sur le plan social, les approches collectives favorisent des revenus plus stables, de meilleurs niveaux et sécurité d'emploi, et des prix de vente plus rémunérateurs (Noël et al., 2021).

D'autre part, les effets de certaines autres pratiques sont toujours débattus. Le débat sur le gluten illustre bien cela : depuis plus de 15 ans, des informations contradictoires paraissent dans la recherche et les médias, et pourtant de plus en plus de mangeur·euses se tournent vers les régimes sans gluten (Sapone et al., 2012).

Pour résumer, les deux éléments pour lesquels il existe le plus de preuves scientifiques sont le type de ferments, et le mode de mouture, pour leur impact nutritionnel. Il est désormais reconnu que le levain « pré-digère » le gluten, et détruit l'acide phytique contenu dans le son, qui a autrement pour effet de se lier avec les protéines et diminuer la digestibilité (Chiffolleau et al., 2021). Pour résumer, il apparaît que le levain et la mouture sur meule de pierre, pratiques alternatives au régime, ont un impact significativement positif sur la disponibilité des protéines pour l'organisme, et que la meule de pierre permet d'éviter la dégradation des minéraux et vitamines par échauffement.

Nous n'avons pas pu trouver d'étude qui analyse les performances environnementales et sociales de la filière blé-farine-pain en chaîne locale/courte, mais des tendances ont été

observées quant aux avantages des chaînes locales en général. Elles apparaissent ainsi plus performantes en termes de durabilité environnementale (et l'effet est renforcé avec des pratiques agricoles biologiques) (Bellec-Gauche et al., 2015), et peuvent s'y ajouter bénéfiques économiques (autonomie financière, stabilité des prix, sécurité contractuelle) et sociaux (via une densification des interactions) (Maréchal et al., 2019) ainsi qu'échanges d'expériences et de conseils, favorisant un couplage entre innovations sociales et technologiques (Chiffolleau et al., 2021).

## **2) L'intérêt des dynamiques collectives**

Bien que ces pratiques alternatives puissent être mises en place par des individus isolés, dans ce travail, nous allons plus particulièrement nous intéresser aux dynamiques collectives, intégrant trois éléments constitutifs de la filière du grain au pain : production du grain, mouture du grain, et transformation en pain.

Florence Lanzi (2022) présente un état des lieux intéressant des démarches collaboratives au sein des circuits-courts : « Alors que jusqu'ici les collaborations au sein des circuits courts concernaient principalement la commercialisation (magasins coopératifs, marché de producteurs, etc.), on voit émerger des coopérations d'un autre ordre. Elles impliquent une plus grande variété d'acteurs du secteur agro-alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, etc.) parfois rejoints par des acteurs de la société civile (consommateurs, politiques, organisations caritatives, etc.) dans le but de mettre en commun les ressources nécessaires à l'amélioration de la logistique (Raimbert & Raton, 2021). ». Pour le cas du blé au pain, ce développement des collaborations entre acteur·rices varié·es du secteur agroalimentaire est particulièrement pertinent, puisque comme expliqué précédemment, la transformation du blé au pain requiert le travail d'une variété d'acteur·rices.

Il semble par ailleurs communément admis que l'action collective représente un levier pour la mise en œuvre de pratiques agroécologiques à l'échelle de la ferme. En effet, la coopération locale entre pairs inscrirait les agriculteurs dans des processus de transition (Demeulenaere et Goulet, 2012), favoriserait la création et la circulation de connaissance (Darré, 1996 et Compagnone et al, 2018) ainsi que d'innovations (Goulet et al, 2008), avec parfois la création de nouvelles normes et identités (Compagnone, 2019 et Goulet et Chiffolleau, 2006) (Dans : Gillerot et al., 2022). Cette coopération entre pairs peut aussi avoir pour centre des ateliers de transformation collective (Terrieux et al, 2021) ou des circuits logistiques et circuits courts

alimentaires de proximité (Raimbert et Raton, 2021). Ces deux derniers points font partie du champ que l'on souhaite étudier, en ce qui concerne l'atelier de meunerie.

Par ailleurs, les collectifs qui cherchent à produire une option alternative au régime dominant se rassemblent souvent autour d'une promesse de différence. Ce concept consiste en « la promesse d'une autre modalité d'organisation de la production, des échanges et/ou de la consommation alimentaire, et la promesse de bénéfices associés » (Le Velly, 2017). En effet, les alternatives sont pensées en rupture avec le régime dominant, avec l'idée que cette rupture apporte(ra) des bénéfices. Il est alors intéressant d'étudier la promesse de différence, pour comprendre les « raisons et finalités qu'un collectif se donne pour justifier son existence et pour orienter son action ». Ce concept met en lumière ce qui anime les membres du groupe, et comment ils conçoivent leur action collective.

Cependant, il est important de noter que l'action collective représente également des défis et difficultés. Comme dit en introduction, Lou Plateau et al. (2021) expliquent qu'en Belgique, « de nombreuses tentatives ont échoué » (p 2). Parmi les problématiques principales, on compte notamment une forme d'individualisme lié à l'attachement paysan à sa terre, des bénéfices économiques peu souvent présents remettant en question la viabilité de la structure, un temps important passé dans les négociations et des frustrations ou conflits liés à des divergences de stratégies entre les décisions du collectif et les individus. On retrouve également des thématiques de distribution des tâches, de critères et types de rémunération, et de degré d'autonomie. Il devient alors d'autant plus important d'étudier les modes de gouvernance.

### **3) Différents modes d'action collective**

#### **a. Les grandes coopératives agricoles**

La participation à au moins une coopérative agricole semble être le mode d'action collective le plus présent dans le monde agricole français : il toucherait aujourd'hui 75% des agriculteurs français (Bianco et al., 2019). D'après Barea et Monzón (2016)<sup>1</sup>, trois principes sont à la base de l'organisation en coopérative :

« 1. Une coopérative est une entité indépendante (des pouvoirs publics ou des collectivités locales) dont l'existence est légale ou au moins formalisée statutairement,

---

<sup>1</sup> Dans Madeg Le Guernic (2021), qui a extrait ces trois principes d'une définition de Barea et Monzon.

2. La coopérative est fondée dans le but de satisfaire les aspirations de ses membres à travers une activité commerciale. C'est donc sans conteste une entreprise...

3. ... dont la dimension démocratique est fondamentale. Les membres sont libres de s'associer sans restriction pour développer leur projet par une gouvernance démocratique. »

Ces trois principes laissent place à une grande hétérogénéité de gouvernance et de fonctionnement entre coopératives.

Selon Doré, 2017, il peut s'agir d'une « Organisation forte, cohérente et solide » « pour des adhérents partageant un objectif commun. Cette organisation est un atout considérable pour accompagner une transition agroécologique, synonyme de changements techniques, organisationnels, voire de changements de valeurs et de raisonnements ». Les coopératives peuvent en effet apporter un certain nombre de leviers pour la transition. Par exemple, les coopératives permettent de bénéficier de l'expérience individuelle d'agriculteur·rices membres qui ont décidé individuellement d'adopter des pratiques agroécologiques, pour accompagner les autres membres. Leur force vient également du fait qu'elles donnent aux agriculteur·rices la capacité de maîtriser une partie de leur transformation et de leur commercialisation en commun, ce qui permet d'une part d'adapter les processus à d'éventuelles nouvelles variétés produites, et d'autre part de mieux communiquer sur les produits vendus pour valoriser la démarche agroécologique mise en place<sup>2</sup>. On peut ainsi citer le cas inspirant de quatre coopératives du Diois, incluant la coopérative céréalière du Diois (territoire français), qui avec le soutien d'acteurs du territoire et à l'opportunité d'un financement européen, ont permis le passage de l'ensemble des coopérateurs à l'agriculture biologique (Bui, 2015).

Cependant, la plupart des cas étudiés présentent surtout des changements de l'ordre de l'efficacité ou de la substitution (d'intrants), et peu de changements de l'ordre de l'organisation des systèmes alimentaires (débouchés, processus de transformation, culture et habitudes des mangeurs). C'est notamment le cas pour l'exemple des coopératives du Diois. Par ailleurs, les coopératives restent soumises aux mêmes contraintes de performance économique que les autres sociétés et unions, parfois de taille mondiale : elles doivent « tenir compte simultanément des ressources locales du territoire et des attentes globales du marché ». (Assens C. 2013). Ce lien au marché a participé, ces dernières décennies, à un tournant les

---

<sup>2</sup> « Transition Agro-écologique – les solutions coopératives », *Coop de France Alpes Méditerranée*, en ligne, URL : [https://www.lacooperationagricole.coop/fr/file/3614/download?token=ghBpy\\_y2](https://www.lacooperationagricole.coop/fr/file/3614/download?token=ghBpy_y2), p.8

rendant « de plus en plus grandes et de plus en plus capitalistiques » (Henninger et Barraud, 2009), augmentant ainsi leur contribution au régime et réduisant leur capacité transformatrice des systèmes alimentaires.

#### b. Les groupes sans vocation économique

Tels que les groupes d'échanges de pratiques (Associations locales, groupes DEPHY, groupes de chambres d'agriculture...), ou les réseaux de soutien et d'échange (Réseau semences paysannes, réseaux thématiques : agriculture urbaine, filières spécifiques...), les groupes sans vocation économique sont des outils efficaces pour partager des connaissances sur des thématiques émergentes, rassembler une communauté, apporter du soutien et des conseils entre membres. On retrouve ici certains des avantages que peut apporter l'action collective, présentés plus tôt.

Néanmoins le caractère parfois diffus, éparpillé sur de larges territoires, et/ou ponctuel de ces groupes les rendent difficiles à étudier. Par ailleurs, il nous semblait également intéressant de se pencher sur une dynamique collective qui ait pour objectif de développer/créer/faciliter la mise en place d'une filière complète, c'est-à-dire de faire passer au sein du groupe des marchandises qui concourent à la production du produit fini de la filière (ici, le pain), sur un même territoire. En effet, il nous semble plus intéressant et riche d'étudier un groupe qui inclue une fonction de production réelle de nourriture, pour pouvoir faire des liens concrets, notamment avec le concept de promesse de différence.

#### c. Une nébuleuse entre réseau et organisation économique, centrée autour de « dispositifs »

Il existe enfin une grande variété d'autres modes de coopération, qui ne correspondent pas toujours à des catégories éprouvées. On trouve notamment des groupes informels (sans structure juridique), et des associations (ASBL). Ces groupes sont souvent récents, et pas entièrement stabilisés. Ces groupes sont souvent rassemblés autour d'une idée, d'un concept, ou de valeurs communes, comme par exemple l'idée de favoriser le développement d'une offre bio pour des céréales sur un territoire, de renforcer la sécurité alimentaire d'un territoire, ou encore de développer les circuits courts dans un territoire.

On trouve par exemple le « club pain bio Ile-de-France », qui cherche à « Réunir l'ensemble des opérateurs franciliens de la filière blé-farine-pain ; Développer l'offre de pain biologique à base de blés et farines biologiques d'Ile-de-France ; Créer une marque locale ». On voit bien dans cet exemple l'imbrication d'objectifs et outils marchands (« offre de pain », « marque

locale »), et d'objectifs de mise en lien, de création de réseau.<sup>3</sup> Ces groupes sont souvent animés par un·e animateur·rice employée par une association locale, avec un objectif d'autonomisation au bout d'un certain temps (de 1 à 5 ans, en général).

Dans ces groupes, complexes à étudier du fait de leur forme évolutive car non stabilisée, la gouvernance occupe une place centrale, car elle détermine les règles et la réalité de la manière de fonctionner du groupe, et offre une opportunité conceptuelle pour poser des mots et échanger sur ces éléments fluctuants d'organisation.

L'approche principale de mon travail consiste à considérer l'objet de ces groupes comme un dispositif sociotechnique. C'est-à-dire concevoir ce qui les rassemble non pas seulement comme un objectif unique convenant à chaque membre, ou à l'inverse une rencontre d'intérêts individuels différents, mais plutôt comme **un ensemble protéiforme d'éléments immatériels** (pensée, prescriptions juridiques, discours, propositions morales ou philosophiques...) et **d'éléments matériels** (techniques, institutionnels, éléments solides, instruments façonnant les gestes des « collaborateurs ») (Foucault, dans Lafleur 2015). Aggeri (2014) insiste sur la **dimension stratégique** du dispositif. Il le décrit ainsi comme une « **formation** qui, à un moment donné, a eu pour fonction majeure de **répondre à une urgence** ».

Le concept de dispositif a été initialement imaginé pour étudier le cas des prisons disciplinaires mises en place par la bourgeoisie. Il avait alors vocation à expliquer les mécanismes du pouvoir de la bourgeoisie, avec un cas concret (Foucault, 1975). Il a ensuite été mobilisé pour expliquer plus largement l'émergence d'objets ou d'infrastructures telles que les valideurs de métro. Aggeri (2014) présente également des usages qui en ont été faits pour étudier le contexte des entreprises. Aucun usage n'a pu être identifié pour des collectifs comme ceux que l'on se propose d'étudier, mais l'usage dans le contexte de l'entreprise, avec des notions de gouvernance et de management, est ce qui s'en rapproche le plus.

Aggeri (2014) explique par ailleurs qu'un dispositif peut aussi être « vecteur de processus de **rationalisation** et support de nouvelles formes de **gouvernementalité** », ce qui est une caractéristique intéressante, pour mobiliser ce concept dans notre analyse.

---

<sup>3</sup> <https://agirpourlalimentationlocale.fr/fiches-experiences/le-club-pain-bio-ile-de-france-un-espace-de-concertation-entre-les-acteurs-de-la-filiere-ble-farine-pain-bio-francilienne/>



Aggeri (2014) identifie enfin 5 types d'activités, qui se retrouvent dans la conception de tout dispositif, et forment ainsi un processus de développement :

1. d'abord une problématisation (un constat partagé, une situation problème),
2. puis l'énoncé d'un projet stratégique ainsi que la schématisation d'un dispositif
3. la constitution d'espaces d'action collective,
4. l'instrumentation et la scénographie
5. et enfin la scénarisation, et la communication (passage par un narratif).

Ces 5 catégories nous semblent utiles pour comprendre et décrire les dispositifs que l'on va étudier, en ce qu'elles permettent d'apporter des catégories d'analyse pour le processus de conception des dispositifs, ainsi que de juger du degré de « maturité ».

## **D. Problématique et cadrage**

### **1) Problématisation**

Comme on l'a dit précédemment, les collectifs étudiés sont souvent jeunes et peu structurés. On fait le postulat initial qu'ils sont alors de fait, **fragiles face à des menaces extérieures**. L'article de Van Dam et Visser (2018) présente de nombreuses sources possibles d'instabilité, de perturbation ou de tensions, parmi lesquelles un fréquent « **décalage entre discours et réalité** » en termes de **gouvernance**, amenant à des tensions variées.

L'impression de fragilité de ces collectifs s'est d'ailleurs retrouvée renforcée dans les premières étapes de réalisation de ce travail, à la suite de deux entretiens exploratoires avec des collectifs qui ont connu des difficultés, amenant l'un d'entre eux à remettre en question son existence. On fait l'hypothèse que cette situation peut amener les collectifs à **ne pas pleinement exprimer leur potentiel transformatif**, évoqué plus tôt.

Par ailleurs, **l'échelon de la meunerie** nous semble intéressant. Nous faisons l'hypothèse qu'il s'agit d'un échelon stratégique, car il se place entre les réalités de travail des agriculteur·rices et des boulanger·ères. Les acteur·rices de cet échelon peuvent alors jouer un rôle intéressant de **porte-parole** des deux côtés. Plusieurs initiatives identifiées sont d'ailleurs concentrées autour d'un atelier de meunerie.

La problématique qui sera traitée dans ce travail est alors la suivante : « **Dans quelle mesure les modes de gouvernance participant-ils à produire des dispositifs ayant le potentiel de renforcer ces collectifs émergents ?** ».

Elle sera traitée avec les sous-questions suivantes :

- Quels sont les problèmes qui menacent les collectifs et quels genres de changements de contextes les provoquent ?
- Quels sont les rôles et les objectifs de ces dispositifs, et quel degré d'organisation et de stabilité ont-ils ? / Et dans quelle mesure les dispositifs peuvent-ils réussir à maintenir une continuité dans leur essence initiale ?
- Quelles solutions envisagent-ils face à ces menaces, quel est leur degré d'adaptabilité ?
- Quel degré de tension y-a-t-il entre individus et collectif ? Quelles identités sont en jeu ?
- Quelle est la place du moulin dans le dispositif ?

## 2) Cadrage géographique

La région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) présente un intérêt particulier sur ce sujet. Car bien qu'il ne s'agisse pas de la région la plus importante en termes de production de céréales (par exemple 1,3 Mégatonnes de blé par an), elle comporte des dynamiques émergentes et structurées de reterritorialisation et de changement de pratiques. On compte par exemple 60 Projets Alimentaires Territoriaux en février 2022 (2<sup>ème</sup> après l'Occitanie), un réseau développé d'associations de développement rural, d'agriculture biologique, d'AMAP, et d'importantes surfaces en agriculture biologique (troisième région française, en 2022, d'après l'Agence Bio). Suite à un entretien exploratoire avec une animatrice régionale, j'ai pu découvrir qu'il existe également une diversité de collectifs dans la région.

La zone principale finalement retenue est le bassin Annécien, situé en Haute-Savoie. Historiquement zone très céréalière, la révolution verte et la spécialisation ont orienté la production locale vers l'élevage bovin. En effet, aujourd'hui la moitié du chiffre d'affaires agricole de la Savoie est apporté par le lait et les fromages, et on atteint les deux tiers si on comptabilise également la viande et les fourrages (Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, 2020). Les grandes cultures dans leur ensemble (hors fourrages) ne comptent que pour 3,6% du chiffre d'affaires de la zone, avec 19 600 ha de céréales, sur 305 500 ha de SAU. Et en Haute-Savoie, les céréales à paille représentent 77% des surfaces en céréales, alors qu'en Savoie, 70% sont consacrés au maïs (ibid.). Pour résumer, la Haute-Savoie a un passé céréalière, mais aujourd'hui a une très faible production de céréales panifiables. Il existe dans le territoire une dynamique assez importante de production de produits de qualité, avec 14 produits sous indication géographique (AOP ou IGP), et une activité en bio qui croît (« + 11%

d'exploitations certifiées Bio en moyenne et par an »). Le collectif derrière l'association Graines Bio des Savoie (GBDS) a débuté son activité en 2019 dans la zone, avec un objectif de création d'une filière locale de pain biologique. Et le Grand Annecy s'est doté récemment d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), dont le diagnostic est paru en mai 2022.

### **III. Démarche et collecte de données**

#### **A. Elaboration du sujet et de la problématique**

##### **1) Réflexions initiales**

Au départ, j'avais concentré mon sujet sur l'étude de dispositifs, sans mobiliser le concept de dispositif foucauldien. Ma définition incluait alors les arrangements économiques, comme par exemple la mise en place d'une prime pour la prise de risques lors d'un changement de pratiques, ou encore un système de certificat de stockage de carbone dans le sol se traduisant par un transfert financier vers les agriculteur·rices.

J'envisageais d'étudier les freins et leviers au développement de ces dispositifs, et d'évaluer leur performances, vis-à-vis de leurs objectifs de transition. Parmi ces objectifs, il aurait pu s'agir par exemple d'améliorer certaines conditions pour les agriculteur·rices, de favoriser certaines pratiques, ou encore de faire durer dans le temps certains changements. Il aurait alors fallu évaluer les effets sur les agriculteur·rices en termes sociaux, environnementaux, économiques... Néanmoins la recherche d'un outil d'évaluation des effets n'a pas apporté l'exhaustivité que je souhaitais. Je me suis alors tourné vers les manières de faire exprimer aux acteur·rices-mêmes les éléments qu'ils jugent importants pour évaluer les effets d'un dispositif. J'avais d'abord pensé à des entretiens semi-directifs. Puis, en découvrant la boussole transversale de viabilité, elle m'a semblé un outil intéressant pour faire le lien, à un moment donné, entre des pratiques, et leur impact sur un ensemble de valeurs, objectifs et aspirations, pour une même personne. Cet outil sera présenté en détail plus loin.

Comme la focale de ce mémoire est sur les modes de gouvernance, il apparaît d'ailleurs intéressant de mobiliser une « méthode qualitative et multicritères, au travers d'indicateurs le plus souvent co-construits » (Rey-Valette et Mathe, 2012). La démarche de la boussole transversale de viabilité apparaît ainsi pertinente.

Tout au cours de ce processus, j'ai contacté des connaissances travaillant dans l'animation de groupe ou des ONG de développement et agroécologie, qui étaient anciennement mes tutrices de stages ou service civique. Ces échanges ont nourri l'évolution de ma réflexion.

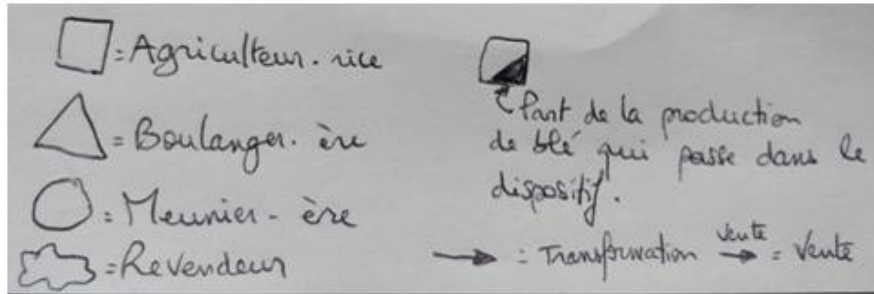
##### **2) Premiers entretiens exploratoires et choix définitif**

En parallèle, j'ai recherché des exemples de dispositifs dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, et ai débuté un travail de caractérisation, qui m'a amené à réaliser un premier entretien avec une animatrice de l'ARDEAR AuRA, association qui se donne « l'objectif de maintenir des

campagnes vivantes et d'assurer aux paysan·nes des conditions de vie décentes », via « accompagnements individuels ou de groupe, appuis techniques, formations et temps d'échanges collectifs ». Cette animatrice avait une connaissance des collectifs existants sur la filière du blé au pain dans la région, et c'est grâce à cet échange que j'ai pu découvrir une certaine diversité et récence de ces collectifs. J'ai alors entrepris de caractériser, choisir puis contacter les collectifs qui me semblaient avoir les dispositifs les plus intéressants à étudier. La figure ci-dessous ne cherche pas l'exhaustivité, elle ne fait qu'illustrer une tentative de caractérisation des dispositifs qu'ont mis en place les différents collectifs identifiés. La caractérisation m'a permis de dépasser les éléments de discours présents dans chacun de ces collectifs, et de commencer à identifier les composantes des dispositifs mis en place par ces collectifs.

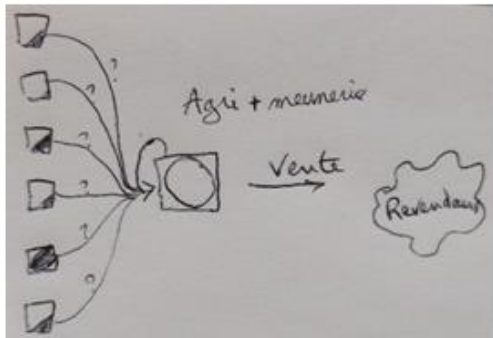
FIGURE 2 : CARACTERISATION DES DISPOSITIFS IDENTIFIES

**Légende**



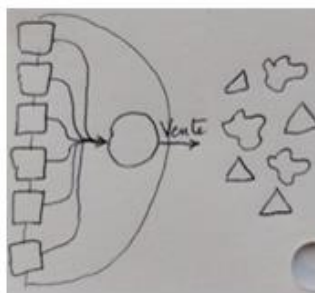
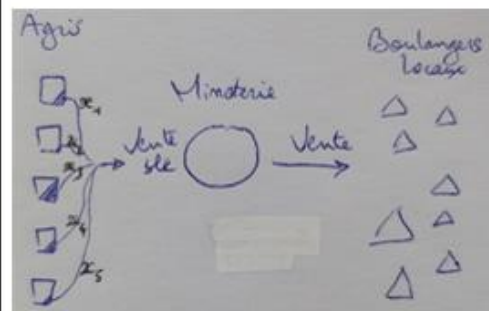
**Paysan-riche-meunier-ère inséré:e dans un collectif**

Un-e agriculteur-riche possède un moulin, mis à disposition du collectif moyennant compensation, puis la farine est vendue via le dispositif à des revendeurs du territoire. Il n'y a pas de boulangers-ères dans le dispositif. Les quantités qui passent dans le dispositif ont un degré « d'imprévisibilité » car les agriculteur-rices ne s'engagent pas sur des surfaces ou quantités.



**Modèle de la « gouvernance de filière »**

Les agriculteur-riches se décident collectivement sur des surfaces à engager dans le dispositif. Ils vendent leur grain au meunier-ère, qui vend à son tour la farine aux boulangers-ères locaux, qui vendent leur pain. Chaque échelon de la filière est a minima représenté par un pair, dans un organe de gouvernance du dispositif qui discute des quantités, des prix, et des pratiques agronomiques et de



**Modèle de la meunerie en collectif**

Les agriculteur-riches ont collectivement acquis un atelier de meunerie, l'utilisent pour transformer leur blé, qui est ensuite vendu sous forme de farine à des boulangers-ères ou revendeurs du territoire.

Le schéma ci-dessous présente ensuite l'ensemble de la démarche de mon mémoire.

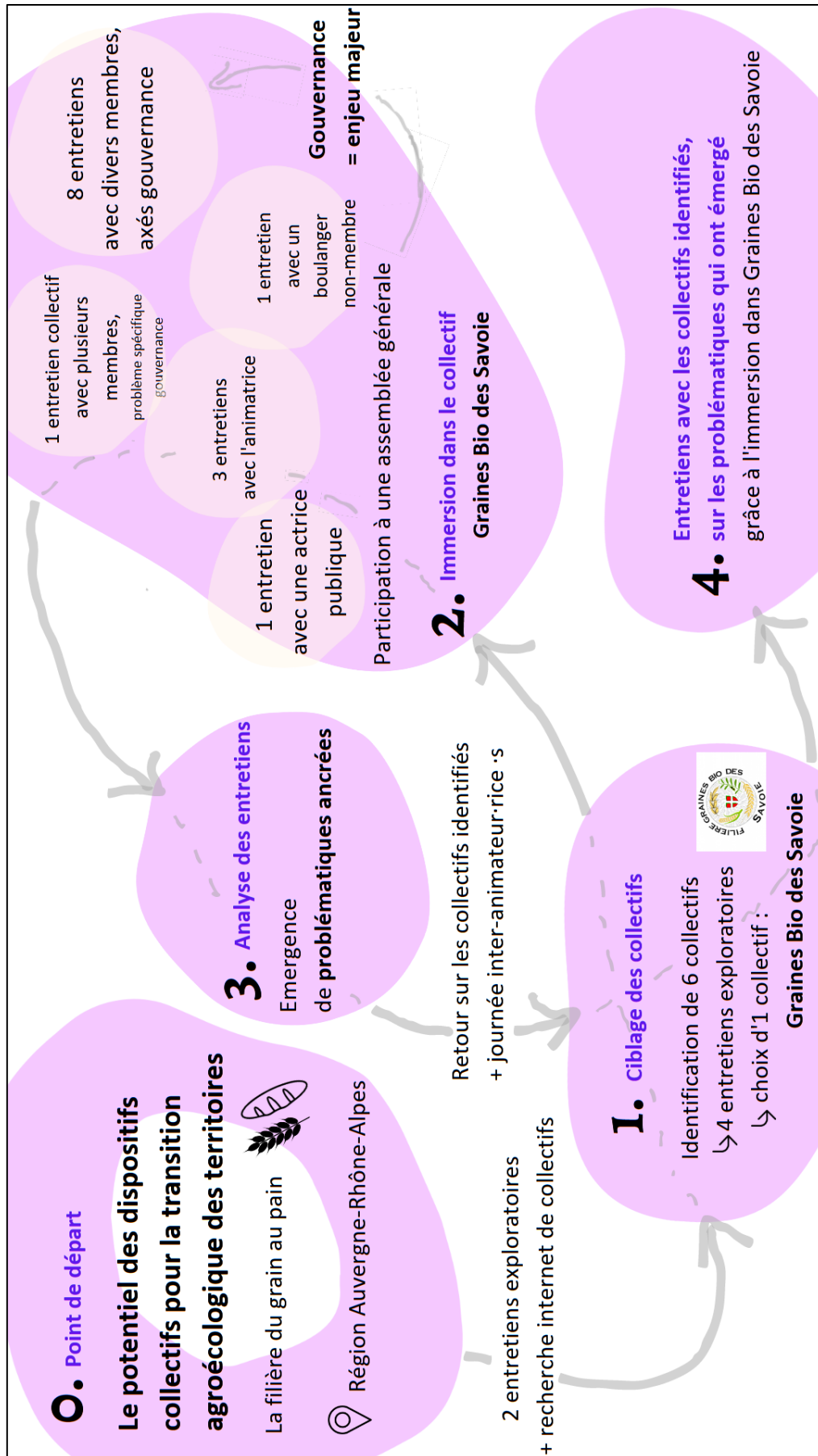


FIGURE 3 : SCHEMA DE LA DEMARCHE, auteur

Ce schéma montre également dans quelle mesure j'ai adopté une posture abductive, qui peut se définir comme une approche transdisciplinaire s'ouvrant à des connaissances expérientielles émanant du contexte en question. J'ai en effet identifié au préalable mon point de départ, puis l'ai confronté au réel en restant ouvert à modifier mon sujet en fonction de ce que l'expérience du terrain me montrait. Les entretiens exploratoires ont eu cette première fonction, mais c'est surtout le contact avec le collectif Graines Bio des Savoie qui m'a apporté de nouvelles hypothèses expérientielles. J'ai en effet ajouté la notion de gouvernance à ma problématique à partir de l'impression que ce sujet était important pour GBDS ; le concept de dispositif foucauldien est apparu pertinent au cours de mon immersion avec le collectif GBDS ; l'utilisation des principes de la boussole transversale de viabilité et les entretiens compréhensifs m'ont permis de partir des éléments identifiés par les acteurs, puis d'y appliquer des cadres d'analyse. Enfin, l'immersion dans le cas d'étude qu'est GBDS m'a également ébranlé, et m'a fourni des thématiques que je n'avais pas envisagées au début, pour ensuite débiter une dernière boucle de réflexion, avec la tenue de 3 entretiens avec d'autres collectifs, sur les thématiques identifiées via le cas de GBDS. J'ai ainsi tenté de réaliser de boucles, dans une démarche de réflexion circulaire.

## **B. Choix du terrain d'étude**

J'ai alors contacté 5 collectifs identifiés, et réalisé des entretiens exploratoires avec 4 d'entre eux. Ces 5 collectifs me paraissaient intéressants de par leurs différences de gestion de la même question de la mouture, et j'envisageais alors de comparer l'importance relative de l'échelon de meunerie, entre ces différents collectifs.

Initialement, deux de ces collectifs m'ont donné une réponse positive pour conduire des entretiens avec leurs membres. Cependant l'un d'eux a finalement annulé, suite à des problèmes internes. Mon choix s'est alors porté sur Graines Bio des Savoie, qui s'avérait être potentiellement très intéressant. En effet d'abord, le collectif se structure depuis 2019, et l'association existe depuis 2021, et comprend depuis cette date des échanges de blé et de farine en son sein. La raison déterminante a été que le groupe, via son animatrice, avait indiqué être dans une phase où il serait nécessaire de réfléchir à sa gouvernance, car l'appui d'animation apporté par l'association locale ADABIO arrivera à son terme en 2025. Le groupe serait donc potentiellement intéressé, du fait de ce « bon timing » dans leurs problématiques.

Je me suis rendu le 17 avril à une assemblée générale du collectif, en observation participante.



J'y ai découvert l'état d'avancement, les projets futurs, et les problématiques rencontrées par le groupe. J'ai également pu présenter mon mémoire, et mesurer le degré d'intérêt des membres du groupe, ainsi que collecter des contacts pour réaliser des entretiens individuels.

### **C. Elaboration du protocole de recherche**

Initialement, j'avais prévu d'étudier 2 à 3 dispositifs, avec le même protocole. J'avais alors pensé à réaliser dans un premier temps des entretiens individuels avec les membres de chaque groupe, sur le mode de l'entretien compréhensif, pour permettre d'explorer des thématiques précises, tout en laissant la liberté aux acteur·rices d'explorer ce qui leur semble pertinent, afin de tenter d'éviter d'induire des biais dans leur discours (désirabilité sociale, confirmation, auto-complaisance...). Dans un second temps, j'avais prévu d'utiliser la boussole de viabilité avec quelques membres, en ajoutant aux pratiques individuelles les pratiques du collectif, pour connaître à un instant donné l'impact de toutes ces pratiques sur chaque acteur·rice. Enfin, j'avais pensé réaliser des entretiens complémentaires avec les animateur·rices et quelques membres, pour approfondir les questions de gouvernance qui auraient émergé dans les deux premières étapes.

Cependant, étant donné qu'il a été impossible de réaliser le même protocole sur plusieurs dispositifs différents, j'ai changé de perspective. D'abord, Graines Bio des Savoie est devenu l'objet d'étude principal, et je n'ai appliqué mon protocole que sur cette association. Cette approche permet d'entrer en profondeur dans la complexité du groupe, pour en tirer empiriquement des questionnements, solutions ou points d'intérêt, avant d'aller dans un second temps les questionner auprès d'autres collectifs. Ensuite, j'ai identifié qu'il ne serait pas nécessaire de réaliser une journée complète par acteur·rice sur la boussole de viabilité. D'une part, cela aurait été chronophage pour les participant·es, et d'autre part, il m'a semblé plus intéressant de chercher davantage à obtenir des éléments liés à la gouvernance du collectif, car cela répond plus directement à ma problématique. C'est pourquoi j'ai repris le concept de la boussole de viabilité, en conservant la dualité pratiques-valeurs, mais en l'appliquant uniquement aux pratiques de gouvernance du collectif. J'ai donc préparé une liste de sujets et questions pour aider à identifier quelles sont ces pratiques : mode de prise de décision, conduite de réunion, répartition des rôles, organisation du travail, relations, décisions prises par le passé et décisions à venir... De plus, au lieu d'organiser une journée où la boussole serait utilisée par un groupe de personnes, j'ai choisi de réaliser cet exercice en fin d'entretien individuel, afin d'une part de gagner du temps, et d'autre part de profiter de la dynamique du début de l'entretien compréhensif, qui me semble être propice à la boussole,

car cela nécessite ouverture et calme.

Enfin, au fil des entretiens individuels, j'ai identifié qu'un certain nombre d'acteur·rices disaient qu'il y avait consensus au sein du groupe sur l'objectif du collectif, et sur le moulin collectif, alors même que leurs avis sur ces sujets étaient différents. J'ai donc souhaité réaliser un entretien de groupe, sur la thématique du moulin collectif. Ce sujet me semblait être le plus complexe à traiter, et avoir le plus grand potentiel de révélateur des dynamiques du groupe ; c'est pourquoi j'ai choisi la méthode du focus group, adaptée aux thématiques spécifiques et complexes, afin de confronter les avis et faire émerger des idées différentes de celles qui peuvent survenir en entretien individuel. J'ai ensuite réalisé des entretiens complémentaires, sur les thématiques qui ont émergé de mon analyse, avec les animatrices d'autres collectifs dans la région.

Au mois de septembre 2023, un moment d'échange avec les membres de GBDS est prévu, ainsi que la préparation en amont d'un document synthétique qui présente les résultats de mon mémoire. J'envisage pour cela de réaliser une fiche A4 recto-verso. Par ailleurs, une copie de ce mémoire a également été envoyée à tous les collectifs avec lesquels j'ai réalisé des entretiens.

## **D. Corpus d'entretiens**

Tous les guides d'entretien mobilisés au cours de ma collecte de données sont dans les annexes de ce mémoire.

### **1) Entretiens individuels**

Au total, **8 entretiens individuels** ont été réalisés avec des membres du collectif Graines Bio des Savoie, pour une durée allant de 1h04 à 3h30, et pour un total de 14h30, sur une durée de 3 semaines. Le guide d'entretien était réalisé sur la même base pour chaque entretien, à l'exception des questions sur l'historique du groupe, qui ont été supprimées après le 3<sup>ème</sup> entretien. 3 de ces entretiens ont été réalisés par téléphone, du fait de disponibilités en fin de journée rendant les déplacements compliqués, soit car ils étaient légèrement plus tardifs et hors de ma période de présence sur le terrain.

**Deux entretiens individuels** ont été réalisés avec des personnes extérieures, par téléphone pour faciliter l'organisation : un boulanger qui avait hésité à participer au collectif et au final n'avait pas souhaité le rejoindre (1h17 d'entretien) et une élue locale qui soutient le collectif (35mn d'entretien).

Tous ces entretiens font partie du matériau utilisé dans ce travail.

Plusieurs **entretiens exploratoires** ont été réalisés avec des animatrices de collectifs. Un premier a été réalisé avec une animatrice d'un collectif en Occitanie (1h), et quatre autres ont été réalisés avec des animatrices de collectifs en AuRA (environ 1h par entretien). Ces différents entretiens ne font pas pleinement partie du matériau utilisé, et peu de références y sont faites car ils ont surtout permis de guider le processus de recherche.

Enfin, 4 entretiens ont été réalisés avec les quatre mêmes animatrices de collectifs de la région, une fois les entretiens avec GBDS réalisés. Ils font partie du matériau mobilisé à la fin de ce travail.

## 2) Entretien de groupe

Un **entretien de groupe** a été réalisé avec 5 membres de GBDS : un boulanger, un citoyen, une agricultrice et deux agriculteurs, pour une durée d'1h40. Le sujet était la stratégie collective d'investir dans un moulin collectif, et l'entretien a été organisé en trois temps : les risques et incertitudes de la situation, le mode de gestion du moulin et le contexte idéal pour le projet, les utilisateur·rices de ce moulin, et l'emplacement possible et idéal pour le lieu du moulin.

## E. Conduite des entretiens

présenter comment j'ai utilisé la boussole, comment les entretiens ont été réalisés (préférence au présentiel, parfois des entretiens au téléphone ; toujours au téléphone ou visio avec les animatrices, préférence pour la visio)...

Dans l'ensemble, les entretiens ont été réalisés de préférence en présentiel. C'est par exemple le cas de 5 des 8 entretiens individuels avec des membres de GBDS, et de l'entretien collectif. Cependant, ayant fait le choix de ne pas utiliser de voiture pour des raisons économiques et écologiques, il a ainsi été nécessaire de réaliser certains entretiens à distance. Quand le distanciel était nécessaire, j'ai privilégié les appels vidéo, afin de se rapprocher autant que possible du présentiel. C'était notamment le cas pour les animatrices de collectifs. J'avais d'ailleurs de bonnes conditions pour réaliser ces entretiens (connexion internet, écran, casque et micro), ce qui a permis qu'ils se déroulent bien. Enfin, les entretiens par téléphone qui font partie du matériel de mon mémoire ont été réalisés avec des personnes que j'avais déjà pu rencontrer par ailleurs, ce qui limite l'impact négatif du téléphone puisqu'un premier contact humain avait déjà été fait.

Concernant la tenue des entretiens en eux-mêmes, j'ai appliqué des conseils donnés lors du cours de Techniques d'Investigation Qualitative de Mme Semal, parmi lesquelles : ne pas hésiter à laisser des temps de silence pour laisser le temps de la réflexion, éviter d'apporter des réactions qui pourraient renforcer des traits du discours et tenter de rester neutre, poser des questions en évitant de faire transparaître des jugements de valeur pour éviter les biais de conformation. Par exemple, j'ai évité de formuler mes questions en donnant des propositions et me suis plutôt appuyé sur des catégories générales. Néanmoins quand je ressentais qu'il était nécessaire de donner des exemples pour me faire comprendre, j'ai parfois formulé des propositions, en tentant ensuite de les ouvrir autant que possible sur des catégories plus générales.

## **F. Méthodologie d'analyse**

### **1) Traitement des entretiens**

Les entretiens individuels avec des membres de GBDS ainsi que l'entretien collectif ont été retranscrits intégralement, parfois avec l'aide du logiciel Whisper AI, basé sur une reconnaissance vocale par intelligence artificielle, afin de gagner du temps. Les seuls entretiens qui n'ont pas été retranscrits sont ceux qui ont été réalisés par téléphone et pour lesquels je disposais de notes suffisantes. Les retranscriptions automatiques ont toutes été relues et corrigées par l'auteur avec l'audio en parallèle.

Les autres entretiens n'ont pas été retranscrits, soit parce que la prise de note semblait suffisante pour capter l'essentiel des informations, soit parce que les entretiens avaient un caractère plus exploratoire, ne justifiant pas l'usage plus chronophage d'une retranscription.

Les entretiens ont été analysés avec la méthode du codage, vue en cours de Techniques d'Investigation Qualitative, car je souhaitais essayer de l'appliquer sur un corpus d'entretiens relativement grand. Cette méthode est assez chronophage mais permet d'identifier des thématiques et des verbatim en évitant au maximum les biais que peut avoir l'analyste. La méthode consiste à traverser l'ensemble des retranscriptions avec une vigilance pour identifier des verbatim participant à répondre à la question de recherche. A chaque fois que c'est le cas, une thématique est rattachée au verbatim, et un code couleur attribué. Au fil de la lecture, les interrogations ou remarques sont relevées, et les thématiques sont affinées (elles peuvent être précisées, rassemblées, affiliées...). Tous les verbatim de tous les entretiens sont rassemblés dans un grand document, où ils sont classés par thématique et par entretien. Pour ma part, j'ai utilisé le logiciel Excel.

## **2) Cadres théoriques d'analyse**

Au sein de mon mémoire seront présentés les cadres d'analyse mobilisés, à savoir les dispositifs Foucauldien (deux cadres d'analyse différents, de Hardy 2015 et Aggeri 2014), et le cadre projet politique – gouvernance – convivialité proposé par Van Dam et De Bouver (2017).

# **IV. Présentation des collectifs étudiés**

## **A. Historique des collectifs étudiés**

Dans cette partie est proposé un rapide historique de chacun des collectifs étudiés. Le dernier collectif, Graines Bio des Savoie, est le point focal principal de ce travail.

### **1) Graines de l'Ain**

En 2013, des expérimentations sur les semences paysannes étaient organisées par de futures paysan·nes-boulangère·s au sein de l'ADDEAR01, Association Départementale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Ain. Les membres de l'association étaient alors inscrits dans des circuits courts sur des productions variées, mais pas les céréales. Leur problématique était alors de trouver comment intégrer chez chacun·e les semences paysannes pour les céréales, tout en continuant de s'inscrire dans un contexte de circuit long.

En 2016, le collectif s'est structuré en association, et plusieurs années de réflexion et de concertation se sont suivies, avec des réunions sur la fixation des prix, les débouchés, l'idée d'avoir un moulin collectif. Au fil du processus, un agriculteur membre a décidé d'investir seul, dans un moulin Astrié. Il a ainsi assumé pour tout le groupe le risque lié à l'investissement, puis les autres membres du collectif ont pu moudre à façon chez lui, sous forme de prestation de service. La commercialisation de farine a pu débuter en février 2020, et aujourd'hui, il s'agit d'une Société Anonyme.

Le collectif était, lors de ce mémoire, confronté à des tensions, suite à un problème de qualité suite à l'étape de stockage chez l'agriculteur-meunier. Ce problème de qualité a probablement impacté les ventes, qui sont décrites par l'animatrice comme « stables, voire [qui] diminuent ».

### **2) Collectif Alphonse**

En 2019, un moulin de taille moyenne allait fermer sur le département du Puy-de-Dôme, et cherchait repreneur·euse. Un groupe de producteurs membres de l'association Bio 63

(association des producteur·rices en agriculture biologique du Puy-de-Dôme) s'est alors mobilisé, dans l'objectif de maintenir en collectif cet outil de transformation. Plusieurs options ont été étudiées, notamment le rachat du moulin par les membres du groupe directement, ou encore l'usage du moulin pour des visites, basées sur l'aspect patrimonial que peut avoir ce vieux moulin. Celle qui a été poursuivie au final était de recruter un·e meunier·ère, qui gèrerait en autonomie son activité. Mais le projet de relance de ce moulin a été abandonné face aux difficultés rencontrées : distance importante, complexité d'usage liée à la vétusté du moulin, et investissements individuels par les membres dans des moulins.

En 2022, après l'abandon du projet de reprise, il demeurait dans le groupe une envie de collectif, qui s'est traduite par la recherche d'un partenariat auprès d'un moulin existant sur le territoire.

### **3) Collectif d'Isère**

Depuis 2016, des agriculteur·rices en agriculture biologique, membres de l'ADABIO et localisés en Isère, échangent sur le potentiel de réaliser une filière locale pour la transformation de céréales en farine. L'idée d'investir collectivement dans un moulin était déjà évoquée. Jusqu'en 2021, ont régulièrement été organisées des réunions, des rencontres avec des personnes extérieures au groupe, des visites, et des enquêtes pour connaître le territoire. Le nombre de participant·es et leur engagement ont fluctué, sur cette période assez longue de cadrage et de réflexion.

Fin 2021, le groupe définit ses valeurs dans une charte, puis l'animation par l'ADABIO met en lumière que les participant·es au groupe n'ont pas les mêmes besoins et envies pour le collectif ; en mars 2023, le collectif décide de se lancer dans un projet de plateforme en ligne, pour relier plus facilement les acteur·rices proches géographiquement en « clusters ».

### **4) Les Robins des Champs**

Je n'ai pas eu l'occasion d'échanger directement avec un membre des Robins des Champs pour ce travail. Je me suis néanmoins basé sur des entretiens que j'avais réalisés pour un précédent mémoire, ainsi que les informations publiques disponibles sur internet pour réaliser cette partie.

Au sein du Groupement d'Etude et de Développement Agricole (GEDA) de l'Ozon, où des agriculteur·rices améliorent leur connaissances sur l'agriculture de conservation des sols, 6 producteurs de céréales ont identifié un désir commun de valoriser leurs produits via des

circuits de proximité. Ils ont alors demandé l'appui de la Chambre d'Agriculture du Rhône pour obtenir un accompagnement pour réaliser un diagnostic du potentiel pour ce projet, sur le territoire rhodanien. En 2011, ces 6 céréaliers du Rhône fondent l'association Les Robins des Champs, en débutant avec un boulanger qui souhaitait s'approvisionner localement. Les 6 producteurs ont établi un partenariat avec une meunerie qui travaillait déjà avec des coopératives sur des farines locales. Le meunier vend ensuite ce blé moulu en farine, sous la marque collective « Les Robins des Champs », à une quarantaine de boulangeries de l'agglomération lyonnaise.

Ce collectif se rassemble à plusieurs occasions, parmi lesquelles : des échanges inter-métiers pour favoriser une compréhension mutuelle, des échanges entre agriculteur·rices pour fixer les surfaces à engager dans le collectif, et des Assemblées Générales. Pour un des agriculteurs membres, l'objectif est d'éviter d'être « dépendants des fluctuations des cours internationaux », « de mieux valoriser [leur] production ». Les producteurs ne s'engagent pas sur un mode de production via un label extérieur, mais leur charte comporte des pratiques qui relèvent de l'agriculture de conservation des sols.

## **5) Graines Bio des Savoie**

La construction du collectif Graines Bio des Savoie est intimement liée à l'histoire d'un boulanger. Dans les années 2000, il débutait une activité de boulangerie près d'Annecy, et il souhaitait travailler avec des produits biologiques, diminuer les quantités de sel, et utiliser une eau saine, et cuire au feu de bois. Il cherchait également à travailler en direct et aussi localement que possible, avec des agriculteur·rices plutôt que des meunier·ères. Mais dans la région, à l'époque, il n'a pu trouver personne. Il a donc réalisé un compromis et s'est fourni auprès de producteurs en Isère. Puis au fil du temps, deux partenariats avec des agriculteurs voisins ont pu être créés, et il a pu se fournir localement, en farines issues de céréales variétés population.

En 2019, il a décidé qu'il prendrait sa retraite deux ans plus tard, en 2021. Il a alors proposé une réunion publique ouverte à toutes, en contactant directement des agriculteur·rices en agriculture biologique via l'annuaire de l'Agence bio. Puis une deuxième réunion a eu lieu, cette fois relayée par les médias locaux. L'objectif était de réfléchir à une manière de faire continuer la dynamique initiée à son fournil, et indépendamment de ce boulanger bientôt retraité, ainsi que d'intéresser de nouvelles personnes dans la démarche. Une quarantaine de personnes étaient alors présentes, essentiellement des citoyen·nes et agriculteur·rices. Plusieurs

des agriculteur·rices présent·es étaient membres de l'ADABIO, Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique, dans l'Isère, l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie. Et plusieurs des citoyen·nes présent·es étaient membres de l'association Terre d'Union, qui vise, d'après leur site internet, à « faire des passerelles entre agriculteurs, citoyens et collectivités » sur le territoire annécien. Ces deux structures ont donc naturellement gravité autour de ces réunions initiales.

A la fin de l'année 2019, les personnes les plus intéressées ont décidé de structurer un collectif, en requérant l'aide d'un animateur de l'ADABIO. Dès 2020, le Grand Annecy<sup>4</sup> a débuté son Projet Alimentaire Territorial (PAT), et le gouvernement français annonçait un plan de relance. Ces deux opportunités ont été saisies par le collectif, pour d'une part décider d'investir dans un moulin collectif grâce à une subvention du plan de relance, et d'autre part financer l'appui de l'ADABIO via des fonds issus du PAT du Grand Annecy. Ces demandes de fonds imposaient au collectif d'avoir un véhicule juridique : c'est le mode associatif qui a été retenu (Association loi 1901). Depuis, plusieurs membres se sont équipés en moulins individuels, alors que le moulin collectif commandé sera bientôt reçu. Le besoin d'un moulin collectif, qui était réel lorsque la décision a été prise, n'existe plus aujourd'hui pour les membres.

## **B. Fonctionnement des dispositifs**

On a vu dans ces historiques, que les points de départ des collectifs étudiés sont différents. Pour résumer, cela peut être un problème individuel partagé par un groupe de personnes, une mobilisation pour maintenir un moulin sur le territoire, ou encore l'envie de maintenir une dynamique après le départ à la retraite d'une personne. Mais tous ces collectifs ont conçu, ou bien envisagent ou projettent de concevoir un atelier de meunerie en collectif.

Derrière cette caractéristique commune se cachent néanmoins des réalités très différentes. Chaque collectif prévoit, ou a mis en place, un dispositif différent. Rappelons qu'on entend ici par dispositif un arrangement collectif d'une action, composé d'un ensemble protéiforme d'éléments immatériels et matériels. Les schémas ci-dessous synthétisent les caractéristiques principales de ces dispositifs différents, en ajoutant des informations relatives aux différents collectifs, par rapport à la schématisation proposée en introduction.

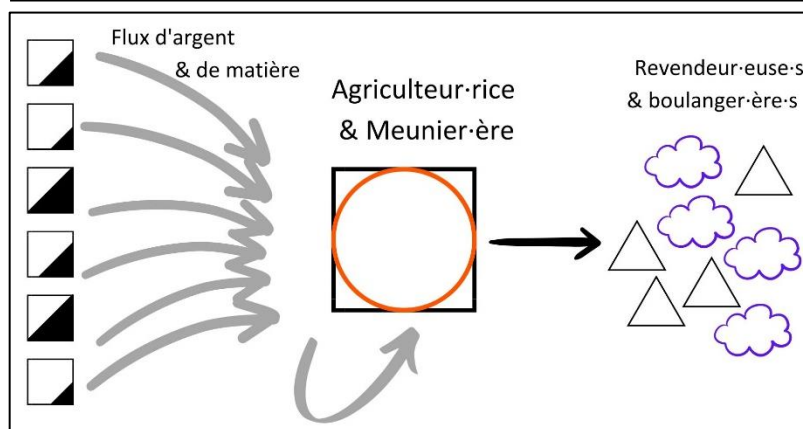
### **1) Modèle du/de la paysan·ne-meunier·ère inséré·e dans un collectif**

---

<sup>4</sup> Communauté d'agglomérations, rassemblant 34 communes autour de la ville d'Annecy.



FIGURE 4 : Paysan·ne-meunier·ère inséré·e dans un collectif, auteur



**Paysan·ne-meunier·ère inséré·e dans un collectif**

Un·e agriculteur·rice possède un moulin, mis à disposition du collectif moyennant compensation, puis la farine est vendue via le dispositif à des revendeurs du territoire. Il n'y a pas de boulanger·ères dans le dispositif. Les quantités qui passent dans le dispositif ont un degré « d'imprévisibilité » car les agriculteur·rices ne s'engagent pas sur des surfaces ou quantités.

Ce premier mode d'organisation de la meunerie en collectif, est basé sur le cas de Graines de l'Ain. L'investissement est réalisé par un·e agriculteur·rice seul·e, et il s'ensuit une négociation avec les autres agriculteur·rices du

collectif, pour déterminer les règles de mise à disposition du moulin, les engagements de l'agriculteur·rice qui possède le moulin, ou encore le prix de la mise à disposition ou du service. On peut ici imaginer un spectre assez large d'engagements. Il pourrait par exemple s'agir d'une

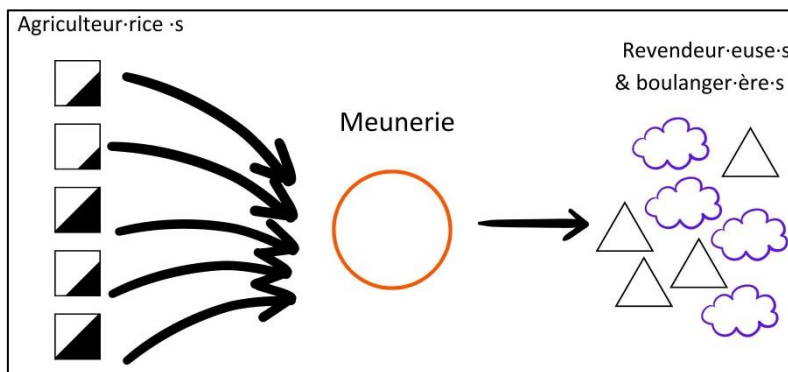
simple mise à disposition, où la personne qui souhaite utiliser le moulin doit le faire soi-même en échange d'un paiement pour l'usage du moulin. Il pourrait également s'agir d'un changement de l'activité de l'agriculteur·rice qui possède le moulin, qui deviendrait alors meunier·ère. Dans ce cas, cette personne peut alors aussi s'engager à stocker les céréales des membres du collectif, à moudre selon un protocole défini, ou à réaliser des mélanges de farines, par exemple.

Le dispositif comprend alors des règles d'usage du moulin, ou bien des engagements de l'agriculteur·rice meunier·ère. Un échange en monnaie a lieu entre les acteur·rices du collectif, pour l'usage du moulin. Et la structure collective (association, entreprise classique ou coopérative), peut également se voir attribuer un rôle de régulation, de contrôle ou de sanction. On peut enfin ajouter, pour une compréhension complète du dispositif, des règles tacites, ou habitudes de travail, partagées par les membres du collectif, autour du moulin, qui peuvent aller jusqu'à une culture commune de travail en commun.

Ce modèle présente l'avantage d'être simple à mettre en place car il requiert une prise de risque individuelle, à laquelle les agriculteur·rices sont davantage habitués dans un schéma

« classique » de ferme familiale. L'étape de la négociation des règles et engagements demeure une phase cruciale pour le bon fonctionnement du dispositif. Enfin, il est à noter que le collectif se place dans une situation de dépendance à un seul membre, qui détient une forme de pouvoir sur le reste du collectif, puisqu'il possède à lui seul l'outil de transformation. Une manière de combler ce différentiel pourrait être de multiplier ces dispositifs pour créer un « maillage », et diminuer ainsi la dépendance à des acteur·rices uniques.

## 2) Modèle de la « gouvernance de filière »



Ce second mode d'organisation est basé sur le cas du collectif « Les Robins des Champs ». Aucun investissement supplémentaire n'est nécessaire, puisque

### Modèle de la « gouvernance de filière »

Les agriculteur·ricess se décident collectivement sur des surfaces à engager dans le dispositif. Ils vendent leur grain au meunier·ère, qui vend à son tour la farine aux boulanger·ères locaux.ales, qui vendent leur pain. Chaque échelon de la filière est a minima représenté par un pair, dans un organe de gouvernance du dispositif qui discute des quantités, des prix, et des pratiques agronomiques et de transformation.

chaque acteur·rice reste dans son rôle déterminé, et conserve son identité de départ, d'entrepreneur·euse. En effet, agriculteur·rice, meunier·ère et boulanger·ère gardent leur activité entrepreneuriale telle qu'elle était avant la création du collectif : le seul ajout est une arène de discussion et de

FIGURE 5 : « Gouvernance de filière », auteur

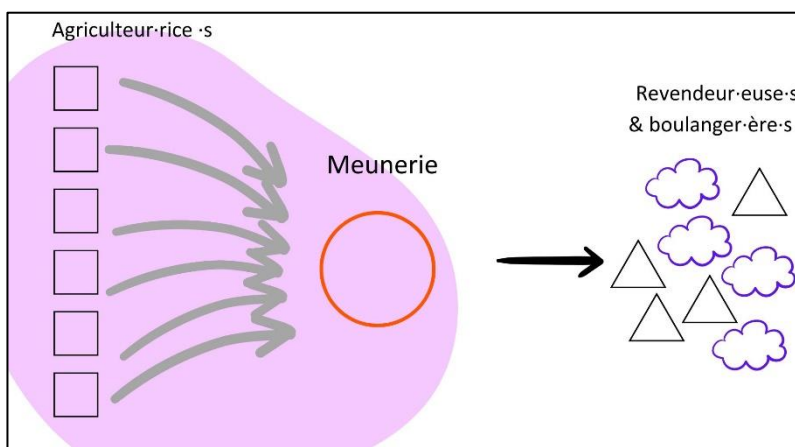
négociation. Il existe deux types de négociations dans ce modèle. D'abord, les négociations peuvent avoir lieu entre acteur·rices du même milieu. Par exemple, les agriculteur·rices peuvent se concerter pour déterminer les surfaces qu'iels vont dédier au collectif, les prix ou les différences de prix acceptables, échanger sur les retours d'expériences de techniques ou de variétés utilisées... Ensuite, il existe une arène inter-métiers, dans laquelle les acteur·rices de différents échelon de la filière peuvent échanger et négocier.

Une ressource non matérielle importante de ce dispositif est l'existence d'un vocabulaire commun, et d'une capacité à traduire d'un·e acteur·rice à un·e autre les réalités de travail de chacun·e. Il présente l'avantage d'être riche et large, en ce qu'il implique une variété d'acteur·rice de manière équitable dans l'arène. Néanmoins, on peut noter un risque pour la

robustesse de ce modèle : le/la meunier·ère, s'iel est seul·e à accomplir ce rôle, a une posture centrale qui peut s'avérer un risque d'arrêt du collectif si son activité ou sa participation s'arrête. Ce genre de dispositif peut aussi être assez long à mettre en place, puisqu'il implique de rassembler au sein d'une même table, dans une optique de négociation, des acteur·rices d'horizons différents. La question de la confiance qu'ont les membres vis-à-vis du/de la meunier·ère est également importante, puisque cette personne est souvent amenée, du fait de sa position centrale, à accomplir un rôle d'intermédiaire entre personnes de métiers différents.

### 3) Modèle du moulin acheté en collectif

FIGURE 6 : Moulin acheté en collectif, auteur



#### Modèle du moulin acheté en collectif

Les agriculteur·rices ont collectivement acquis un atelier de meunerie, l'utilisent pour transformer leur blé, qui est ensuite vendu sous forme de farine à des boulanger·ères ou revendeurs du territoire.

Ce dernier mode d'organisation semble être une idée assez commune, puisqu'elle est présente dans les projets de Graines Bio des Savoie, ainsi que dans les discussions du groupe d'Isère. Une différence notable par

rapport aux deux modèles précédents est que dans ce modèle ce n'est pas un·e acteur·rice seul·e qui assume le risque et le poids de l'investissement, mais un collectif tout entier. En cela,

ce modèle s'apparente aux Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), qui sont communes dans le paysage agricole français.

Il est par ailleurs nécessaire de réaliser un calcul stratégique préalable qui implique toutes les membres concerné·es, en plus d'une négociation que l'on retrouve dans les autres modèles, sur les conditions d'usage du moulin, les prix et débouchés, etc. Il est également nécessaire pour le collectif de disposer d'une structure collective officielle (un véhicule juridique), et il peut arriver que cet investissement emmène le collectif dans des terrains juridiques peu connus. Par exemple, concernant l'usage d'un moulin appartenant à une association plutôt qu'à un individu, un éventail de questions s'ouvre : comment se passe la certification biologique ? De quels droits à moudre dispose l'association, et chaque individu ?

Il peut enfin exister des instances d'échange entre acteur·rices d'échelon différent, et/ou de même échelon. Ce dispositif nécessite également une forme d'habitude à la coopération pour les acteur·rices qui investissent collectivement, puisqu'il implique beaucoup de négociation et de communication.

#### 4) Des dispositifs mixtes ou éclatés

Il existe également des dispositifs qui mêlent plusieurs de ces modèles. Que ce soit par conception stratégique (le collectif identifie que mêler ces modèles serait une bonne stratégie) ou par opportunité ou compromis il apparaît fréquent que les collectifs envisagent de créer des dispositifs mêlant plusieurs de ces modèles. En effet, le collectif peut se retrouver confronté de fait à la cohabitation de ces modèles par des actions de ses membres. Il peut également être en présence d'une opportunité de concevoir un modèle complémentaire du modèle existant, ou enfin contraint de faire un compromis entre des avis contradictoires au sein du collectif. Par exemple, Graines Bio des Savoie se projette dans un modèle de moulin acheté en collectif, mais le dispositif consiste actuellement en un modèle de multiples paysan·nes-meunier·ères inséré·es dans le collectif. Quand le moulin collectif arrivera dans quelques mois, le dispositif existant, basé sur des paysan·nes-meunier·ères inséré·es dans le collectif ne cessera pas pour autant : le dispositif sera seulement complété par le modèle numéro 3, résultant en un dispositif mixte.

Quant au collectif Isérois, après des discussions où l'option du modèle du moulin acheté en collectif était envisagée, la décision finale est de réaliser un éclatement du collectif en sous-groupes, qui pourront ensuite chacun aller vers n'importe lequel des trois modèles présentés.

A partir de ce point, nous allons **nous concentrer sur Graines Bio des Savoie (GBDS)**, et laisser de côté pour un temps tous les autres collectifs. Ce choix reflète le processus de recherche qui a été adopté, avec une immersion dans le cas de GBDS pour identifier des problématiques pertinentes, puis remonter en généralité via les autres collectifs identifiés.

#### C. GBDS : Cartographie des membres

L'étude plus approfondie de Graines Bio des Savoie nous a permis de dresser une cartographie des membres, pour le moins en ce qui concerne les acteur·rices rencontré·es en entretien, ou mentionné·es lors des entretiens. La carte ci-dessous présente les emplacements géographiques des membres interrogé·es.





FIGURE 7 : Carte des membres de GBDS, auteur

### Surfaces cultivées par les membres de GBDS

Productions	Nombre d'hectares
Blé – variétés modernes	24,25
Blé – populations	16,33
Seigle	3,65
Petit épeautre	4,75
Grand épeautre	1,5
Khorasan	1,2
Sarrasin	0,5
Lentilles	3,5
Pois chiches	1,65
<b>TOTAL</b>	<b>57,33 ha</b>

FIGURE 8 : Productions des membres de GBDS, Bilan annuel 2021, GBDS

## 1) Trajectoires individuelles et entrées dans le collectif

Avant de s'intéresser davantage aux dynamiques du groupe, il semble important de faire un point sur les trajectoires de chaque membre. Ces présentations sont rangées par ordre approximatif d'arrivée dans le collectif. Les entretiens ont aussi été anonymisés, avec la table suivante :

*FIGURE 9 : Codes des personnes interviewé·es, auteur*

Code	Métier	Rôle dans le collectif	Productions principales	Part de blé paysan	Part de blé moderne	Modes de commercialisation	Spécificités
A1	Citoyen retraité	Secrétaire	/	/		/	/
B1	Paysan-meunier-boulangier	Membre	Céréales, Vaches en hiver	20%	80%	Magasins et boulanger·ères locaux·ales	/
B2	Céréaliier-meunier	Administrateur	Céréales	?	? Majorité	?	/
B3	Agriculteur, ingénieur et élu	Président	Céréales	?	? Majorité	Vente à une coopérative	En AB depuis 2023
B4a et B4b	Agriculteur·rice	Membre	Vaches à viande, maraîchage, céréales	50%	50%	Vente à la ferme	Ont investi dans un moulin en août 2023
B5	Agricultrice Et bientôt boulangère	Administratrice	Encore aucune production	/	/	/	N'est pas en AB
B6a et B6b	Paysan·ne-meunier·ère	Administrateur	Vaches laitières	100%	0%	Vente directe, et 6 boulanger·ères locaux·ales	/
C1	Boulangier retraité	Administrateur	Pain	?	?	AMAP, magasins bio, marchés et direct	/
B7	Agriculteur	Trésorier	Vaches laitières	100%	0%	Lait en coopérative ; Blé à un voisin	/
D1	Animatrice	Animatrice	/	/	/	/	/
E1	Elue locale	/	/	/	/	/	/

#### a. C1, boulanger retraité à l'origine de la démarche

Le lien de C1 avec le pain a commencé en 1981, lorsqu'il a mangé, surpris, son premier pain au levain au cours d'une fête paysanne. « *Première tranche, je me dis, bon Dieu, qu'est-ce que c'est ? [...] On aurait dit un gâteau.* ». « *Et puis c'est resté comme ça, en attente* », pendant les 15 années qui suivirent. Il a ensuite démarré son levain en 1995 et fait son pain lui-même. Employé tout le début de sa vie dans une grande entreprise familiale, faire son pain est resté un loisir jusqu'à ce qu'il ait été licencié en 2001, suite à un plan social lié à des difficultés financières. Chaque employé·e avait alors pu bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place de nouveaux projets professionnels. C1 a alors décidé de présenter un projet de boulangerie au levain, avec vente sur les marchés forains. Il a alors passé un Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP) en boulangerie et démarré en solitaire son activité jusqu'en 2009. Dès le début, il a cherché à « travailler sur le sel, cuire avec un four à bois et [...] travailler aussi sur l'eau ». Cela impliquait par exemple de filtrer et dynamiser l'eau, et se fournir en sel auprès d'un producteur à Guérande. Se sont ensuite enchaînées les évolutions et développements du projet, parmi lesquels un moulin Astrié en 2013, une augmentation du nombre d'employé·es et apprenti·es pour atteindre jusqu'à 7 personnes, des ateliers thérapeutiques mis en place avec une psychologue avec comme outil la pâte à pain, des ateliers dans les maisons de retraite. Un élément important de sa trajectoire a aussi été de se rapprocher d'agriculteur·rices du territoire, ce qu'il a progressivement fait, avec deux fermes. C'est également ce qui a motivé sa démarche d'organisation de réunions pour imaginer un futur pour cette dynamique de territoire initiée.

#### b. B6a et B6b, agriculteur·rices pionnier·ères sur le territoire

B6b a repris la ferme familiale de vaches laitières en 1994, et a entrepris de moderniser les équipements qui s'y trouvaient (salle de traite, logettes, grange pour le séchage de la paille...), en suivant les enseignements de sa formation. Puis à partir des années 2000, il a changé progressivement de trajectoire en « travaillant par rapport à l'intuition plus que par rapport à des raisonnements économiques ou techniques ». Ce changement s'ancre dans le refus du « rationnel, mathématique », d'une logique de solutions toutes faites pour résoudre des situations problématiques. B6b donne une importance prépondérante à la notion d'intuition, une forme d'intelligence sensible, pour comprendre les situations en profondeur et réellement traiter leurs causes plutôt que leurs conséquences.

Après sa conversion à l'agriculture biologique en 2011, B6b a planté du blé, et des voisins lui ont parlé de C1, comme étant en recherche d'approvisionnement local pour ses pains. C'est de

cette manière qu'a commencé leur collaboration. C1 a également rapidement indiqué qu'il souhaitait avoir du blé variété population, ce qui a mis le pied à l'étrier à B6b pour réaliser ce changement. En 2019, lors des premières réunions pour la création de GBDS, B6a était présente, en tant que salariée d'une autre ferme en maraîchage. Elle a ensuite réalisé une période d'essai dans la ferme de B6b, puis l'a rejoint en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC).

#### c. A1, citoyen retraité, secrétaire de l'association

Retraité d'un poste de direction de production de pièces de moteur pour l'automobile, A1 était en parallèle, depuis 2006, engagé dans l'association Terre d'Union. Cela constituait pour lui une « bouffée d'air » par rapport au travail, qui faisait également sens vis-à-vis de son goût pour le jardinage, et d'une conscience écologique qui s'est progressivement développée chez lui. Partant d'un engagement ponctuel au début, il s'est peu à peu davantage engagé, notamment dans le développement d'AMAP, qui l'a amené à connaître C1, qui les fournissait en pain.

#### d. B7, éleveur d'une exploitation familiale, trésorier de l'association

B7 est fils d'agriculteur. Lors du décès de son père en 1994, il s'est décidé à reprendre la ferme familiale de vaches laitières, après avoir terminé une école d'ingénieur agronome à Lyon. Aujourd'hui, la ferme est tenue par lui et son épouse, et a été agrandie, en passant notamment de 25 à 40/45 vaches. En 2013, la ferme est convertie à l'agriculture biologique, dans une optique de cohérence avec leur consommation passée au bio quelques années auparavant, et pour répondre à des envies de « faire propre », et « regarder les gens en face ».

B7 connaissait déjà B6b avant le début de GBDS, et était administrateur à l'ADABIO. Il a donc eu vent des premières réunions et y était présent. Le blé n'occupe qu'une faible surface sur ses terres (1ha), et occupe de plus des terres qui sont précaires car louées à des propriétaires qui pourraient prochainement les récupérer. B7 a donc une production assez faible et précaire, qui ne constitue pas la motivation principale pour sa participation à GBDS : il dit plutôt être « intéressé par le projet ».

#### e. B3, agriculteur-passion et multi-casquettes, président de l'association

Enfant d'un agriculteur et d'une agricultrice, il a toujours été passionné par l'agriculture. En 1992, quand sa mère est partie à la retraite, il a repris la ferme familiale, en la réduisant à 18 hectares. Cette activité est néanmoins toujours restée secondaire pour lui : pendant 15 ans il était employé dans un bureau d'études spécialisé dans l'eau et l'assainissement, et aujourd'hui



il est responsable qualité sécurité environnement, au service d'assainissement des eaux du Grand Chambéry. Il est également maire de sa commune depuis 2014, et était auparavant élu communal depuis 2001.

Depuis sa reprise, il a conduit ses cultures en conventionnel. Mais il arrivait à un point où tous les signaux étaient négatifs pour lui : l'activité n'était pas rentable (la coopérative lui achetait à faible prix, et ses coûts restaient élevés) et il s'ennuyait, alors qu'il souhaitait faire cela pour son plaisir et sa santé mentale. Il a donc décidé de se convertir à l'agriculture biologique en 2020. B3 connaissait C1 de par un loisir, et ce dernier le « titillait » à propos du passage au bio depuis déjà plusieurs années. En 2019, quand B3 a vu un article dans le journal local qui parlait de la première réunion mise en place pour démarrer GBDS, il a décidé d'y prendre part également, et s'est joint dès la deuxième réunion.

#### f. B1, paysan-meunier-boulangier

Fils d'agriculteur producteur de lait, B1 était salarié sur la ferme familiale. Lors de la retraite de son père puis du décès de son oncle en 2011, B1 a décidé de garder la ferme, en double activité de technicien d'installation de matériel de traite. Sur 72ha, il n'en a gardé que 30. Avec son épouse, ils ont également décidé de changer l'équilibre de la ferme lors de la reprise, pour « aller jusqu'au produit fini, mettre entre les mains le produit, et être autonomes au maximum, pour ne pas avoir d'intermédiaire qui viennent tondre la laine sur le dos ». Les céréales, et l'opportunité de tout transformer à la ferme, en farine puis en pain, sont alors apparues comme une bonne option. Après une formation près de Grenoble pour devenir paysan·ne-meunier·ère-boulangier·ère, B1 et son épouse ont réorganisé leur modèle, et aujourd'hui celle-ci a la charge de la boulangerie. La conversion à l'agriculture bio, réalisée dans la même période (2014), s'inscrit dans la même logique d'autonomie, mais également de fierté envers les client·es, et de « propreté » pour l'environnement et la santé humaine.

B1 a connu les travaux du collectif GBDS dès les premières réunions, car il connaissait C1 par ailleurs. Au début, il suivait ces réunions de manière ponctuelle, puis est devenu de plus en plus assidu au fur et à mesure. Cela lui a notamment été utile pour obtenir quelques contacts commerciaux, notamment de boulanger·ères.

#### g. B2, céréalier sur moyennes/grandes surfaces, équipé de deux moulins

La trajectoire de B2 ne peut pas être décrite avec autant de précision, car il a été impossible de réaliser un entretien individuel. B2 était néanmoins présent à l'entretien collectif réalisé avec 4 autres personnes.

B2 est l'agriculteur céréalier du collectif disposant des plus grandes surfaces en céréales. Il a une ferme d'environ 70ha, avec du blé moderne, du petit épeautre, des lentilles, des pois chiche, et d'autres cultures. Il dispose aujourd'hui de deux moulins Astrié individuels, dont il compte utiliser l'un pour la farine de blé uniquement, et l'autre pour toutes les autres farines. Du fait de sa capacité à fournir de grosses quantités, il se tourne parfois vers d'autres types de débouchés que les autres membres du groupe, notamment des acteurs qui peuvent s'apparenter à des grossistes locaux en agriculture biologique, ou encore la restauration collective.

#### h. B5, agricultrice qui se lance dans une activité de paysanne-boulangère

B5 a fait des études d'ingénierie de l'espace rural, en suivant une envie principale de lien avec la nature et les animaux. Déçue d'y avoir trouvé une approche tenant plus de la « gestion de la nature », elle a travaillé 3 ans à la direction départementale des territoires, pour des démarches administratives liées à la PAC. Elle a ensuite décidé de devenir salariée de la ferme de son compagnon et de ses associés, où elle a appris qu'elle n'aimait pas s'occuper des vaches, mais aimait le contexte du travail à la ferme. Un peu par hasard, elle a découvert le pain et le métier de paysan-boulangère, à partir de son goût pour la préparation du pain. Cela lui a plu, et elle a entrepris d'aller faire une formation dans le Jura, où elle a en même temps eu une spécification en agriculture biologique. Son projet de paysanne-boulangère s'est ensuite heurté au projet de regroupement de fermes de la ferme de son compagnon, qui accapare beaucoup de temps et d'attention aux associés de la ferme. Elle a en parallèle commencé depuis 2021 à produire du blé sur les surfaces « délaissées » de la ferme, et à le moulin au moulin de C1.

B5 a connu GBDS par un faisceau de connaissances qui y sont membres. Le projet l'intéresse notamment pour l'opportunité de bénéficier du moulin collectif et s'éviter d'investir. Cependant il demeure un problème majeur pour elle : la ferme de son compagnon n'est pas en agriculture biologique, les associés ne souhaitent pas se convertir, et la conversion partielle de ses surfaces de blé semble complexe. Or un des principes de base de GBDS est la production biologique.

#### i. B4a et B4b, agriculteur-riche qui investissent dans un moulin individuel

B4a et sa fille B4b travaillent sur une ferme familiale qui appartenait au grand-père de B4a depuis 1923. Jusque dans les années 2000, B4a y produisait du lait. Aujourd'hui, la ferme se concentre sur les céréales, une quinzaine de vaches à viande, les arbres fruitiers, et B4b a une

activité de maraîchage. L'entièreté des fruitiers, et un peu moins de 50% du blé, sont des variétés population. Depuis plusieurs années, B4a et B4b ont une approche de localisme, en essayant de transformer et commercialiser aussi près que possible de leur ferme. Par exemple, le blé est actuellement moulu chez B1 ou B2, puis la farine est vendue en direct dans le magasin à la ferme, ou auprès de boulangers sur la commune ou dans les communes alentours. Par ailleurs, la conversion à l'agriculture biologique s'est faite en 2017 pour B4a et 2021 pour B4b, après plus de 10 ans sans usage de phytosanitaires et d'engrais chimiques, dans une optique de santé humaine et environnementale.

B4a et B4b ont connu GBDS via A1, qui est venu les rencontrer à la ferme. Puis ils se sont rendus à des réunions de l'association, et sont devenus membres, dans l'optique de se relier à des acteurs dans une optique similaire à la leur, sur le territoire.

## **D. GBDS : Impact des pratiques de gouvernance sur les membres**

A la fin de chaque entretien en présentiel avec des membres de GBDS, et de deux des entretiens par téléphone, j'ai proposé un exercice où l'objectif était d'identifier l'impact des pratiques de gouvernance de GBDS sur les valeurs de chaque membre interrogé. Une première étape a donc été de lister les valeurs, objectifs et aspirations, puis une seconde consistait à lister les pratiques de gouvernance (mode de prise de décision, organisation des réunions, répartition des rôles, etc). Enfin, une fois ces valeurs et pratiques placées en abscisses et ordonnées d'un tableau à double entrée, chaque case était remplie, selon la manière dont l'interviewé jugeait de l'impact de la pratique sur la valeur. Par exemple, un impact négatif était noté d'une croix, un impact positif d'une coche, et une absence d'impact d'un rond barré.

Au total, 7 personnes ont été interrogées suivant ce modèle inspiré de la boussole de viabilité, pour 6 complétions totales. Cet échantillon était composé de 5 agriculteurs, 1 boulanger et 1 citoyen.

### **1) Valeurs, objectifs et aspirations**

Le fait que cette partie de l'entretien soit toujours située à la fin, permettait qu'un lien humain se soit déjà construit sur le début de l'entretien. Cela facilitait donc l'évocation de sujets complexes et intimes tels que les valeurs, objectifs et aspirations. A chaque fois, l'approche a été identique : après une présentation de l'exercice dans l'ensemble, similaire au paragraphe ci-dessus, je posais une question qui introduisait la question des valeurs. « Maintenant, si ça te convient j'aimerais qu'on aille sur quelque chose d'un peu plus personnel et intérieur : Pour

quelles raisons est-ce que tu fais ce que tu fais, c'est-à-dire quels sont tes objectifs concrets, mais aussi tes valeurs, tes aspirations ? »

A chaque fois, je proposais également d'utiliser, si besoin, un schéma qui présente une liste de valeurs et objectifs pour des maraîcher·ères, pour avoir un support, un exemple. Ce schéma était présenté dans le document de présentation de la boussole transversale de viabilité, et est en **annexe 3** Dans les faits, ce schéma a été utilisé comme première base de réflexion par les personnes interrogées pour environ la moitié des entretiens.

#### a. Des valeurs partagées par la majorité...

Dans l'ensemble, les valeurs listées sont assez proches. Trois d'entre elles sont partagées très largement au sein de l'échantillon. Et même si les termes sont parfois différents, la valeur centrale de ces ensembles semble être la même :

- 1) 100% des entretiens : **Préservation des ressources naturelles** / Respect de la nature / Faire une agriculture « propre » / Préserver la planète et les écosystèmes.
- 2) 71% des entretiens : **Respect et contact avec les personnes** / Echange rural-urbain / Relations et animations avec le voisinage / Avoir des relations humaines qui dépassent le commercial
- 3) 57% des entretiens : **Echanges techniques** / Se former ensemble et ne pas être isolé / Tester, améliorer, chercher

Il semble qu'il y ait ainsi un consensus de valeurs autour de la préservation des ressources naturelles, du respect des personnes et des relations humaines, et de l'envie d'échanges techniques agricoles.

#### b. ... Mais aussi des valeurs différentes

Par ailleurs, au total, 8 valeurs, aspirations ou objectifs ont été listées par des personnes sans être citées par qui que ce soit d'autre. Ces valeurs seront appelées ici « valeurs solitaires ». Il apparaît intéressant de les étudier pour identifier un potentiel de « solitude » sur certaines valeurs, une forme d'isolement possible pour certains membres du collectif.

C1 a 3 valeurs sur lequel il se retrouve seul : « changer les comportements, faire réfléchir les gens », « Accès à tous à l'alimentation durable », et « communauté/solidarité ». B6b a 2 valeurs sur lesquelles il se retrouve seul : « Implication de soi, se transformer, se responsabiliser », et « Transcender, dans le sens de voir plus haut que les problèmes ». Il est aussi notable que B3 n'a aucune valeur sur laquelle il se retrouverait seul. Evidemment, ces

résultats n'indiquent absolument pas que les autres membres entrent en opposition avec ces valeurs solitaires, ni même qu'elles ne seraient pas des valeurs auxquelles ils se rattacheraient si elles leur étaient proposées. Néanmoins, le fait qu'elles ne soient pas venues à l'esprit indique tout de même que l'importance accordée est probablement différente.

Enfin, il est également à noter que « distribution des richesses via les revenus / Rémunération équitable », ainsi que « Participation et concertation / Plaisir de construire quelque chose collectivement » n'aient été évoquées que par deux acteurs, qui ne sont pas agriculteurs : C1 et A1.

## **2) Pratiques de gouvernance**

L'approche pour identifier les pratiques de gouvernance a légèrement évolué au fil des entretiens. Dans les premiers entretiens, j'ai donné des exemples de ce que pourraient être des pratiques de gouvernance, en posant des questions semi-directives. Par exemple, je demandais comment se passait la prise de décision en réunion : quel est le mode de concertation, d'où émanent les propositions ? Concernant les rôles, j'interrogeais la répartition, et quelles sont les tâches de l'interviewé, et les différents statuts impliquant des tâches différentes (par exemple, un·e membre du conseil d'administration a-t-iel les mêmes tâches qu'un·e membre de l'association qui ne siège pas au conseil d'administration ? Dans l'ensemble, 5 catégories ont été proposées :

- 1) Prise de décision : mode et contexte
- 2) Rôles, tâches, circulation de l'information
- 3) Organisation des réunions : régulières, déclenchées...
- 4) Mécanismes de contrôle, de surveillance, sanctions possibles
- 5) Décisions passées ayant un impact sur le fonctionnement du collectif

Dès le premier entretien, j'ai décidé d'ajouter aux pratiques de gouvernance les décisions passées, car cela avait été évoqué par la première personne que j'ai interrogée. J'ai alors envisagé l'intérêt de connaître l'impact de décisions du collectif sur les valeurs de chaque personne.

Puis au fil des entretiens, j'ai parfois repris en complément certaines pratiques qui avaient été évoquées dans les entretiens précédents, en demandant à la personne interviewée si elle considère cette pratique comme vraie, existante. Il y a donc un biais d'induction ; il m'a semblé préférable de l'assumer afin d'avoir un maximum de pratiques à mettre en parallèle des valeurs de chaque personne interrogée.

Etant donné qu'aucun·e membre interviewé·e n'a donné de pratique invalidante ou contraire aux pratiques données par d'autres, il semble qu'il y ait un consensus sur le fonctionnement du groupe. Ici, je vais donc lister les pratiques sans tenir compte de l'ordre ou du contenu des entretiens, en commençant par les pratiques de gouvernance relevant de la gestion « usuelle » du collectif, puis en finissant par des décisions prises par le passé ainsi que des règles générales sur les pratiques individuelles.

#### a. Pratiques habituelles de gouvernance de GBDS

Le collectif se compose de **plusieurs instances** : le Conseil d'Administration (CA), les Groupes de Travail (GT), et il se rassemble une fois par an lors de l'Assemblée Générale (AG). Le Bureau rassemble également le président, le trésorier et le secrétaire, qui participent aux CA, en ayant des rôles supplémentaires. L'animatrice, D1, assume également des fonctions de deux ordres : animer le collectif en impulsant des dynamiques, des rassemblements ou réunions, des collectes de données, etc. ; et réaliser des tâches d'ordre administratif.

Chaque individu peut donc être membre de GBDS ou non, membre du CA ou non, membre du Bureau ou non, et participer à aucun, un ou plusieurs GT. Le fait de ne pas être membre de GBDS empêche la participation à tous les autres groupes ou instances. Les GT identifiés sont les suivants : « local » pour trouver un lieu pour le moulin et les autres activités éventuellement connectées ; « panification » sur la panifiabilité du grain cultivé dans le collectif ; « coût de revient » pour tenter d'établir un modèle de prix de revient pour la production de farine dans le collectif)

Le **mode de prise de décision** : Lors des réunions où une décision engageant l'association doit être prise, les modes suivants s'appliquent : « En premier lieu, par consensus, en cas d'accord unanime, sinon, dans un second temps par consentement (aucune opposition formelle), à défaut, et dans un troisième temps et de manière définitive, par vote à la majorité absolue des exprimés. » (Charte éthique, 2021). Quasiment chaque membre interviewé·e a indiqué que la prise de décision se faisait par consensus, puis par consentement, et enfin par vote à la majorité si aucune des deux méthodes ne permettait d'arriver à une décision. Deux nuances sont à apporter : pour certain·es interviewé·es, la règle n'est pas aussi claire, et les décisions se prennent plutôt après « discussion et vote, s'il n'y a pas d'opposition ». D'autre part, très peu de membres ont été en mesure d'expliquer précisément ce que signifiaient consensus et consentement, ou d'expliquer le mode opératoire pour passer d'un principe à un

autre. A partir de quel moment décide-t-on que le consensus est impossible, et qu'il faut passer au consentement, puis, de nouveau, passer au vote ?

La **répartition des rôles et tâches** : Dans l'ensemble, les tâches ne sont pas cloisonnées, c'est-à-dire que chaque personne peut assumer des tâches qui seraient normalement attribuées à une autre personne avec un rôle différent, si cela semble pertinent ou plus efficace. D'après les personnes interrogées, les seuls rôles qui sont clairement définis sont ceux de président·e, trésorier·ère, et secrétaire. Cependant les tâches affectées à ces rôles sont uniquement inscrites dans les statuts de l'association, sur un modèle très classique d'association. Lors des entretiens, il demeurait un certain flou sur la réalité de la répartition des tâches. Néanmoins il semble que D1, l'animatrice du collectif, assume un nombre non négligeable de tâches administratives, qui relèvent du champ normalement attribué aux président·e, secrétaire et trésorier·ère.

D'autre part, le collectif n'a prévu aucun **mécanisme de contrôle** des pratiques des membres (par exemple pour le respect de la charte), de **gestion des conflits**, ou encore de mise en place de **sanctions**. Toutes les personnes interviewées ont indiqué que le principe maître était la confiance, et que cette confiance, jointe à une interconnaissance de tous les membres, constituait un garde-fou pour éviter des comportements qui ne respectent pas la charte. C1 expliquait notamment qu'il lui semblait très peu probable qu'une infraction à la charte ait lieu un jour, au vu du risque de rupture de la confiance :

*« Ce qui est risqué de frauder dans ces trucs-là, c'est qu'il faut pas que ça se sache, il faut bien faire les choses. Parce que le jour où ça se sait, c'est bon, t'es fini, tu peux faire un autre métier. T'as rayé tout ce que tu as pu faire les années d'avant. »*

Enfin, deux autres pratiques de fait ont été mentionnées par un membre uniquement : les CA sont mensuels, et sont ouverts aux membres de l'association qui ne font pas partie du CA. Et un autre membre a identifié les choses suivantes sur la transparence et la circulation des informations entre membres (qui viennent s'ajouter aux 5 pratiques précédentes) :

- 6) Certaines informations ne circulent pas : les états des lieux individuels d'activité, et les débouchés commerciaux de chaque membre.
- 7) Et certaines informations circulent bien : les relations avec les élu·es, et les informations liées à la vie de l'association.

## b. Décisions prises par le collectif dans le passé et règles

A cette liste de pratiques de gouvernance, des décisions prises par le passé ont été ajoutées :

- 8) Le choix d'investir dans un moulin en collectif, réalisé après une discussion où il était également envisagé d'investir dans un outil de tri et de stockage de céréales
- 9) La possibilité libre pour toutes les membres, d'investir individuellement dans un moulin et de le proposer ou non à la prestation de service pour les autres membres, sans aucune forme de contrôle ou de régulation par le collectif
- 10) Le principe d'un consensus entre membres pour ne pas déstabiliser les activités de meunerie déjà en place au sein du collectif : ne pas vendre la farine en-dessous d'un prix de revient jugé juste, pour l'instant estimé, et bientôt calculé au sein du GT « prix de revient ».

Enfin, une règle tacite semble avoir été fixée, pour refuser l'accès à l'association aux personnes qui ne sont pas en bio. Néanmoins il semble que cela ne soit pas aussi rigide, car B5, qui ne dispose pas de la certification mais explique avoir des pratiques qui s'en rapprochent, est malgré tout bienvenue pour participer à l'association tant qu'elle n'utilise pas le logo de GBDS dans sa commercialisation à venir. Le refus d'accès, bien qu'il n'ait pas encore été utilisé, s'appliquerait alors plutôt aux personnes qui cultivent en conventionnel, avec usage de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques, et qui ne sont pas dans une démarche de conversion.

## **3) Impact des pratiques de gouvernance sur les valeurs, aspirations et objectifs de chaque membre**

Evaluer l'impact de chaque pratique sur chaque valeur de chaque membre interrogé serait très long. J'ai fait le choix dans un premier temps de croiser les analyses pour les valeurs partagées le plus largement et présentées précédemment.

La valeur la plus largement partagée entre les membres interrogés, celle du **respect/de la préservation de la nature**, ainsi que le plaisir de travailler avec la nature ou encore la connexion à la nature dans l'ensemble, sont également celles pour lesquelles les pratiques de gouvernance ont le moins d'impact. En effet, pour toutes les personnes interrogées, la majorité des pratiques ont un impact neutre sur cette valeur, signifiant que les pratiques de gouvernance n'influent pas sur cette valeur pour eux. Quelques exceptions sont notables : le consensus sur le prix minimum des farines, l'existence des moulins individuels et le projet de moulin collectif. Ces 3 exceptions sont vues comme un moyen de pérenniser les activités des



membres du collectif, et donc indirectement de pérenniser leurs pratiques d'agriculture biologique, jugées positives pour l'environnement. Une personne a néanmoins indiqué que les moulins individuels vont à l'encontre de sa valeur de respect de la nature, car il s'agit d'un usage de ressources supérieur à la mise en commun d'un moulin unique pour tout le collectif. Une autre personne a indiqué que le refus des agriculteur·rices conventionnel·les favorisait sa valeur de respect de la nature. Etant donné que ce lien ne peut pas être direct, il est possible qu'il s'agisse d'une logique de « pureté » du groupe, c'est-à-dire de ne rassembler que des membres qui sont en agriculture biologique. Enfin, deux personnes ont indiqué que l'absence de mécanismes de sanction, de contrôle ou de gestion des conflits était favorable à leur valeur de respect de la nature, car de cette manière « *tout le monde sait ce que tout le monde fait, et ça évite que quelqu'un fasse n'importe quoi* » [c'est-à-dire, des pratiques délétères pour l'environnement].

La valeur de respect et d'échange entre les personnes est impactée de manière très variable selon les personnes. De manière générale, la majorité des pratiques ont un impact positif, mais une part non négligeable d'impacts sont neutres. Et chaque personne a indiqué une pratique avec un impact négatif.

## V. Analyse

Historiquement, la conception de GBDS provient d'une volonté de maintien d'une dynamique de renforcement de liens entre un boulanger (C1) et des agriculteur·rices voisin·es. Le collectif s'est ensuite saisi de l'opportunité de ce rassemblement, et via l'animation par Benoît puis D1, salarié·es de l'ADABIO, plusieurs objectifs ont pu être fixés. Les statuts de l'association indiquent qu'elle « a pour but de mettre en place une filière économique locale complète de céréales et cultures associées cultivées biologiquement, allant jusqu'à la mise à disposition de produits bio en circuit court pour les consommateurs ». On peut ainsi considérer que Graines Bio des Savoie est en train de concevoir un dispositif qui vise à renforcer la production locale et la connexion entre acteur·rices du territoire, pour les céréales et cultures associées. D'un point de vue individuel pour les membres, ce dispositif aurait également un objectif de pérennisation et de développement des activités agricoles et de transformation.

Pourquoi mobiliser le cadre d'analyse des dispositifs Foucaaldiens, plutôt que la sociologie de l'acteur réseau (SAR) ? La SAR présente des limites, pour étudier les dynamiques de gouvernance : c'est un outil qui demande une approche très méticuleuse et complète, et pourtant ne porte pas une attention assez forte aux asymétries de pouvoir, d'après Silva Castañeda et Nathalie Trussart (2016). Il existe néanmoins des éléments très intéressants à conserver : la SAR permet d'avoir une approche qui facilite la compréhension globale des dispositifs en tant qu'ensemble protéiforme d'éléments matériels et immatériels. Au cours de ce travail, les dispositifs sont étudiés avec une approche qui s'inspire de la philosophie de la SAR.

Pour rappel, la question de recherche est la suivante : **Dans quelle mesure les modes de gouvernance participent-ils à produire des dispositifs ayant le potentiel de renforcer ces collectifs émergents ?** Afin d'y répondre, dans un premier temps, j'identifierai tous les éléments qui composent le dispositif de GBDS. Ensuite, j'analyserai les étapes de conception du dispositif de GBDS (Aggeri 2014), et étudierai dans quelle mesure il correspond aux trois piliers du dispositif Foucaaldien (Hardy 2015), afin d'obtenir des éléments de réponse sur ce que produit ce dispositif. Enfin, je mobiliserai le cadre « projet politique – gouvernance – convivialité » (Van Dam et De Bouver, 2017), afin de comprendre plus en détail les tensions possibles entre individu et collectif.

## A. Cadres d'analyse des dispositifs Foucaaldiens

### 1) Composition et processus de conception du dispositif de GBDS

#### a. Éléments du dispositif mis en place par GBDS

Afin de retirer autant de flou que possible sur le concept de dispositif, il semble important de préciser quels sont les éléments qui font partie du dispositif mis en place par GBDS, avant de démarrer une analyse plus poussée.

Pour rappel, un dispositif est un ensemble protéiforme d'éléments immatériels et matériels, orienté dans une dimension stratégique. Actuellement, le dispositif mis en place par GBDS se compose de :

Eléments matériels :

- 1) Des moulins individuels mis en partage entre membres de GBDS,
- 2) Des logos de GBDS apposés par les agriculteur·rices sur les sacs de farine,
- 3) Des lieux variables, mis à disposition pour les temps d'échange,
- 4) Bientôt, un moulin collectif, situé à un emplacement à définir,

Eléments immatériels :

- 5) Une arène d'échange entre agriculteur·rices, boulanger·ères et quelques citoyen·nes,
- 6) Un groupe d'échanges de pratiques entre agriculteur·rices,
- 7) Une charte et une marque commune,
- 8) Des règles de fonctionnement, écrites et non-écrites, impliquant notamment des statuts différents (membre/non-membre, membre du CA/non-membre du CA, rôles du bureau...)
- 9) Des moments conviviaux.

#### b. Théorie : Le processus de conception d'un dispositif

Dans un article qui donne un panorama du dispositif foucaaldien ainsi que ses reprises et compléments ultérieurs à Foucault, Aggeri (2014) présente un processus-type, que tout dispositif peut traverser, pour passer de l'idée à la finalisation concrète. Cinq étapes se suivent : (i) problématisation, (ii) énoncé d'un projet stratégique et schématisation d'un dispositif, (iii) constitution des espaces d'action collective, (iv) instrumentation et scénographie, et (v) scénarisation et communication.

Tout au long du processus de conception d'un dispositif, il existe également des forces de « sédimentation », engageant une dynamique de stabilisation, et des forces de « créativité »,

engageant des dynamiques de déstabilisation, de mise en tension (Silva-Castañeda et Trussart, 2016). La notion de dispositif se concentre sur les forces de stabilisation, qui mettent en ordre les éléments hétérogènes qui le composent, et fixent des règles de fonctionnement et des normes. Cependant ces forces ne sont pas incompatibles et peuvent même se renforcer mutuellement ; Deleuze (1992) explique ainsi que ces forces, qu'il appelle lignes, ne font pas que composer le dispositif fini, mais impliquent des dynamiques, qui traversent le dispositif, et le tirent dans plusieurs directions. Ainsi, il apparaît intéressant d'étudier à un instant donné, quelles sont ces dynamiques, pour mieux comprendre les situations qui se présentent et leurs enjeux globaux.

En se basant sur les 5 étapes présentées plus haut, je vais détailler toutes les étapes que GBDS a traversées, en précisant à chaque fois au préalable ce que contient théoriquement l'étape concernée. A chaque fois que les données le permettent, j'étudierai aussi les différentes dynamiques qui ont tiré ou qui tirent le dispositif.

### c. Etapes de conception du dispositif de GBDS

#### *i. Problématisation*

Foucault désigne cette étape comme « l'ensemble des pratiques discursives ou non-discursives qui constitue quelque chose comme objet pour la pensée » (1994, p. 670). Concrètement, il s'agit de produire un sens à partir de situations ambiguës et identifier des liens de causalité éventuels (Callon, 1986), c'est-à-dire de définir quels sont les enjeux stratégiques partagés par tous les membres, et quel est le positionnement du collectif sur une série de problèmes.

L'étape de problématisation, pour GBDS, s'est faite autour de la situation initiale de l'imminent départ à la retraite de C1. Les réunions successives qui ont été organisées, ont permis d'intéresser des acteur·rices varié·es, et surtout, les échanges ont permis de réaliser un cadrage. Au fil des discussions, la situation a été décortiquée et d'autres problématiques ont été traitées. Puis en mai 2021, une association a été créée par un collectif de personnes intéressées, qui formait ainsi une ébauche de projet de filière locale de céréales biologiques, en rassemblant agriculteur·rices, boulanger·ères, et citoyen·nes. Une particularité notable est que dès la structuration en association, une charte éthique a été rédigée et signée par tous les membres. Elle actait ainsi une direction souhaitée pour l'association et les comportements individuels, sans pour autant donner des règles très précises.

### *ii. Projet stratégique et schématisation*

D'après Aggeri (2014), la problématisation débouche ensuite sur une ébauche de projet, qui doit ensuite s'accompagner de « la formalisation d'un modèle abstrait qui schématise les relations entre les éléments du dispositif ».

Après la structuration en association, le collectif de GBDS a progressivement ajouté des objectifs stratégiques qui faisaient sens dans le projet général de l'association. Par exemple, un groupe d'échange de pratiques a été mis en place (groupe DEPHY), et le projet de moulin collectif a été acté un an après. Ces différents « sous-projets » n'ont pas été pensés dans une stratégie très formalisée : il n'y a pas eu de « modèle abstrait ». Un élément ici ne doit pas être considéré comme un détail : quand la décision a été prise d'investir collectivement dans un moulin, le projet stratégique n'était pas modélisé. La décision s'est vue précipitée par l'opportunité d'un financement public dans le cadre du Plan de Relance à l'issue de la crise du Covid-19, du gouvernement Emmanuel Macron, en 2022. C'est donc une opportunité, qui, en la saisissant, a projeté le collectif à faire avancer le dispositif plus rapidement vers une dimension plus opérationnelle.

### *iii. Constitution des espaces d'action collective*

Selon Aggeri (2014), les espaces d'action collective sont les « différents théâtres d'opération en lien avec la question stratégique qui est traitée » et il est également intéressant d'étudier « la nature des liens observés entre ces différentes scènes » (p. 55). « La force du dispositif consiste à établir a priori des liens entre ces différents espaces distincts mais néanmoins articulés ».

GBDS s'est doté de plusieurs espaces d'action collective, avec des membres et des objectifs distincts. Le groupe DEPHY n'a pas de vocation opérationnelle pour le collectif, mais peut servir de vivier à pratiques agricoles, qui pourraient ensuite servir pour l'ensemble du groupe. Il existe également les AG et les CA, comme c'est l'usage dans une association, et enfin des groupes de travail thématiques (GT). Ces derniers ont été au nombre de 3 : l'un était dédié à la recherche d'un lieu pour installer le moulin collectif, l'autre à l'établissement d'un prix de revient de référence pour la fabrication de farine, et le dernier à des tests de panification. Ces GT, bien que parfois temporaires, semblent néanmoins être un outil inscrit dans le fonctionnement établi du dispositif. Ils s'articulent avec l'ensemble du dispositif en apportant des propositions à l'ensemble du collectif sur la thématique qu'ils traitent.

Ces espaces n'ont pas de règles ni de « compétences » très clairement définies. Il n'existe par exemple ni document ni règle tacite régissant les groupes de travail : certains sont très peu définis et connus par les membres, d'autres ont une vocation très opérationnelle (par exemple le GT « local » pour trouver un emplacement pour le moulin collectif).

#### *iv. Instrumentation et scénographie*

Aggeri (2014) définit cette étape comme un « agencement scénique où les instruments et l'espace matériel sont disposés de façon à produire certains effets ». Plus concrètement, il peut s'agir de « la construction de démonstrateurs, de halls d'exposition, d'espaces de conception physiques et virtuels pour donner un caractère de matérialité et une puissance démonstrative aux projets stratégiques. »

Deux instruments sont mis en place au sein de GBDS dans une optique de scénographie. D'un côté, plusieurs membres participent régulièrement à des « manifestations »<sup>5</sup>, qui sont des participations à des événements divers, où l'association est représentée. Il s'agit parfois d'événements festifs locaux destinés au grand public, parfois de salons, ou encore des événements organisés par les collectivités locales. Ces moments, agrémentés de dégustations de pains, donnent un côté très matériel pour les personnes qui découvrent GBDS.

D'autre part, le boulanger C1 a mis en place près de chez lui une collection de céréales anciennes et/ou paysannes, à vocation démonstrative, avec une cinquantaine de variétés différentes. Cette initiative individuelle n'était, à l'époque de la rédaction de ce mémoire, pas encore mobilisée par l'ensemble du collectif pour un usage de démonstration, que ce soit en interne au collectif, ou en externe. Néanmoins les différents membres (surtout agriculteur·rices) témoignaient un certain intérêt, et demandaient à C1 comment se portaient les blés. Il s'agit donc d'un démonstrateur potentiel pour le dispositif. Enfin, le moulin collectif pourrait, selon le projet idéal de plusieurs personnes interrogées, servir de lieu de base pour des manifestations, des activités, « *un lieu pour regrouper* »<sup>6</sup>. A1 disait également que ce lieu pourrait être un outil pour intéresser les agriculteur·rices extérieur·es à GBDS : « *Si on avait le local et tout, une solution validée à proposer... Ce serait beaucoup plus facile pour décider des gens à se lancer là-dedans* »

---

<sup>5</sup> Terme utilisé dans plusieurs entretiens

<sup>6</sup> B6b, dans l'entretien individuel du 24 avril 2023

#### *v. Scénarisation et communication*

La scénarisation est définie par Aggeri comme le corollaire de l'activité scénographique. En vue de communiquer avec des acteurs différents, le projet peut alors se définir de plusieurs manières différentes.

GBDS utilise différents éléments de discours pour se présenter, selon les acteur·rices à qui les membres s'adressent :

- Pour les agriculteur·rices, il est prévu de mettre l'accent sur l'avantage qu'apportera le moulin collectif pour concentrer la valeur ajoutée dans la ferme, tout en présentant l'apport technique que peut représenter le groupe d'échange de pratiques (DEPHY).
- Pour les acteur·rices publiques, l'accent est mis sur le projet de moulin collectif, comme étant rare dans la région et unique sur le territoire. Le volet « circuit-court et bio », est également mobilisé, car particulièrement intéressant pour les acteur·rices publiques (le PAT du Grand Annecy par exemple). Enfin, l'aspect territorial, impliqué par exemple par le nom de l'association (Graine Bio des Savoie), est aussi un élément sur lequel le discours insiste.
- Pour les habitant·es, le volet « circuit-court et bio », ainsi que de territoire, est mobilisé. Après quelques temps, il apparaît que les habitant·es sont également en recherche de blé de variété ancienne/paysanne, et qu'il s'agit pour elleux d'un élément important.
- Pour les boulanger·ères, aucun discours spécifique n'a été identifié.

Il est à noter que peu de contacts sont pris avec des agriculteurs en dehors du collectif, à l'exception de quelques échanges informels bilatéraux. Et les membres interrogé·es parlent davantage au futur, en mentionnant le fait qu'il est difficile de chercher à convaincre des agriculteur·rices d'utiliser un moulin qui n'est pas encore là.

#### d. Analyse du processus de conception de GBDS

La partie précédente a montré que GBDS a suivi un processus de conception incluant la majorité des 5 étapes définies par Aggeri. Néanmoins, le processus n'est ni linéaire (étapes parfois croisées, avec des retours sur des étapes antérieures, ou des modifications), ni terminé. Par exemple, il n'y a pas eu d'étape de schématisation à proprement dite ; des espaces d'action collective sont en place mais leurs règles et compétences ne sont pas formalisées ; certains instruments de scénographie sont présents (les manifestations) mais le reste n'est pas encore mobilisé (collection de céréales, moulin collectif comme lieu d'accueil). Cette analyse

donne un point de vue mitigé sur le dispositif GBDS : est-il déjà réellement un dispositif si toutes les étapes de sa conception ne sont pas terminées ? Il semble en effet que le collectif ait projeté le dispositif dans l'étape de scénarisation et communication (5) pour saisir une opportunité de subventions.

D'autre part, il apparaît au fil de l'étude des étapes de conception de GBDS, que le moulin collectif a une place majeure. D'abord, il est très présent dans le discours (v. Scénarisation et communication) auprès des acteur·rices publiques et des agriculteur·rices, et a été un outil pour intéresser (au sens de la SAR) ces acteur·rices, et même obtenir une subvention. Il faisait également partie de l'idéal de C1, avant même le début de GBDS<sup>7</sup>. Au cours des entretiens, il ressort également que les acteur·rices non-agriculteur·rices, comme A1, sont ceux qui poussent le plus pour l'installation du moulin. Il est ainsi vu comme un levier pour atteindre l'objectif de l'association : faire une filière locale et complète de céréales biologiques en circuit-court. Le moulin collectif peut ainsi être considéré comme un nœud, au sein du collectif, car il est à la fois la base du collectif (la raison pour laquelle une partie des acteur·rices se sont joint·es au projet) ainsi que son horizon. Ce sujet sera traité plus en détail en partie « Projet politique » (page 62)

Les entretiens renseignent également sur l'équilibre entre lignes de créativité au sens de Deleuze (présentées en partie 1-b), et lignes de sédimentation. Il semble que les agriculteur·rices du collectif forment souvent plutôt des forces de sédimentation, comme l'a expliqué B3 « *moi, j'ai tendance à les freiner un petit peu parce que je ne veux justement pas que ça aille trop vite* ». B3 donne également un point de vue qui éclaire bien la différence entre la dynamique des agriculteur·rices et celle des autres membres, en parlant d'un citoyen : « *il peut ne pas comprendre aussi les réticences, ou en tout cas, les... Et puis par nature, l'agriculteur est peut-être aussi un peu prudent. Il a besoin de voir avant de, d'y aller, etc. Il faut lui montrer des choses...* ». D'un autre côté, on a en effet des citoyen·nes et boulangier·ères qui apportent plus souvent des forces de créativité, en particulier avec le cas d'A1, qui se définit comme « un *aiguillon* », qui essaye d'apporter « *le déséquilibre qu'il faut pour réussir à marcher* ». Les lignes de créativité au sens de Deleuze (présentées en partie 1-b), se voient pour l'instant davantage que les lignes de sédimentation. En effet le collectif a eu des dynamiques d'exploration, avec des initiatives nouvelles et de nouveaux projets, alors que

---

<sup>7</sup> C1 projetait de réaliser un lieu multi-activités ouvert et géré par toutes les membres du collectif, en rénovant une ruine de moulin près de chez lui.



le degré de stabilisation et de fixation de règles de fonctionnement est plus faible. GBDS est ainsi un dispositif dont l'histoire n'est pas terminée, immature dans le sens qu'il n'est pas encore stabilisé dans une forme qui répond aux enjeux qu'il cherche à traiter.

## **2) Trois piliers d'un dispositif : un groupe dominant, une gestion des aléas, et une capacité à évoluer en continu**

### **a. Retour sur la théorie des dispositifs foucauldien**

La théorie de Foucault sur les dispositifs sociotechniques implique qu'ils sont conçus par des groupes sociaux dominants, pour gérer les aléas qui se présentent à eux, et cadrer les relations sociales à ce sujet. L'exemple le plus connu, présenté dans *Surveiller et punir* (Foucault, 1975), expose comment la bourgeoisie a conçu le système des prisons disciplinaires, pour gérer le problème de la délinquance induite par le système carcéral classique. Ce problème venait menacer la situation dominante de la bourgeoisie : le dispositif venait en cela répondre à un « besoin urgent ». Ici, un dispositif présenté par Foucault est le panoptique. Il s'agit d'une architecture, qui, appliquée au milieu carcéral, consiste en des cellules circulaires, visibles en permanence par un·e gardien·ne qui n'est pas visible par les détenu·es. De cette manière, les détenu·es pensent qu'ils peuvent en permanence être surveillé·es, et finissent par intégrer en elleux-mêmes la discipline demandée, en permanence. Le dispositif produit alors une relation de pouvoir, et rend possible la gestion des événements aléatoires.

Ce détour assez sinistre par le milieu carcéral a pour but d'exposer la logique originelle des dispositifs foucauldien. D'après Hardy (2015), le dispositif bourgeois a permis à ce groupe dominant d'incorporer les aléas qui mettent en danger leur position, dans un set existant de relations sociales. Pour faire face à ces aléas, le dispositif « doit continuellement se réformer, et réformer les relations sociales et discursives qui lui sont connectées, pour éviter sa destruction ». Il est donc mouvant, dynamique. C'est d'ailleurs pourquoi Hardy explique que de cette manière, le groupe dominant « chevauche le tigre des relations sociales » (2015). Car bien qu'il soit impossible d'avoir un contrôle total sur les relations sociales et leurs effets, il est en revanche possible, via un dispositif, de répondre aux événements d'une manière qui permette d'annuler leurs effets négatifs, voire d'en retirer un bénéfice.

Pour résumer, le dispositif (i) est mis en place par un groupe qui souhaite conserver une forme de position dominante, (ii) sert à « capturer » des événements aléatoires dangereux dans un contexte de relations sociales contrôlées, pour pouvoir annuler leurs effets négatifs, voire obtenir un bénéfice, (iii) et sont en changement perpétuel pour suivre les évolutions de

relations sociales. Il peut également être formé sur base d'une urgence et avec une vocation stratégique pour y répondre.

Observons maintenant l'écho de ces trois points pour le dispositif de GBDS.

### b. GBDS, un « club » d'acteur·rices de l'agriculture biologique ?

(i) « Un groupe qui souhaite conserver une forme de position dominante ».

GBDS peut être vue comme émanant d'un club d'agriculteur·rices bio. Le terme club, qui peut paraître négatif, sert seulement à exprimer le côté fermé que peut avoir ce groupe, car en effet, les personnes qui n'ont pas des pratiques relevant de l'agriculture biologique ne sont pas les bienvenu·es. B4a l'exprime d'ailleurs, non sans humour : « *On est très sectaires* », puis sa fille ajoute que sans cette règle, « *la filière, après, elle ne vaut plus rien quoi* ». Ces agriculteur·rices bio sont dans une position de pouvoir particulier, soit parce qu'ils sont pionnier·ères, soit parce qu'ils ont une certaine position de puissance sur le marché local, qu'ils veulent éviter de « déstabiliser ». Quelques cas sortent néanmoins de ce cadre, comme B3 ou B5, respectivement récemment converti en AB et non certifiée AB. Mais malgré cela, B3 est bien inséré dans le collectif en tant que président, peut-être du fait de sa position de pouvoir d'une manière différente des autres membres : il est en effet bien inséré dans le milieu politique local. B5, de son côté, est confrontée à davantage de difficultés pour une insertion totale dans le groupe, notamment du fait qu'elle ne dispose pas du label AB. Certains membres sont opposés, d'autres souhaitent qu'elle puisse être membre...Ce point sera traité plus loin, en partie B.2. Pour résumer, le collectif se compose d'un certain nombre de membres qui sont en effet dans une position dominante, mais pas uniquement, puisqu'il existe certains cas différents, comme B5, ou encore les citoyen·nes engagé·es dans le dispositif.

Cependant, contrairement au cas de la bourgeoisie étudié par Foucault, les membres de GBDS ne sont pas dans une situation dominante par rapport au reste de la société. Les agriculteur·rices membres, pionnier·ères pour l'agriculture bio sur le territoire, ne sont pas dominant·es au sein du régime dominant de l'agroalimentaire, selon les critères industriels qui y prédominent : taille de l'exploitation, quantités produites, économies d'échelle... Iels captent également peu de subventions du fait de leurs surfaces faibles (à l'exception du cas de B2, qui dispose de surfaces proches de la moyenne française de 69ha<sup>8</sup>). Il s'agit donc plutôt

---

<sup>8</sup> Recensement Agreste 2020

d'une tentative de protection d'une niche, pour laquelle iels ont un avantage certain, du fait de leur position pionnière ou importante en agriculture biologique.

### c. Une capture d'événements aléatoires dangereux

(ii) « Capturer des événements aléatoires dangereux ».

Hardy (2015) présente trois méthodes que peuvent adopter les dispositifs pour gérer des événements aléatoires dangereux de différentes sortes <sup>9</sup> :

- 1 : [production d'un « présent continu »] qui donne forme et contenu à l'existence sociale. Autrement dit, former un contexte pour les relations sociales des acteur·rices du dispositif.
- 2 : [sur-détermination d'événements répétitifs], pour que les circonstances, choses et entités se forment dans les paramètres et règles d'un dispositif. Autrement dit, essayer d'intégrer les événements dont l'aléatoire porte sur la quantité, le lieu... dans un cadre contrôlé, qu'est le périmètre du dispositif.
- 3 : [Négation des événements inattendus], qui répond au besoin urgent d'éloigner un risque. Autrement dit, mettre en place au sein du dispositif des mécanismes pour se prémunir en urgence d'événements inattendus.

GBDS tente de capturer l'ensemble de ces événements aléatoires. D'abord, le rassemblement en collectif vise à limiter les risques de concurrence entre membres. En effet, l'échange sur les prix de revient de la farine a pour objectif d'établir un prix plancher, pour que tous les acteur·rices du collectif aient connaissance de la réalité du prix de revient, et ne se retrouvent pas à pratiquer ou demander des prix trop bas qui mettraient en péril la viabilité économique de certain·es acteur·rices. Il s'agit donc du premier type de méthode, où les acteur·rices se donnent un contexte pour leurs propres relations.

D'autre part, GBDS cherche également à gérer les événements aléatoires liés à la concurrence sur la farine ou le grain local et biologique par de nouveaux·elles acteur·rices. On peut penser à certains cas de figure : un prix inférieur, des quantités qui permettent aux concurrent·es d'accéder à des marchés qui sont inaccessibles aux membres de GBDS, ou encore l'arrivée sur le marché d'acteur·rices qui se prétendent local et biologique, sans l'être de la même manière que GBDS, et font de ce fait une concurrence rude. Il s'agit alors d'un événement aléatoire de type 2, connu dans sa forme (il est quasiment certain que des acteurs similaires

---

<sup>9</sup> Traduit de l'anglais puis reformulé de manière plus appliquée

aux membres de GBDS s'installent et proposent une offre similaire), mais incertain dans le moment de sa survenance, le contexte géographique, les quantités... L'idée est ici de former une marque commune, qui garantissent la spécificité de la filière face à d'autres concurrentes éventuelles.

Enfin, GBDS tente également de capturer des événements de type 3, aléatoires inconnus qui mettraient en danger l'activité individuelle de chaque membre. Cela peut être par exemple, un problème pour vendre ses produits, ou un problème d'ordre technique (une machine qui arrête de fonctionner dans un moment critique). Le dispositif y apporte une réponse via des mécanismes de solidarité entre les membres, qui n'a néanmoins pas pu être expliqué par des cas concrets au cours des entretiens.

#### d. Une certaine forme d'inertie dans les changements

(iii) « En changement perpétuel pour suivre les évolutions de relations sociales ».

GBDS envisage des projets et activités variées : un moulin en collectif, des outils de stockage et/ou de tri (trieur optique par exemple), un lieu avec des activités variées (formation, événements festifs, découverte en mode un peu « touristique »), et un groupe de pratiques déjà mis en place (DEPHY). Les Conseils d'Administration, qui se tiennent à peu près tous les mois, sont censés permettre une certaine vitesse d'adaptation. Mais dans les faits, il apparaît également que le collectif souffre d'une certaine inertie, comme le montre le cas de l'investissement collectif dans un moulin, où la décision a été longue à acter, la conception par le fournisseur longue également, et le financement long à obtenir. Tous ces éléments ont ajouté un délai à l'investissement, qui se retrouve être inadapté à la situation actuelle, lorsqu'il devient disponible pour l'usage des membres. En revanche, les membres voient le côté peu formalisé des tâches et des rôles comme un levier pour pouvoir mobiliser les forces de chacun·e au bon moment, c'est-à-dire mobiliser des ressources pertinentes, et à un moment qui convienne à la personne qui les apporte.

#### e. Conclusion : GBDS est un dispositif peu stabilisé, qui s'apprête à muer

Ainsi, même si le collectif n'a pas encore reçu le moulin collectif prévu, on peut d'ores et déjà parler d'un dispositif. Les relations entre individus, le principe de mouture à façon en prestation de service entre membres, le groupe d'échange de pratiques DEPHY, et l'arène d'échange entre acteur·rices sont déjà des éléments essentiels du dispositif, qui lui donnent corps. Cet existant est déjà performatif, même sans le moulin collectif.

Cependant, le dispositif s'apprête à être confronté à un changement majeur dans sa structure, avec l'arrivée du moulin collectif. En effet, les relations vont changer : certain·es agriculteur·rices qui utilisaient un système de mouture en prestation de service au sein du collectif pourraient s'intéresser au moulin collectif, et d'autres membres pourraient s'ajouter.

Ainsi, cette partie a montré que GBDS est un dispositif incomplet dans son processus de construction, complexe par sa diversité d'acteur·rices, et qui s'apprête à changer drastiquement. On retrouve bien ici la dimension de fragilité qu'on évoquait comme postulat de base : peu stabilisé, il apparaît à certains que le dispositif reste très fragile tant qu'il n'existe pas un lieu appartenant au collectif : *« on a lancé quelque chose, mais ça pourrait être éclaté n'importe quand tu vois, ça pourrait se dissoudre n'importe quand, alors que si on installe quelque chose de dur avec des lieux qui nous appartiennent, même si on est locataires, mais où il y a quelque chose de construit qui sera durable tu vois, une unité de production, on va pas la... Elle va pas s'arrêter comme ça »* (Extrait d'un entretien avec C1).

Par ailleurs, l'étude des trois piliers d'un dispositif, présentée plus haut, montre des concordances entre la théorie des dispositifs foucaldiens et GBDS. Cependant, certains éléments sortent de ce cadre, comme la présence de membres qui ne sont pas dans une position « dominante », au sein du dispositif, ou encore l'inertie dans le changement du dispositif. Des questions demeurent : Pourquoi certain·es membres sont favorables à l'inclusion d'agriculteur·rices conventionnel·les, et d'autres non ? Pourquoi des citoyen·nes et agriculteur·rices qui ne sont pas dans une position dominante participent tout de même ? Il faut donc aller plus loin. Comme l'écrit Hardy (2015), étudier un dispositif dans une perspective foucauldienne donne une dimension analytique, mais pas diagnostique. C'est-à-dire qu'il est nécessaire de combiner avec d'autres outils d'analyse pour pouvoir porter un regard davantage inscrit dans l'action. La partie B s'attache à faire cela. Le cadre d'analyse « projet politique – gouvernance – convivialité », proposé par Denise Van Dam et Emeline De Bouver dans le livre « Les collectifs en agriculture bio – entre idéalisation et réalisation » (2017), donne matière à analyser les relations entre membres, et les éventuelles tensions d'idées et de pratiques, tout en s'élevant à l'échelle du collectif dans son ensemble via la notion de gouvernance.

## B. Cadre d'analyse projet politique – gouvernance – convivialité

### 1) Présentation du cadre d'analyse

Ce cadre d'analyse, construit par Van Dam et De Bouver (2017), se décompose en trois pôles : projet politique, gouvernance et convivialité. Ces pôles visent à aller plus loin que les impressions d'unité dans un collectif, puisque « aucun mouvement dans l'histoire ne constitue un bloc monolithique, qu'on le regarde sous l'angle des motivations des acteurs, des objectifs qui lui sont associés, ou encore des conceptions du changement social qui les traversent » (page 39). Il a été construit suite à un état de l'art sur ces trois thématiques. L'objectif de cet outil d'analyse est de questionner chaque pôle, de mettre en lumière les tensions qui peuvent exister au sein et entre les pôles, et analyser les stratégies éventuellement mises en place pour y répondre. Mobiliser ce cadre permet d'intégrer une dimension plus concrète à l'analyse, et de mettre en parallèle l'échelle individuelle et l'échelle collective.

### 2) Projet politique

Le cadre analytique proposé par Van Dam et De Bouver (2017) comprend 3 formes de projets politiques pour des collectifs en agriculture biologique : le projet politique de « contestation », celui du « développement durable » et le « projet politique intégral ». Elles les présentent comme suit :

« Le **projet de la contestation** consiste en une relance de la critique sociale dirigée vers le modèle de l'agriculture industrielle productiviste, entraînant l'exclusion d'un grand nombre d'agriculteurs et la diminution progressive des paysanneries [...]. Des modèles utopiques de changement radical et de renversement du modèle capitaliste de l'agriculture guident les actions concrètes du projet de la contestation ».

« Le **modèle du développement durable** relève également de la critique sociale, mais ne requiert pas la mise en question de l'ensemble du système agricole dominant et ne s'appuie pas sur une vision du monde radicalement différente de la conception dominante. Diverses combinaisons partielles entre les trois piliers que sont l'économie, le social et l'écologie sont envisagées comme acceptables. Ainsi, la rentabilité de l'exploitation agricole reste un objectif central, mais s'y joignent des objectifs et pratiques écologiques [...] et/ou sociales [...] ».

« Dans les groupes caractérisés par un **projet politique de type intégral**, il s'agit de penser les problèmes dans leur totalité, en lien avec toutes les dimensions sociétales, et de plaider/agir pour un changement en profondeur, de repenser l'intégralité de notre système

économique et politique. [...] Il s'agit d'un projet politique qui comporte de nombreux éléments d'analyse de l'état du monde, tant au niveau écologique, économique que social, et d'une proposition qui inclut des solutions complexes, [...] pour dépasser la situation actuelle. A la différence du modèle de la contestation, le mode opératoire du projet intégral n'est pas le militantisme contestataire, mais l'engagement dans des actions de changement concrètes, inclusives, sur une base locale qui veille au « bien-être ensemble ». »

Sur le site internet de Graines Bio des Savoie, on peut lire que la raison d'être du collectif se décompose en trois axes tenant de pratiques agricoles et de transformation durables, et deux autres axes tenant de la communication, et de la transition écologique du territoire. Il ne s'agit pas d'un projet de contestation puisqu'on ne retrouve pas d'éléments de renversement du modèle capitaliste, ni de changement radical. On retrouve même une opposition assez ferme contre le projet de contestation : « *On fait de l'écologie sans être écolo. Même en étant les plus grands écolos ! C'est par conviction, c'est pas politique* » (B4a). Mais il est plus difficile de trancher entre les deux autres projets possibles, développement durable ou projet intégral.

Concernant les projets politiques de chacun·e des membres vis-à-vis du dispositif, il semble qu'ils varient entre d'un côté le projet intégral, et de l'autre le développement durable. Chez C1, A1 ou encore B6b, le projet politique semble tenir du projet intégral. On retrouve dans leurs discours des éléments d'analyse globale des problèmes. Par exemple, B6b explique : « *le problème, en soi, tu peux pas le résoudre. Il y a que en modifiant les circonstances, qu'en fait, le problème il disparaît, parce qu'il n'a plus de raison d'être.* ». Cet extrait montre une logique holistique, une approche d'étude des problèmes via une étude des systèmes dans leur ensemble. On retrouve également chez eux, dans les valeurs mentionnées lors de l'exercice inspiré par la boussole de viabilité, des valeurs de l'ordre du changement des mentalités des individus (C1), d'œuvrer pour le bien commun (A1), dans une forme d'opposition avec le système et les idées en place (« transcender les problèmes » pour B6b).

Chez d'autres personnes comme B3, B7, B4a ou B1, le projet politique vis-à-vis de GBDS tient davantage du développement durable. On retrouve en effet des éléments des trois piliers du développement durable, avec l'objectif de viabilité de l'exploitation agricole au centre. Les enjeux globaux peuvent être mentionnés, mais ils sont plutôt inclus dans les discours au moment de parler des enjeux environnementaux, pour expliquer qu'il n'est pas possible de faire autrement que d'une manière écologique. Néanmoins les logiques d'entreprise individuelle demeurent, avec un rappel à la « *réalité économique* » (B1).

Il est à noter que ces distinctions de projets politiques entre membres ne sont ni totales ni figées. Par exemple, dans certains discours tenant plutôt du projet politique de développement, on retrouve également des éléments rappelant le projet intégral. De plus, il est important de garder à l'esprit qu'il s'agit du projet politique qu'ont les membres pour GBDS, et non pas des projets des membres pour leur propre activité dans son ensemble.

Il apparaît que les membres les plus anciens, C1 et B6b, auxquels s'ajoute A1, ont un projet politique tenant surtout du projet intégral, alors que celui des autres membres, tient davantage du projet de développement durable.

Cette différence rejaillit sur la considération qu'ont les membres pour le moulin collectif. Pour les premiers, le moulin s'inscrit dans un lieu avec de multiples activités, dans une optique de lieu vivant et levier de transition, pour faire davantage de lien avec les citoyens d'une part, et pour convaincre des agriculteur·rices et boulanger·ères de changer de pratiques d'autre part. Le moulin est dans ce cas un support pour le reste du projet, qui a tout son sens en tant qu'outil support de narratif.

C1 disait par exemple, à propos d'une ruine de moulin près de chez lui : « *Et en fait moi dans l'idée ça aurait été de remettre en état... Refaire des bâtiments sur ce moulin, remettre en eau le moulin [...], faire tourner une turbine pour faire l'électricité pour faire tourner un moulin Astrié, mais dans lequel on ferait, on aurait fait un stockage de blé, on aurait fait un petit atelier de fabrication pour faire du pain, des viennoiseries ou n'importe, et puis faire une salle d'accueil pour recevoir les formations, les écoles, faire tout ce genre-là, et puis avoir un peu de terrain autour pour faire une... un conservatoire de graines ! Ça, dans l'idéal moi c'est ça que j'aurais aimé qu'on fasse.* »

De l'autre côté, le moulin est vu plutôt pour sa vocation d'outil de transformation. Il peut donc servir à intéresser des agriculteur·rices qui n'auraient pas de moulin, et aider à atteindre de plus grosses quantités pour toucher de nouveaux marchés. Cette différence peut expliquer que les membres voient d'un œil différent le fait que le moulin collectif arrive sans qu'il n'y ait d'agriculteur·rices certain·es de l'utiliser à l'heure actuelle. Car pour certain·es il s'agit surtout d'un investissement mal planifié et donc un risque et un non-sens pour un entrepreneur individuel, tandis que pour d'autres il s'agit surtout d'une opportunité pour atteindre l'objectif de lieu vivant pour GBDS.

Cela explique également la posture de retrait sur cette question de moulin collectif, pour les agriculteurs du collectif qui n'en auront pas besoin pour faire de la farine. Comme selon leur



point de vue l'intérêt principal de ce moulin est de moudre de la farine, ils considèrent que le sujet ne les concerne pas dès lors qu'ils ont leur moulin individuel.

Ceci explique enfin des différences vis-à-vis de la considération des agriculteur·rices qui ne sont pas dans un mode de production biologique. Pour les personnes qui ont un projet politique tenant plutôt du développement durable, la transformation est essentiellement intérieure et les concerne, ce qui implique que GBDS est surtout un outil pour appuyer leur transformation. Tandis que pour les personnes avec un projet politique intégral, l'objectif de GBDS est aussi de participer à une transition sur le territoire, et donc notamment des acteur·rices extérieur·es au collectif. Ainsi, il semble que pour certaines personnes les agriculteur·rices en conventionnel soient une menace au collectif, tandis que pour d'autres iels sont des personnes à convaincre.

### 3) Gouvernance

Le cadre d'analyse de Van Dam et De Bouver (2017) propose d'étudier la gouvernance de manière simple, selon deux axes : formalisation et centralisation. La centralisation reflète le degré de partage du pouvoir sur les décisions, entre les acteur·rices. Ainsi une gouvernance centralisée, concentrerait le pouvoir chez un petit nombre d'acteur·rices voire un·e seul·e qui se situera(en)t en haut de la hiérarchie, tandis qu'une gouvernance décentralisée disperserait le pouvoir entre de nombreux acteur·rices situés plus bas dans la hiérarchie. Le degré de formalisation indique simplement si les règles de gouvernance du collectif reposent plus ou moins sur une base écrite ou matérielle, et se trouvent ainsi plus ou moins explicitées.

GBDS a une gouvernance qui, d'après les statuts, se centralise autour des 3 membres du bureau de l'association. Néanmoins, les décisions importantes sont prises avec l'ensemble du conseil d'administration, qui rassemble actuellement au moins la moitié des membres. Il s'agit donc d'un modèle de gouvernance qui est **plutôt décentralisé**. Il est cependant important de noter que de nombreuses tâches sont attribuées à l'animatrice qui dépassent son rôle initial d'animation des réunions et de mobilisation des membres. Bien qu'elle ne prenne pas de décisions pour le collectif, elle se voit de fait accorder une position centrale dans la gouvernance, en tant que référente et personne ressource.

Quant au **degré de formalisation, il est bas** : au-delà des obligations légales d'une association comme l'organisation d'un bureau, ainsi que la pratique usuelle du CA, il existe très peu de règles formelles. On peut citer les règles concernant les prises de décision (consensus, consentement, puis vote), ainsi que la charte éthique. Mais ces deux éléments

n'ont pas une concrétisation très précise en termes de pratiques : la charte éthique donne une direction à suivre, sur la base de la confiance ; le mode de prise de décision a une géométrie variable selon les situations, sans que les seuils pour passer d'un outil à un autre ne soient clairs.

Il existe également peu de « garde-fous ». Comme le présente Florence Lanzi (2022), ces mécanismes variés (règles, projets), visent à éviter la dilution des valeurs d'un collectif, en particulier lors d'un changement. Elle arrive à la conclusion que « le chemin vers une transition radicale consiste probablement en un subtil équilibre entre des opportunités de développement qui mettent en tension le caractère transformatif d'une innovation, et les dispositifs « garde-fous » instaurés pour contrebalancer les risques pris » (page 41). Parmi les exemples cités, on retrouve des normes qui régissent les pratiques ou la gouvernance interne, mais également des « marqueurs opérationnels » ou des projets. Chacun de ces garde-fous sert à écarter un risque. Chez GBDS, aucun système « garde-fou » n'a été identifié, à l'exception d'un filtre à l'entrée dans le collectif, qui impose d'avoir un mode de production biologique. Ce sujet des « garde-fous » sera évoqué plus en détail en partie « Règles de gouvernance et « garde-fous » », page 75.

GBDS s'inscrit donc dans un modèle de gouvernance décentralisé et informel. On retrouve un certain nombre de similitudes avec les cas étudiés par Van Dam et De Bouver (2017) pour cette situation : « absence totale de règles de gestion, à l'exception de certaines pratiques élémentaires. La question du management est en quelque sorte restée secondaire car celui-ci est estimé comme « allant de soi » ou comme exercé collectivement, sans être problématisé. Il s'appuie sur quelques valeurs phares comme la bienveillance, le respect, la convivialité, la confiance, toutes issues du management affectif. ». On retrouve en effet très peu de règles collectives de gestion. Ceci est probablement dû au fait que les interactions impliquant des échanges de matière et d'argent relèvent pour l'instant surtout du contexte bipartite, hors du collectif : le collectif a alors essentiellement servi de cadre pour la rencontre des deux individus concernés. Il apparaît alors logique que, sans réelle pression sur la gestion d'échanges, le collectif ne se soit pas doté de davantage de règles. Cette situation s'apprête à changer avec l'intégration au dispositif du moulin collectif. Nous en reparlerons en conclusion de cette partie, page 68.

Au cours des entretiens, on retrouve également une évocation fréquente de valeurs issues du management affectif, comme la confiance, le respect, et la convivialité. Ces valeurs étaient souvent mentionnées lorsque j'interrogeais sur les règles de gouvernance, ainsi que

l'éventualité de garde-fous, ou de mécanismes de gestion des conflits, de contrôle et/ou de sanctions.

#### 4) Convivialité

Comme dit précédemment, la convivialité est souvent mentionnée dans les entretiens comme un élément majeur du collectif. Elle sert ainsi à éviter l'isolement, et créer un climat de confiance. Il est intéressant de noter qu'à aucun moment la confiance ou la convivialité n'ont été définis par les acteur·rices interviewé·es. Tout comme c'est le cas pour les collectifs étudiés par Van Dam et De Bouver (2017), on retrouve des éléments liés à l'épanouissement de soi, et d'autres liés à l'épanouissement des autres. Cette convivialité semble en tous cas être un moteur important pour la mobilisation des membres du collectif. Plusieurs fois, iels ont indiqué dans des entretiens qu'il s'agissait d'un élément qui renforce le plaisir à participer au collectif (« *Il y a une super bonne ambiance* », B4a). Cela favorise probablement l'intégration d'acteur·rices varié·es, et permet l'émergence de dynamiques interpersonnelles.

L'éventualité d'un conflit est presque toujours évoquée comme étant quelque chose qui n'arrivera pas au sein du collectif (« je n'ai jamais vu aucun conflit »<sup>10</sup>). On peut citer C1, selon lequel il est impossible qu'un acte individuel ne dévie de la charte, parce que cela impliquerait une rupture définitive de la confiance, que personne ne veut risquer, comme on l'a présenté plus tôt. Néanmoins, d'après la littérature sur la convivialité, le conflit, ainsi que les limites de chacun·es pour la mise en place d'une société conviviale, doivent avoir une place centrale (Caillé, 2013 et Illich 1973).

Enfin, alors que Van Dam et De Bouver alertent sur le risque que la convivialité soit une source d'épuisement, causé par le fait que la création des cadres de convivialité ne dépende que de quelques personnes, il ne semble pas que GBDS soit sujet à ce genre de risques. En effet, ces moments de convivialité ne demandent que peu de ressources, et ces ressources sont apportées par plusieurs personnes : chacun·e apporte de la nourriture en « auberge espagnole », le lieu est prêté par des contacts, le rangement est effectué par toustes... Et en outre, l'observation participante m'a montré que ces moments se produisent de manière assez naturelle, sans nécessiter une animation particulière, et que l'inclusion de toustes se fait également assez facilement.

---

<sup>10</sup> Entretien avec B4a et B4b

## 5) Analyse croisée des 3 éléments

Cette analyse apporte quelques enseignements. D'abord, derrière des objectifs et valeurs communes, on constate une diversité sur le plan des projets politiques des membres de GBDS. Le dispositif mis en place s'efforce donc de tenir compte de toutes ces différences. Le cas de B5 le montre bien : elle a été incluse dans le collectif sans avoir le label Agriculture Biologique, et sans non plus être engagée dans une démarche de conversion. Elle peut donc participer aux discussions, néanmoins elle ne peut pas utiliser le logo Graines Bio des Savoie. Cet arrangement illustre le type de compromis qui doivent être faits au sein d'un dispositif.

On peut cependant remarquer que ce type de compromis met en tension certain·es membres, par l'expression d'une certaine fatigue de discuter longtemps en réunion, avec des personnes qui ne sont pas membres<sup>11</sup>. Cette situation a donné lieu à un « recadrage », qui a acté qu'il fallait être membre de l'association pour pouvoir participer aux réunions. Ces dernières restent ouvertes aux personnes extérieures mais elles sont invitées à rester dans une posture d'observation. Cela avait pour but d'éviter de gaspiller l'énergie du collectif. Ceci illustre la circularité nécessaire à l'évolution d'un dispositif inséré dans un collectif : il est nécessaire d'exprimer que la situation vécue met en tension les valeurs d'un·e membre, pour ensuite pouvoir prendre des mesures, et éventuellement mettre en place un mécanisme garde-fou, et enfin revenir plus tard sur ce garde-fou dans un mouvement circulaire. Or, au sein de GBDS, l'importance accordée à la convivialité, et à l'idée que les membres se font confiance, jointe à l'absence de cadres précisément conçus pour évoquer les problèmes et conflits, produit une situation où les membres ne se permettent pas de les exprimer. Ceci prive alors le collectif d'une opportunité d'évolution de sa gouvernance, à l'exception de la situation que l'on vient de mentionner.

Par ailleurs, contrairement à ce qui est présenté comme fréquent par Van Dam et De Bouver (2017), il n'existe pas de grand décalage entre discours et pratiques de gouvernance. Toutes les membres s'accordent sur le fait que les règles sont peu nombreuses, et les rôles peu définis, et que la gouvernance est globalement décentralisée. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'il n'y a pas de « leader·euse » réel·le. C1, le boulanger à l'origine de la démarche collective, n'a pas souhaité être au bureau. Quant à B3, le président, dit qu'il laisserait avec plaisir sa place à qui le souhaite, et a rappelé qu'il avait été 3<sup>ème</sup> désigné au cours de l'élection sans candidat·e, et qu'il avait uniquement accepté pour faire avancer le groupe. Et D1,

---

<sup>11</sup> Entretien avec B3

l'animatrice, a une position importante du fait de son statut d'animatrice, mais garde sa posture neutre, visant uniquement à fournir au collectif un cadre propice aux échanges pour qu'ils puissent peu à peu s'autogérer. En revanche, les tâches administratives qu'elle accomplit, et son rôle de transmission d'informations et de mobilisation, font d'elle un élément qui, s'il disparaît, pourrait causer l'effondrement du collectif.

Enfin, l'assemblée générale et certains entretiens ont pu mettre en évidence un désir de renforcer la formalisation de la gouvernance. Cela ne provient pas d'un épuisement des membres, mais plutôt d'une approche préventive, avant deux changements importants : l'arrivée du moulin collectif, et l'arrêt de l'appui de l'animatrice D1 dans 2 ans.

## **C. Des problématiques ancrées pour aller à la rencontre d'autres collectifs du territoire**

Maintenant que le cas de GBDS a été étudié en détail, passons à la dernière étape de ce mémoire. A partir de cette étude de cas, plusieurs problèmes et réalités auxquelles GBDS est confronté ont été identifiées, ainsi que certaines solutions qui ont été choisies. L'objectif est désormais de gagner en généralité, en comparant le positionnement de GBDS avec celui d'autres collectifs de la région, sur les différents problèmes identifiés. Pour cela, 3 entretiens ont été réalisés avec les animatrices de 3 collectifs (le collectif Alphonse, dans le Puy-de-Dôme ; un collectif en Isère et le collectif Graines de l'Ain), contactées lors de la phase initiale de mon mémoire de choix d'un collectif. Cette partie est structurée de la même manière pour chacune des 4 problématiques : présentation d'une problématique de GBDS, puis comparaison avec les 3 autres collectifs. La fin de cette partie conclut l'analyse avec des éléments de généralisation.

### **1) Moulin collectif, temps long, et différence entre stratégies individuelles et collectives**

#### **a. Le cas de GBDS : un « panier de crabes »**

La première problématique gravite autour du moulin collectif. Lors de l'évocation du sujet avec l'animatrice, elle en parlait comme d'un « panier de crabes ». En effet, ce projet comporte de multiples risques :

- Un risque financier lié à l'incertitude qui planait, au moment de l'écriture, sur le financement de la part de l'investissement non-couverte par la subvention (60% du montant),
- Un risque économique, lié à des charges connues (location d'un lieu, assurance, entretien), contre des recettes inconnues (personne n'est sûr d'utiliser le moulin actuellement),
- Un risque humain, lié à l'emplacement et l'usage qui sera fait du moulin collectif : il est possible que certaines personnes se sentent lésées, et/ou perdent leur motivation à participer au collectif.
- Un risque légal, lié à la complexité du contexte légal pour l'usage d'un moulin. Possédé par l'association GBDS, il sera mis à disposition, mais il sera nécessaire de faire une demande de « droit de mouture » si la production dépasse « 350 quintaux de blé tendre par an » (Code rural et de la pêche maritime, Article D666-25) soit 35

tonnes. Mais cette loi s'appliquant aux agriculteur·rices et aux meunier·ères, il demeure quelques incertitudes sur les obligations légales pour une association.

D'autre part, de nombreuses incertitudes demeurent quant à l'installation et l'utilisation du moulin :

- Le lieu où le moulin sera installé n'est pas encore défini : il serait possible de l'installer chez B5, agricultrice non-bio membre du collectif, et par ailleurs le groupe de travail « local » cherche un local à louer auprès des mairies et du Grand Annecy.
- La date exacte de livraison du moulin est longtemps restée incertaine, et au moment de l'écriture de ce travail, il ne s'agit que d'une fenêtre d'au moins un mois.
- Les personnes qui vont réellement utiliser ce moulin sont actuellement inconnues, puisqu'aucun·e membre n'a pris l'engagement de l'utiliser.
- Le mode de gestion du moulin n'a pas été décidé. Au cours de l'entretien collectif, plusieurs options ont été soulevées : un moulin itinérant sur une charrette, un moulin fixe avec un·e meunier·ère engagé·e par GBDS, ou un·e meunier·ère-boulangier·ère-animateur·rice, ou encore l'option que chaque membre souhaitant utiliser le moulin soit formé·e à le faire, et qu'il y ait simplement un·e ou plusieurs référent·es pour ces formations au sein du collectif.

Les échanges au cours des entretiens, sur ces risques et ces incertitudes, ont permis de mettre en lumière deux problèmes. D'abord, celui du « temps long » : lorsque le choix a été fait d'investir dans un moulin en collectif, il s'agissait d'une stratégie pertinente. Cependant, le délai de fabrication et de livraison du moulin, de presque 2 ans, a laissé le temps que la situation change, et que chaque personne qui le souhaite, s'équipe d'un moulin individuel. Passé ce délai, l'investissement n'est alors plus pertinent, il ne répond plus aux besoins actuels des membres du collectif.

Ensuite, ce problème du temps long a aussi rendu visible le problème de l'articulation entre stratégies individuelles et stratégie collective. En effet, au cours de la période d'attente du moulin collectif, la majorité des membres qui avaient besoin d'un moulin se sont équipés d'un moulin individuel, avec une logique d'entrepreneur·euse individuel·le, primant sur la logique de groupe. On note d'ailleurs un cas d'opposition à la stratégie collective, exprimé déjà avant que la décision d'investir n'ait été prise : B1, paysan-meunier-boulangier membre du collectif, dit ainsi que « c'est à un entrepreneur individuel de le faire [investir dans un moulin], pas une asso, qui doit prendre les risques et investir ». Aujourd'hui, aucun·e membre

n'a réellement besoin du moulin. Ceci pourrait peut-être expliquer le fait qu'autant d'incertitudes demeurent toujours : il n'existe plus de besoin impérieux de faire de la meunerie en collectif, puisque l'investissement individuel a été jugé faisable et préférable par les membres.

Par ailleurs, il est important de noter que pour la majorité des membres agriculteur·rices, les céréales ne sont qu'une partie de leur activité, et donc la meunerie de blé ne reste qu'un élément complémentaire, qui ne met pas en jeu l'ensemble de leur activité agricole. Deux cas font exception : celui de B2, qui est le seul céréalier du groupe, et qui a les plus grandes surfaces ; et celui de B5, qui n'a pas encore débuté son activité mais qui prévoit de produire des céréales et les transformer en pain. Le cas de B2 illustre bien la logique d'entrepreneur individuel : il a investi dans deux moulins qu'il utilise pour son activité, et ne prévoit pas d'utiliser le moulin collectif. Quant au cas de B5, il illustre un fonctionnement tenant davantage d'une logique collective, puisqu'elle ne prévoit pas d'investir seule dans un moulin pour l'instant. Néanmoins, comme elle n'a pas encore été confrontée à la réalité de son activité puisqu'elle est encore à l'étape de projet, sa logique collective n'a pas encore été mise à l'épreuve.

#### b. Les autres collectifs du territoire interrogés

Dans l'ensemble, deux des trois animatrices ont expliqué que le collectif qu'elles animent ont eu la même problématique. Le troisième collectif, en Isère, n'a pas encore été concerné par une situation de ce genre, car il projette de se scinder en sous-groupes indépendants avec des projets différents.

Le collectif Alphonse, dans le Puy-de-Dôme, a été dans une situation similaire : lors de la constitution du collectif, quasiment aucun·e membre n'était équipé·e en moulin, et il existait une assez forte projection en collectif qui a amené à faire le choix d'un équipement collectif. Puis certain·es membres ont eu l'envie de débiter la production à l'échelle individuelle et se sont donc équipé·es de moulins individuels. De ce fait, la nécessité de l'équipement collectif a disparu. Quant au collectif Graines de l'Ain, la problématique était également présente, mais sur un autre sujet : le collectif disposait déjà d'un moulin via la mise à disposition d'un membre. Etant dans un contexte porteur (ventes en croissance, et potentiel d'augmentation de la production), un autre membre a également décidé d'investir dans un moulin dans l'idée de mettre à disposition du collectif. Cependant entre temps, le contexte national de l'agriculture biologique a changé (stagnation voire baisse des ventes), et un problème de qualité a touché le



collectif. Dans ces deux collectifs, l'investissement dans un moulin n'a finalement pas été réalisé, mais l'animatrice de Graines de l'Ain expliquait que si l'investissement n'avait pas été annulé, « ça aurait été compliqué à financer ». Dans ces deux situations, l'investissement dans un moulin est devenu inadéquat suite à un changement de contexte.

L'animatrice du collectif Alphonse a également indiqué que selon elle, le territoire (Puy-de-Dôme) a historiquement une culture plutôt individuelle que collective, à l'exception de quelques CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). Elle expliquait ainsi que le fait que chaque membre du collectif était en mesure de faire vivre sa ferme convenablement sans l'aide du collectif, joint à la culture individualiste du territoire, a fait que le projet du collectif n'était plus prioritaire. La culture de travail agricole, élément difficile à appréhender, est donc néanmoins un indicateur important à prendre en compte dans un projet de mise en commun de matériel logistique et/ou de transformation. Pour le cas du moulin, le passage vers une logique individuelle est d'autant plus facile que ce type d'investissements coûte relativement peu cher et « peut être rentabilisé à l'échelle d'une ferme », selon l'animatrice d'Alphonse.

## **2) Identité individuelle et identité collective**

Au-delà de cette notion des enjeux et des logiques individuelles et collectives, la question de l'identité peut aussi se poser. Comment chaque individu se positionne-t-il par rapport à l'équilibre entre son identité propre, et l'identité du collectif dans son ensemble ?

### **a. Le cas de GBDS : l'identité individuelle avant tout**

Le positionnement des membres de GBDS sur cette question se voit d'abord par le choix qui a été fait sur la commercialisation. Il n'existe pas de rassemblement de farines de plusieurs membres pour accéder à des débouchés qui seraient ceux du collectif dans son ensemble. Le logo GBDS, apposé sur les sacs de farine, ne fait que s'ajouter aux éléments qui permettent d'identifier le sac de farine comme étant celui d'un·e membre spécifique. Ainsi, les agriculteur·rices souhaitent que leur farine soit toujours identifiable comme la leur : l'identité collective ne doit surtout pas effacer les identités individuelles.

Le principe de promesse de différence, conceptualisé par Ronan Le Velly (2017), peut-être utile à ce stade de la réflexion. Il désigne les éléments de discours d'une offre alternative, en deux parties : ce qui fait que cette offre est alternative et s'éloigne de la norme dominante, et ce que cette alternativité est censée apporter de bénéfique. Pour le cas de GBDS, la promesse de différence peut être décrite de cette manière : les membres s'organisent en circuit-court, sans

mélange de leurs farines, afin de conserver une transparence sur les personnes qui produisent, dans l'idée que cela permettra de donner aux produits une valeur humaine, et rendra possible le lien direct entre producteur·rices, boulanger·ères, et citoyen·nes. A cela s'ajoute le mode de production biologique, ainsi que ses effets moindres sur l'environnement et la santé des personnes. Ce détour par les promesses de différence sert ici à montrer que l'identification de chaque producteur·rice de grain est importante pour les membres, car cela fait partie de la raison d'être du collectif : le sens de leur démarche se base sur cela.

L'identité collective se fonde également sur le refus du régime dominant (au sens de la perspective multi-niveaux, MLP), avec par exemple un refus en bloc du modèle des grandes coopératives agricoles. Cela s'exprime par le refus de travailler avec les acteur·rices de la transformation et de la distribution lorsqu'ils sont jugé·es trop gros. Les semences paysannes semblent être un élément important également, mais pas dans une logique d'obligation de les utiliser. Les éléments les plus fréquents tiennent surtout de la philosophie autour des semences paysannes et ce qu'elles permettent, comme une plus grande autonomie par rapport aux acteurs semenciers.

#### b. Les autres collectifs du territoire interrogés

Sur les trois collectifs interrogés, seul l'un d'entre eux partageait un point de vue similaire sur l'équilibre entre identité collective et identité individuelle au sein du collectif. Il s'agit du collectif d'Isère. Au cours d'une rencontre entre membres organisée au mois de mars 2023, l'animatrice a identifié que chaque membre souhaitait conserver son identité propre. La suite de la réflexion s'est donc portée sur la manière de permettre que « chacun garde son autonomie et son identité » : l'option retenue est que le collectif serve à organiser des circuits courts, sans avoir de fonction de production en commun. Les membres voient le collectif, au même titre que GBDS, comme un complément de leur activité individuelle. A ce titre, ils s'y engagent avec prudence.

Pour Alphonce et Graines de l'Ain, le projet était de mélanger les grains. L'animatrice d'Alphonce expliquait que l'objectif poursuivi en faisant ce mélange était d'avoir une farine régulière, pour obtenir un assemblage qui change peu d'année en année, et qui plaise aux boulanger·ères. Un autre objectif poursuivi était de se positionner sur des marchés de taille moyenne, et ainsi d'éviter de perturber le marché en place pour les paysan·nes-boulanger·ères. En effet, il est important de noter que dans Alphonce comme dans Graines de l'Ain, les agriculteur·rices membres sont majoritairement des céréalier·ères, et engagent dans

le collectif en moyenne 10ha de blé tendre par ferme. Avant de prendre part à ces deux collectifs, les agriculteur·rices se plaçaient majoritairement dans des circuits longs. Le collectif est alors une opportunité de changement pour une production qui était sous-valorisée, et où l'identité individuelle était faible : la bascule vers un fonctionnement collectif est alors plus facilement envisageable, vu qu'elle permet d'ajouter une identité collective au produit.

Enfin, les agriculteur·rices de Graines de l'Ain comme d'Alphonse ne mettent dans le collectif que des blés anciens, de pays ou paysans (selon les dénominations que l'on retrouve sur internet et dans les entretiens). Le blé de variétés modernes n'est pas accepté dans le collectif : selon l'animatrice de Graines de l'Ain, l'identité collective est forte, et se fonde sur ce choix d'avoir uniquement des blés paysans.

### **3) Règles de gouvernance et « garde-fous »**

#### **a. Le cas de GBDS : Pas de « garde-fous » et des règles peu définies, un principe de confiance**

Comme cela a été expliqué en partie « Gouvernance », page 65, GBDS n'a pas de mécanisme de gestion des conflits, ou de sanctions prévues dans les cas d'infraction à la charte éthique. Les rôles sont également peu définis. Enfin, il n'existe pas non-plus de mécanismes « garde-fous ». Au cours d'un entretien, l'animatrice du collectif a même dit : « on n'a pas de règles, du tout ! ». Le collectif mise sur la confiance entre les membres pour garantir son bon fonctionnement et éviter des événements problématiques.

#### **b. Les autres collectifs du territoire interrogés**

Seul l'un des trois collectifs s'est retrouvé confronté à la fois à la réalité de la mise en place d'une commercialisation, d'échanges de matière entre membres et en dehors du collectif, et à des problèmes au sein du collectif : Graines de l'Ain. Ce collectif a connu un problème de qualité de la farine, lié à un problème de stockage. Or cette tâche de stockage est majoritairement la responsabilité de l'agriculteur-meunier du collectif. La confiance, également à la base du fonctionnement du collectif, a alors été rompue et de vives tensions humaines sont apparues. Il est également probable que le meunier actuel quitte le collectif ou arrête son activité de meunerie. Avant cette crise, un autre membre du collectif avait fait le projet d'investir dans un moulin également, et de le mettre à disposition du collectif. Selon l'animatrice, les membres du collectif prévoient aujourd'hui de reprendre la meunerie avec ce nouveau meunier, mais sans mettre davantage de règles et de « garde-fous » en place pour se prémunir de la situation de crise passée : « Ils repartent sur un système de confiance ».

Pour Alphonce et le collectif d'Isère, les deux collectifs ont déjà réfléchi à fixer des règles, mettre en place des mécanismes de gestion des conflits et des sanctions, mais ne sont jamais arrivés à une étape de concrétisation de cela. Et selon les animatrices, la raison tient au fait qu'ils ne sont « jamais passés à l'étape filière », c'est-à-dire, qu'ils n'ont jamais concrétisé de fonctionnement matériel en collectif, de production concrète, bien que dans le collectif Alphonce il y ait eu des tests et un accord sur un livret de valeurs. Dans les trois cas, il est intéressant de noter que le sujet est évoqué et réfléchi, avec par exemple des « points de vigilance » pour le collectif d'Isère.

Enfin, l'absence de « garde-fous », dans le cas du collectif Alphonce, a également été source de complexité. L'animatrice expliquait au cours d'un entretien que les agriculteur·rices de petite dimension « n'ont pas dit au début qu'ils voulaient travailler qu'entre petits, et donc le gros est rentré dans le groupe et c'était pas évident, pas réfléchi. ». Suite à cela, il a été impossible de trouver un mode de distribution qui convienne à tous les membres. Bien que ce ne soit pas la seule raison à ces difficultés, cet exemple illustre le genre de problématiques que peut rencontrer un collectif sans « garde-fous ».

#### **4) Les moments de « mise à plat » des objectifs du collectif, et la place de l'animation**

##### **a. Le cas de GBDS : peu de moments de « mise à plat »**

Depuis l'arrivée de D1 en tant qu'animatrice de GBDS et d'après elle, il n'y a pas eu de moments de mise à plat des objectifs et de la raison d'être du collectif. Elle a également exprimé au cours d'un entretien qu'elle avait eu du mal à comprendre ce collectif en débutant l'animation, car elle le « voyait comme un assemblage de personnes avec des objectifs individuels », sans comprendre « pourquoi ils étaient en collectif ». Son arrivée a également eu lieu après la période de problématisation, discutée en partie « i. Problématisation » (page 52). Au cours des différents entretiens individuels avec les membres, il est également ressorti que chaque personne pouvait attribuer des objectifs différents au collectif, quand bien même leurs systèmes de valeurs sont compatibles. On trouve des objectifs comme « concurrencer les grosses coopératives » et « faire des produits de qualité », « se faire connaître, être ensemble, être aidés, être suivis » pour « se faire entendre au niveau des diverses institutions », ou encore l'utilisation et la promotion des semences paysannes, et faire que les acteur·rices de l'aval comme les boulangers s'adaptent aux réalités agronomiques, plutôt que l'inverse (entretiens avec B6b et B4b, et B7).

La fin de l'appui que représente l'animation par l'ADABIO via D1, prévu en 2025, est également un défi. Le collectif devra en effet réussir avant cette date à atteindre une stabilité suffisante au sein du collectif, et une gouvernance assez robuste pour se passer de l'appui gratuit d'une animatrice.

#### b. Les autres collectifs du territoire interrogés

Dans les 3 autres collectifs, les moments d'échange sur la raison d'être et les objectifs du collectif sont également rares. Le collectif d'Isère en a connu un premier pour établir une charte de valeurs (en 2021), et l'animatrice dit ressentir qu'il sera nécessaire d'en provoquer un second, lors d'un lancement concret. Quant à Graines de l'Ain et Alphonce, ils ont connu un seul moment de plus que le collectif Isérois, après l'établissement des valeurs du collectif.

Pour Graines de l'Ain, le déclencheur de ce moment de mise à plat a été la fin d'un projet d'accompagnement dans le cadre d'un GIEE, en 2021. Lors de ce moment de bilan et de projection dans le futur, le collectif s'est alors positionné en faveur d'une poursuite de l'accompagnement car le besoin s'en faisait sentir, et a donné des lignes directrices pour la suite de la vie du collectif.

Le collectif Alphonce, quant à lui, a connu un moment de ce type 6 mois avant l'arrêt de son fonctionnement. D'après l'animatrice, la raison est que les intérêts individuels avaient changé et ne semblaient plus s'aligner avec la stratégie collective. Une chercheuse avait alors analysé le fonctionnement du collectif, ainsi que les rapports entre personnes, via des enquêtes individuelles. Son rapport a servi de base au moment de mise à plat des objectifs du collectif.

Enfin, il est intéressant de noter que dans plusieurs collectifs (GBDS, Graines de l'Ain), des moments sont prévus pour faire le bilan de l'année écoulée et éventuellement décider de nouveaux projets ou de modifications à faire. Mais ces moments ne sont pas dédiés à des réflexions sur la raison d'être du collectif, ou à la direction qu'il doit prendre.

### **5) Conclusion**

Rappelons les 4 thématiques que l'on vient de présenter : les problématiques spécifiques liées à la mise en commun d'un moulin, l'articulation des identités collectives et individuelles, la faible présence de règles et de « garde-fous », et les moments de « mise à plat » sur la raison d'être. Celles-ci nous apportent quelques enseignements.

D'abord, au sujet des moulins à meule de pierre (Astrié ou non), mis en collectif : ces outils sont particulièrement sujets au problème du temps long et de la désadaptation d'un

investissement prévu. En effet, les délais entre la commande et la réception sont assez longs dans la région, pour des moulins neufs (1 à 2 ans en moyenne). De plus, le montant représenté est relativement bas (10 000 à 40 000€ en moyenne, en fonction de la dimension), et peut être assumé par une ferme seule si l'investissement est bien dimensionné. Il est donc relativement facile pour une ferme de s'équiper d'un petit moulin. Le risque que des membres s'équipent individuellement, au sein d'un collectif en attente de livraison d'un moulin, est donc plutôt élevé. Ce risque peut être augmenté par deux facteurs : une habitude à travailler en solitaire dans un territoire qui aurait une « culture individualiste », ou encore des échanges au sein du collectif, augmentant les connaissances de chacun·e sur le fonctionnement, l'usage et l'entretien d'un moulin, ou encore des contacts commerciaux pour assurer des débouchés. En atteignant une sorte de « masse critique » d'agriculteur·rices et boulanger·ères qui se sont équipés en moulins individuels, le projet de moulin collectif peut alors devenir caduque car inutile pour la majorité des membres. Ce cas s'est produit dans 2 des 4 collectifs étudiés : Graines Bio des Savoie et Alphonse.

Ensuite, le positionnement des membres sur des questions d'identité peut être très variable d'un collectif à l'autre. Des collectifs rassemblant des céréalier·ères de taille moyenne, travaillant en circuit long pour leurs céréales, peuvent souhaiter une identité collective forte, puisque leurs céréales n'étaient de toute manière pas valorisées pour leur identité individuelle, comme c'est le cas de Graines de l'Ain. Des collectifs rassemblant des acteurs de petite dimension, comme des paysan·nes-boulanger·ères, peuvent plutôt souhaiter conserver leur identité individuelle forte et refuser des mélanges de farines par exemple. Le collectif servirait alors plutôt d'outil pour organiser des circuits-courts et échanger sur des bonnes pratiques, tout comme cela est envisagé dans le collectif d'Isère. Enfin, les entretiens pointent aussi la difficulté à concilier ces deux stratégies : le collectif Alphonse se composait d'acteur·rices des deux catégories, et n'a « jamais vraiment trouvé un circuit de commercialisation où ils [les membres] voulaient tous aller »<sup>12</sup>. Même si l'idée de départ était d'aller plutôt vers un mélange de farines, la diversité des acteur·rices membres a rendu difficile l'identification de circuits de commercialisation consensuels. Graines Bio des Savoie s'inscrit dans une position intermédiaire entre Alphonse et le collectif d'Isère : la majorité des membres produisent à petite échelle, à l'exception d'un membre (B2), qui a des surfaces de taille moyenne. Mais

---

<sup>12</sup> Entretien avec l'animatrice du collectif Alphonse.

pour autant tous les acteur·rices sont en accord avec l'idée de conserver une identité individuelle forte pour chaque farine.

Sur la thématique des règles de gouvernance et des « garde-fous », il semble que pour les 4 collectifs étudiés, la question se soit posée et que l'intérêt ait été validé, sans qu'il n'y ait ensuite eu de décision, ni de mise en place concrète de tels mécanismes. Même dans le cas de Graines de l'Ain, où un problème a eu lieu et a eu de sévères répercussions, tant sur la convivialité du collectif que sur la confiance des acheteur·euses, la décision prise ensuite n'incluait pas de mise en place de mécanismes « garde-fous ». Pourquoi ces collectifs ont-ils autant de difficultés à mettre en place des mécanismes de ce genre, alors même qu'ils jugent que cela serait pertinent ? Les entretiens réalisés ne permettent pas de se positionner sur cette question.

Enfin, concernant l'organisation de moments d'échange et de réflexion sur la raison d'être des collectifs, il apparaît assez commun qu'ils se tiennent dans les phases de lancement des collectifs (la phase de problématisation, comme vu précédemment). Ensuite, d'autres moments de ce type peuvent être organisés, pour remettre en question ces problématisations initiales. Les entretiens avec les animatrices de 2 des 4 collectifs montrent qu'il existe des « événements déclencheurs », qui favorisent la mise en place de ce genre de moments. On peut par exemple citer la fin d'une période d'appui d'animation (Graines de l'Ain), ou encore un sentiment partagé que les intérêts individuels et la stratégie collective se sont désaxés (Alphonce). Ces moments sont bien différents des moments de bilan annuel, qui semblent être une pratique commune dans chacun des collectifs étudiés, pour revenir sur une séquence écoulée, discuter d'ajustements de projets en cours et de la mise en place de nouveaux. Le cas du collectif Alphonce montre enfin que l'intervention d'acteur·rices extérieur·es, comme des chercheur·euses, peut être un atout important dans les étapes de questionnement de la raison d'être des collectifs. Dans une approche de recherche-action-participative, une chercheuse a ainsi fourni un état des lieux des intérêts individuels des membres, utilisé comme support pour cette réunion de questionnement.

## VI. Discussion

Au cours de ce travail, la question de recherche était la suivante :

**Dans quelle mesure les modes de gouvernance participent-ils à produire des dispositifs ayant le potentiel de renforcer ces collectifs émergents ?**

Dans un premier temps, je reviendrai sur ce que les prismes de la gouvernance et des dispositifs foucaaldiens, appliqués au cas de GBDS, ont apporté à la réflexion sur cette question. Ensuite, je reviendrai sur ce que les cas étudiés laissent à voir sur les hypothèses initiales, et proposerai des pistes pour la recherche. Par ailleurs, j'évoquerai les limites de mon travail et des pistes pour l'améliorer et le poursuivre. Enfin, j'ouvrirai au sujet plus large du potentiel de ces collectifs à changer le régime dominant au sens de la MLP.

### A. Le prisme de la gouvernance

De manière générale, ma revue de l'état de l'art a montré qu'il existe relativement peu de littérature scientifique sur les collectifs d'acteur·rices d'activités différentes, organisés autour d'un outil partagé de transformation. Je n'ai pas pu trouver de cadre d'analyse directement approprié, qui permette d'étudier spécifiquement la gouvernance de ce genre de collectifs, en prenant en compte toute leur complexité ; c'est pour cela qu'il a été nécessaire de combiner le cadre proposé par Van Dam et De Bouver (2017), avec deux cadres d'analyse des dispositifs foucaaldiens (Aggeri 2014 et Hardy 2015). Il existe donc un certain manque de cadres d'analyse spécifiques à la gouvernance de ces collectifs, qui permettent d'appréhender avec plus d'aisance toute la complexité qu'ils peuvent comporter.

La littérature sur la gouvernance est assez profuse. Il existe ainsi de nombreuses définitions, et de nombreux outils d'analyse de la gouvernance, en particulier pour les contextes entrepreneuriaux. J'ai également identifié des éléments prescriptifs d'une bonne gouvernance, pour le cas des dynamiques participatives de territoire proposées par des acteurs publics. Néanmoins ces éléments ne donnaient pas d'exemple d'usage, d'analyse ; c'est pourquoi j'ai préféré appliquer le cadre proposé par Van Dam et De Bouver, qui est le seul que j'ai identifié comme permettant d'analyser la gouvernance d'un collectif comportant des agriculteur·rices et d'autres types d'acteur·rices.

Le sujet de la gouvernance est par ailleurs large, et il est assez difficile d'en discuter avec les acteur·rices de terrain. Certaines personnes m'ont notamment dit en entretien : « ça ne me



parle pas »<sup>13</sup>, lors de l'évocation de termes liés à la gouvernance. Pour obtenir des éléments intéressants à analyser, il a donc été nécessaire de rendre ce concept aussi concret que possible, en l'appliquant à des situations concrètes, ou en donnant des exemples de règles ou de normes. Malgré des efforts pour éviter de biaiser les réponses (par exemple, éviter d'induire un jugement de valeur sur une règle ou norme), le risque de focalisation sur les éléments que j'ai cités comme exemples est réel, et j'ai ainsi pu manquer certains éléments qui n'apparaissent pas aux membres comme des éléments de gouvernance, et auxquels je n'aurais pas pensé.

L'utilisation de ce cadre a par ailleurs permis d'obtenir quelques résultats intéressants, comme :

- Le fait que des points de vue différents sur une même situation (par exemple, l'arrivée d'un moulin collectif) peuvent découler de projets politiques différents chez les individus d'un collectif. Et donc, expliquer une implication différenciée dans un projet, au-delà des simples intérêts individuels.
- Le fait que le principe de la confiance est au cœur de tous les dispositifs étudiés, et les collectifs qui les mettent en place reposent sur une gouvernance majoritairement informelle et décentralisée.
- L'importance de la convivialité dans la dynamique de ces collectifs, et la place de la convivialité en tant que support des relations de confiance.

Néanmoins, il m'a semblé manquer d'outils pour analyser plus en profondeur la notion de convivialité, au-delà de simplement pointer le degré d'importance dans les dynamiques du collectif. J'ai cependant pu repérer un point de vigilance à ce sujet : l'attachement des membres de GBDS à la convivialité semble parfois provoquer un « enterrement » des conflits, dans le sens d'un déni de l'éventualité qu'ils surviennent. Alors que selon Caillé (2013) et Illich (1973), elle devrait être au centre de toute « société conviviale » ; elle peut donc aussi être un levier utile pour apporter un cadre propice à gérer ces conflits dans de bonnes conditions.

## **B. Le prisme des dispositifs foucauldien**

Pour considérer l'action du collectif comme un dispositif, j'ai commencé par lister les éléments qui composent ce dispositif. Cette étape peut paraître insignifiante, mais elle

---

<sup>13</sup> Entretien avec B7

demande néanmoins une prise de recul, et a apporté un bon support pour étudier le collectif d'une manière plus neutre. Il s'agit d'une approche qui relève de la sociologie de l'acteur-réseau (SAR). De manière générale, l'approche par les dispositifs m'a permis d'éviter certains préjugés : considérer le collectif comme « uni » sur des aspects discursifs ou de valeurs, considérer le collectif comme incomplet et en devenir du fait que le moulin n'est pas encore livré. Cela m'a également permis de mieux comprendre les dynamiques internes, ainsi que les objectifs que le collectif imprime dans le dispositif. Ainsi, le concept des dispositifs foucaaldiens a permis de prendre en compte davantage la complexité de ce genre de collectifs.

Néanmoins les cadres d'analyse d'Aggeri (2014) et Hardy (2015), mobilisés en partie V-A (page 50) se sont révélés être plutôt descriptifs. Ils comportaient des éléments d'analyse du processus de conception, et de description des piliers du dispositif : mobiliser ces cadres consistait essentiellement à vérifier dans quelle mesure GBDS entrainait dans les catégories descriptives ou non, puis à analyser ce que cela mettait en lumière. Les résultats principaux pour répondre à la question de recherche sont les suivants :

- Le moulin est un nœud du dispositif de GBDS, dans la majorité des étapes du processus de conception. Il fait à la fois partie de la base du collectif (outil d'intéressement initial de plusieurs acteur·rices), et de son horizon (il va arriver et va modifier la géométrie du dispositif).
- Certain·es membres apportent plutôt des forces de sédimentation, et d'autres plutôt des forces de créativité. Ces forces sont complémentaires pour d'une part maintenir le dispositif dans le temps et répondre à des risques (sédimentation), et d'autre part réagir à des changements et ouvrir de nouvelles options (créativité).
- Le processus de conception du dispositif de GBDS n'a pas été linéaire, et cela a pu participer à mettre le collectif en danger vis-à-vis des risques qu'implique le moulin collectif. Néanmoins cela a également permis que le dispositif soit déjà performatif et accomplisse son objectif de capturer des événements aléatoires.
- Le changement perpétuel, nécessaire à la survie du dispositif selon Hardy (2015), peut être entravé chez GBDS par l'inertie du collectif et le risque « d'enterrement » des conflits, évoqué plus tôt. Les membres du collectif voient néanmoins le côté peu formalisé du collectif comme un atout pour mobiliser au mieux les forces de chacun·e selon les disponibilités et le besoin.

## C. Retour sur les hypothèses de départ et la littérature

Au début de ce travail, je citais plusieurs auteurs qui pointaient que l'action collective est un levier pour la mise en œuvre de pratiques agroécologiques à l'échelle de la ferme. Cela se confirme également pour le cas de GBDS, avec par exemple l'existence du groupe d'échanges de pratiques durable DEPHY auquel participent la majorité des agriculteur·rices du collectif. L'installation de plusieurs moulins individuels chez les membres a également été permise par une circulation et une création de connaissances (Darré, 1996 et Compagnone et al., 2018) sur la meunerie, pour laquelle aucun·e membre n'a une formation initiale. La notion de création de nouvelles normes et identités, que présentaient Goulet et Chiffolleau (2006) ainsi que Compagnone (2019), se retrouve également dans la création d'identités collectives, comme on l'a par exemple vu pour Graines de l'Ain. Les membres de GBDS ont également indiqué qu'ils se sentaient impliqués dans une dynamique qui les porte, ce qui rappelle l'idée d'inscription dans des processus de transition, que présentent Demeulenaere et Goulet (2012).

J'ai fait, dans ma problématisation, le postulat initial que les collectifs étudiés sont fragiles face à des menaces extérieures, en m'appuyant d'une part sur le fait que ces collectifs de la région AuRA sont jeunes et peu structurés, et d'autre part sur l'article de Van Dam et Visser (2018) qui présente des sources d'instabilité, de perturbation ou de tensions. Les résultats de mon travail ne permettent pas de juger de la résistance des collectifs face à des menaces extérieures, car ces dernières n'ont pas été incluses dans mon travail. Cependant il existe de nombreuses menaces qui proviennent de l'intérieur : l'arrêt de l'appui de l'animatrice, ou encore les risques économiques, financiers, de démotivation et légaux liés au moulin collectif. Le collectif Graines de l'Ain a également connu une crise impactant la qualité de leurs produits, qui dépendait entièrement des agissements de ses membres. Ainsi, même si les menaces extérieures n'ont pas fait partie du champ de mon travail, les menaces internes et l'impact qu'elles peuvent avoir sur ces collectifs renseignent déjà sur un certain degré de fragilité.

En revanche, j'avais également fait le postulat que cette situation de fragilité pouvait amener les collectifs à ne pas exprimer pleinement leur potentiel transformatif. Bien que je n'aie pas vérifié la dimension transformative en tant que telle, il apparaît que malgré leur fragilité, les collectifs étudiés produisent déjà des effets sur leurs membres, et potentiellement sur des personnes extérieures. Ils sont déjà performatifs de par leurs activités : je n'ai donc pas pu vérifier cette hypothèse mais il semble qu'elle ne soit a minima pas entièrement vraie.

Une autre hypothèse initiale tenait à la place que peuvent avoir les meunier·ères comme « porte-parole » (au sens de la SAR), et à l'intérêt que cette place pouvait avoir dans la structuration d'une dynamique collective. Le cas de GBDS n'entre pas du tout dans cette logique, puisque l'option de travailler avec un·e meunier·ère professionnelle a été refusée. Le collectif Graines de l'Ain se place dans la même logique. Il est en revanche possible qu'à l'avenir, un·e meunier·ère et animateur·rice gère le moulin collectif de GBDS. Au sein du collectif Alphonse, il avait été envisagé de travailler avec une entreprise de meunerie, mais cela s'est accompagné de nombreuses complications pour concrétiser ce projet. Le seul cas où cela semble avoir été vérifié, est celui du collectif Les Robins des Champs, où le meunier est en effet au centre du dispositif.

Concernant la diversité d'organisations possibles de la filière du grain au pain, Plateau et al. (2016) en ont fait une schématisation, que j'ai mobilisée dans ma problématisation. Mon travail me permet d'y ajouter quelques modèles possibles lorsque l'étape de la meunerie est réalisée par un collectif : le modèle du/de la paysan·ne meunier·ère inséré·e dans un collectif, le modèle de la « gouvernance de filière », ainsi que le modèle du moulin acheté en collectif.

Enfin, je présentais en introduction l'intérêt du pain, pour son potentiel de support de narration, du fait de son « statut particulier, rassembleur, identitaire, symbolique » (Gnaba, 2011). J'avais avancé que la filière du blé au pain était ainsi particulièrement intéressante pour enclencher des transitions agroécologiques et surpasser des lock-in à l'échelle de territoires. Je n'ai pas spécifiquement étudié les imaginaires présents dans les discours, mais bien que la farine et le pain soient le produit de base, ce n'est pas la seule focale du collectif (d'autres productions étaient envisagées pour le futur).

Par ailleurs, comme présenté en page 77, l'investissement en collectif dans un moulin est particulièrement sujet à un risque d'abandon de la logique collective pour y préférer une logique individuelle. La meunerie apporte par ailleurs un gain de valeur ajoutée relativement faible. Il apparaît ainsi que l'option de la meunerie en collectif est une stratégie assez risquée ; cependant le contexte favorable des subventions publiques pour ce genre d'investissement, qu'a saisies GBDS, retire une part non négligeable du risque financier, et rend la rentabilisation de l'investissement plus facile à atteindre. Ainsi, il semble que l'option du/de la paysan·ne-meunier·ère inséré·e dans un collectif soit la plus simple à mettre en place et soit plus adaptée à une logique individualiste, et que celle du moulin acheté en collectif serait plutôt à réserver aux situations où une subvention peut être obtenue.

Une question demeure et appelle à un autre travail : Pourquoi la mise en place de systèmes de gestion des conflits, de contrôle et de sanctions, est si peu mobilisée par les collectifs étudiés ? Une piste possible, serait celle du principe de confiance. Acter la mise en place de ce genre de systèmes de contrôle impliquerait de placer la confiance dans un ensemble de règles. Or, les 4 collectifs étudiés privilégient la régulation par un système de confiance entre membres, favorisé par la convivialité. Faire cette bascule d'un système de pensée à un autre impliquerait ainsi une rupture, qui pourrait peut-être être perçue comme un échec du point de vue de la confiance entre membres ; il est possible que les membres aient peur de rompre la dynamique qui les anime. Cette hypothèse pourrait faire l'objet d'un travail supplémentaire.

#### **D. Limites et améliorations, retour sur la méthodologie**

Sur le plan méthodologique, mon travail a plusieurs limites. D'abord, concernant la focale de mon travail, étudier la gouvernance des collectifs m'a amené à me concentrer sur le fonctionnement et les dynamiques internes, et j'ai peu considéré les menaces extérieures et les interactions avec l'extérieur de chaque collectif. Ce choix m'a permis de dédier davantage de temps à l'étude des dynamiques internes, mais il est évident qu'avec quelques entretiens à l'extérieur du collectif, d'autres points auraient pu être identifiés. La réponse à des menaces extérieures peut aussi éclairer le fonctionnement interne. Mais du fait de sa récence, le collectif GBDS n'a pas encore été confronté à de réelles menaces extérieures.

Afin d'avoir également des éléments de réponse sur la perception qu'ont les acteur·rices du territoire à propos de GBDS, il aurait été intéressant d'interroger des agriculteur·rices, meunier·ères, boulanger·ères et citoyen·nes qui connaissent le collectif mais n'ont pas souhaité le rejoindre. J'ai tenté d'obtenir des contacts de personnes dans ce cas, mais n'ai pu en obtenir qu'un, qui au final n'a pas donné lieu à de nouvelles découvertes. Il aurait également été intéressant d'interroger des personnes qui ne connaissent pas le collectif, pour connaître leur point de vue sur la réalité du territoire.

Par ailleurs, j'ai réalisé des entretiens avec les personnes qui ont accepté de prendre ce temps avec moi, en commençant par « prospecter » lors de l'Assemblée Générale du 17 avril 2023. Cela a eu l'avantage de me fournir rapidement 4 dates d'entretiens avec 4 personnes, tout en établissant un premier contact en physique. Cependant cela a également produit un biais, puisque les personnes qui ont accepté de faire un entretien avec moi sont celles qui sont actuellement le plus actives dans le collectif, et surtout celles qui souhaitaient le plus s'exprimer sur la thématique de la gouvernance, et du moulin collectif. J'ai tenté de corriger

ce biais en contactant d'autres personnes qui me semblaient importantes pour comprendre le collectif : le président et le trésorier de l'association, l'agriculteur qui a de loin les plus grandes surfaces en céréales, et une agricultrice qui n'est pas en agriculture biologique. J'ai ainsi échangé avec 6 agriculteur·rices, un citoyen, et un boulanger, ce qui m'a amené un autre déséquilibre. Pour refléter davantage la répartition des membres du collectif, il aurait fallu interroger au moins un·e autre boulanger·ère. Il aurait également été intéressant d'interroger davantage des personnes qui ne se sentaient pas concernées par la thématique de la gouvernance, dans l'idée d'étudier également le marginal pour éclairer l'ensemble.

Pour l'étude du cas des 3 autres collectifs, Graines de l'Ain, Alphonce et le collectif d'Isère, il existe également un biais, du fait d'être passé uniquement par des animatrices lors de mes entretiens. Cependant il m'était impossible d'appliquer le même protocole que pour Graines Bio des Savoie, à chaque autre collectif, par manque de temps.

## **E. Ouverture : potentiel de transformation des systèmes alimentaires**

Ce travail s'est essentiellement concentré sur le fonctionnement des collectifs et des dispositifs qu'ils mettent en place, ainsi que ce qu'ils produisent, avec l'idée de mieux les comprendre afin de participer à ce qu'ils puissent perdurer au mieux. Mais comme le dit Catherine Larrère en conclusion du livre de Van Dam et al. (2017), « il ne suffit pas que ces expériences [...] existent comme des îlots dans l'océan de l'agriculture dominante, il faut qu'elles s'étendent », afin de « passer d'un système à un autre ». Larrère place l'espoir dans les dynamiques collectives, en citant l'exemple de la modernisation agricole des années 1950, où Mendras (1958) disait : « pour s'étendre rapidement, la modernisation de l'agriculture doit donc être un mouvement collectif ». Elle appelle également au soutien de l'Etat, en expliquant que la finalité de ces collectifs est de favoriser un environnement sain, ce qui correspond aux objectifs de l'Etat.

Cet objectif de gagner en puissance grâce au collectif, pour changer de système, transparaissait dans plusieurs des entretiens réalisés. B4a, agriculteur de GBDS, disait notamment dans un entretien :

*« C'est comme la politique et la religion hein, qui se ressemblent, s'assemblent. Le fait d'avoir un but en commun, pour se faire entendre au niveau des diverses institutions, [...] c'est toujours mieux d'avoir un groupe, que d'être isolé tout seul dans son coin. C'est bien le but, pourquoi cette filière a été créée. »*

GBDS et les autres collectifs étudiés sont actuellement des niches, des espaces protégés des pressions du marché, au sens de la perspective multi-niveaux (MLP). La niche de GBDS pourrait bientôt ne plus être autant protégée, du fait de l'arrêt du financement de l'animation par l'ADABIO en 2025. Selon Kemp et al. (1998) et Schot et Geels (2008), il existe trois mécanismes de développement qui ont lieu au sein d'une niche, et qui permettent de la renforcer pour qu'elle puisse survivre une fois confrontée au régime. D'abord, « la construction d'une vision et l'articulation d'attentes pour l'avenir de l'innovation », « pour orienter les efforts de développement ». Ensuite, « une innovation sera d'autant plus robuste si elle constitue un réseau social étendu autour d'elle », pour « bénéficier d'un meilleur soutien financier, humain, politique, etc. ». Enfin, « l'accumulation de connaissance (concernant des éléments techniques, le fonctionnement du secteur, les préférences des consommateurs, les réglementations, etc.) constitue un mécanisme capital pour la consolidation des niches » (dans Lanzi, 2022).

Ces trois mécanismes pourraient être utiles pour obtenir des pistes de développement pour que GBDS puisse conserver son potentiel de transformation du système agroalimentaire. Concernant la notion de **réseau social étendu**, le collectif a déjà établi des liens avec le Réseau Semences Paysannes et participe par exemple à des « tournées des blés », des moments de visite de fermes et d'échange technique sur les semences paysannes. GBDS est également plutôt bien en lien avec les acteur·rices politiques locaux·ales, comme l'a montré l'entretien avec une élue du Grand Annecy (E1), l'intérêt porté par un élu du département, et les connaissances de B3. Enfin, GBDS est accompagné par une animatrice salariée de l'ADABIO, association de soutien au développement de l'agriculture biologique, qui dispose d'une fédération aux échelles régionale et nationale. Peut-être qu'une collaboration plus rapprochée avec les élu.es pourrait être bénéfique pour dépasser la simple considération de « financeur·euses » et avoir une relation davantage basée sur des intérêts mutuels ?

Concernant la dimension d'**apprentissage** et d'**accumulation de connaissances**, GBDS a également des atouts intéressants en cours de développement. Sur le plan des pratiques agronomiques, le groupe DEPHY rassemble une part importante des agriculteur·rices du collectif, et permet une bonne circulation des connaissances, et des approches de tests. Le collectif produit également des connaissances par l'essai-erreur, sur les semences paysannes, et l'usage de moulins à meule de pierre ou Astrié. La dimension multi-acteur·rices du collectif permet également de diversifier les apprentissages à plusieurs métiers (boulangerie, agriculture, meunerie), ce qui donne une meilleure compréhension collective de la filière du

pain. La dimension de circuit court apporte également des connaissances sur les attentes des consommateur·rices.

Enfin, concernant le dernier mécanisme identifié par Kemp et al. (1998) et Schot et Geels (2008), qui est celui de la **construction d'une vision partagée**, et de **l'articulation d'attentes**, la situation de GBDS est plus mitigée. Au début du collectif, lors des réunions de cadrage autour du départ à la retraite de C1 le boulanger, la visée générale était assez clairement de maintenir et développer une dynamique de circuits-courts pour le grain et le pain, en privilégiant les producteur·rices locaux·ales, et l'agriculture biologique comme mode de production. Depuis la création de l'association GBDS, de nombreux objectifs ont été ajoutés, comme l'acquisition d'un moulin collectif, la mise en place du groupe DEPHY, des échanges sur le prix de revient, des « manifestations » pour présenter la filière auprès du grand public, etc. Le cas du moulin collectif montre un risque de désaxage de la stratégie collective et des enjeux individuels, et il est possible que ce désaxage se retrouve dans d'autres projets du collectif. La dimension partagée de la vision qu'a le collectif pourrait alors en pâtir. Par ailleurs, comme le collectif ne se dote pas de mécanismes « garde-fous », il est d'autant plus livré à ces variations, et au risque de conventionnalisation, et/ou de perte de son potentiel transformatif. Ces différents risques m'amènent à penser que le moment serait peut-être opportun pour que GBDS provoque un moment de « mise à plat » de sa raison d'être, de ce que chaque membre veut mettre derrière le collectif. Il pourrait alors être bénéfique d'accompagner ce moment collectif d'une réelle étude des enjeux individuels et des stratégies collectives.



## VII. Conclusion

A la lumière des quatre cas de collectifs étudiés, on s'interrogeait sur le potentiel des dispositifs mis en place, pour renforcer ces collectifs émergents. Selon Hardy (2015), les dispositifs ont pour vocation de créer un cadre qui soit en mesure de répondre à des événements aléatoires, pour tenter de contrôler et diriger leurs effets, et éviter qu'ils ne menacent le collectif. La réponse à cette question se concentre d'abord sur le collectif Graines Bio des Savoie, puis comporte des éléments plus généraux, applicables dans la région.

L'analyse a montré que le collectif Graines Bio des Savoie réussit à faire cela pour plusieurs types d'événements aléatoires, en particulier la concurrence entre personnes qui font aujourd'hui partie du collectif (par un cadre de confiance et un travail sur les prix de revient), et les événements aléatoires qui peuvent toucher des membres individuellement (par des approches de solidarité entre membres). En continuant à se développer, et notamment grâce au moulin collectif, il serait possible que GBDS parvienne à se prémunir d'une dernière catégorie d'événements aléatoires : ceux liés à la concurrence, mais provenant de l'extérieur du collectif. Le moulin et l'ancrage territorial que le lieu aurait, pourrait en effet être un élément important de différenciation des autres offres, qui donnerait corps à la promesse de différence du collectif. Ce dispositif a donc un potentiel important de renforcement du collectif.

Néanmoins, bien que le dispositif mis en place par GBDS produise déjà des effets, son caractère inachevé apporte de l'instabilité et des incertitudes aux mécanismes de réponse aux événements aléatoires. La situation du moulin collectif en est un bon exemple, où le temps entre la décision de s'équiper et la livraison du moulin s'est accompagné d'un changement de situation des membres du collectif, provoquant le désengagement de certain·es, et l'inadéquation du moulin aux besoins réels. Ce désaxage entre enjeux individuels et stratégie collective provoque un ensemble de risques. Le potentiel du dispositif, pour ne pas disparaître, doit donc être nourri par plusieurs choses.

D'abord, une vision partagée autour des objectifs du projet de moulin collectif permettrait une mobilisation plus forte des membres. En effet, l'analyse a montré que pour certain·es membres, le moulin ne peut s'envisager sans un lieu rassemblant une diversité d'activités, qui deviendrait alors un point d'ancrage physique pour le dispositif. Le moulin a alors une position de nœud, reliant plusieurs problématiques du collectif, et servant de support à l'intéressement d'une diversité d'acteur·rices. Même si tous les membres ont à l'esprit que le

moulin collectif pourrait s'accompagner ainsi de ce type de lieu, il semble également que pour d'autres membres le moulin soit surtout envisagé pour sa vocation d'outil de transformation. Cette dilution du projet vide le moulin collectif de sa substance, de son caractère central, et donc d'une partie de son pouvoir d'intéressement. Cela justifie également une posture de retrait de la part de membres, puisque le projet de moulin collectif ne devient alors plus que l'achat d'un matériel, sur lequel on ne s'engage que dans le cas où l'on souhaitera l'utiliser. Cette situation appelle à un moment de « mise à plat » des enjeux individuels et de la stratégie collective, autour de ce projet de moulin, afin de tenter de créer ou rétablir une vision partagée.

Ensuite, la convivialité et les relations de confiance semblent être de puissants leviers de mobilisation dans les collectifs étudiés. Elles entretiennent un plaisir à être et faire ensemble, et peuvent également apporter une créativité, dans des échanges et des interactions inattendues, qui peuvent être bénéfiques. Cependant, le paradigme des relations de confiance bloque plusieurs des collectifs étudiés dans une situation où les autres modes de management ne sont pas envisageables. La mise en place de mécanismes de contrôle, de surveillance, de sanctions ou de gestion des conflits ressort comme non nécessaire, et inenvisageable de la plupart des entretiens. Ceci rend impossibles les mouvements circulaires, d'évocation d'un problème, de discussion collective et d'identification d'un mécanisme « garde-fou » qui pourrait y répondre, puis d'évaluation de ce mécanisme et de retouches éventuelles. Ces mouvements sont non-seulement importants pour le maintien du caractère transformatif (Lanzi 2022, page 118) du dispositif, mais également pour garantir l'évolution perpétuelle du dispositif en réponse aux changements de contexte, ce qui est essentiel pour la survie de tout dispositif (Hardy 2015). La convivialité ne doit donc pas faire disparaître les conflits mais plutôt apporter un cadre propice à les surmonter.

Ce travail a par ailleurs permis d'identifier plusieurs modes possibles de meunerie en collectif : le modèle du/de la paysan·ne·maunier·ère inséré·e dans un collectif, celui du moulin acheté en collectif, ainsi que celui de la gouvernance de filière. Le modèle de la gouvernance de filière n'a pas pu être étudié en détail. Cependant il ressort des deux autres modèles qu'ils sont pertinents dans des situations bien différentes. Alors qu'on pourrait conseiller le modèle du moulin acheté en collectif lorsque des subventions peuvent être obtenues pour ce genre d'investissements, et surtout quand les membres ont une habitude à travailler en collectif, le modèle du/de la paysan·ne·meunier·ère inséré·e semble être le plus accessible pour plusieurs raisons. D'abord, il ne nécessite pas de prise de risque collective,

puisqu'elle est supportée par un·e paysan·ne seul·e. Elle ne nécessite pas non plus le même degré d'habitude à travailler en collectif, puisque le moulin appartient dans ce cas toujours à la personne qui l'a acheté, et les discussions à propos de son utilisation s'inscrivent dans un cadre de négociation, plus classique. Cependant le partage de ce genre d'outil pose quelques défis, comme la question de l'évaluation du coût de la meunerie et de son entretien pour fixer le prix de la prestation de mouture à façon, la question des responsabilités en cas d'erreur ou de dommage, et celle de la réaction possible pour le collectif dans le cas d'un arrêt de la fourniture du service par le/la paysan·ne qui possède le moulin.

D'un point de vue conceptuel, l'usage du cadre analytique des dispositifs Foucaaldiens est une réussite. Cela a permis de prendre en compte un degré important de complexité, en décomposant le collectif en éléments et en relations entre ces éléments. Les unités d'analyse proposées par Hardy (2015) et Aggeri (2014), bien qu'elles n'aient pas été pensées initialement pour des collectifs comme ceux que l'on a étudiés et aient donc parfois montré des correspondances inexactes, ont permis d'apporter des éléments fins d'analyse des dynamiques internes. Pour corriger ces correspondances inexactes et donner davantage de concret à l'analyse, il a donc été nécessaire de compléter ces deux outils par un troisième, celui de Van Dam et De Bouver (2017). Il pourrait donc être utile de développer un cadre d'analyse qui mobiliserait le concept de dispositif, en lui donnant une meilleure concordance avec les cas des collectifs multi-acteur·rices de territoire, dans une perspective de transition agroécologique.

## Bibliographie

- Abécassis, J., La filière blé: Entre évolution technologique et sociétale, 2011, *Agronomie – Environnement et sociétés*, vol. 1, n.2
- Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. (Septembre 2018). *Le pain et la pomme dans le système alimentaire de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne : analyse des flux et organisation des filières*.
- Aggeri Franck. Situation de gestion et agencement organisationnel : Retour sur deux concepts clés de l'oeuvre de Jacques Girin. *Le Libellio d'AEGIS*, 2017, 13 (3), pp.21-27.
- Aggeri, F. (2014). Qu'est-ce qu'un dispositif stratégique ? *Le Libellio d'AEGIS*, 10, 1.
- Agir pour l'alimentation locale. *Le club Pain Bio Île-de-France : un espace de concertation entre les acteurs de la filière Blé-Farine-Pain Bio francilienne*. URL : <https://agirpourlalimentationlocale.fr/fiches-experiences/le-club-pain-bio-ile-de-france-un-espace-de-concertation-entre-les-acteurs-de-la-filiere-ble-farine-pain-bio-francilienne/>
- Assens, C. (2013). Entre territoire et marché: La stratégie bipolaire des coopératives agricoles. *Revue française de gestion*, 230, 35-54.
- Barea, J., & Monzón, J. (2016). *Manual for drawing up the satellite accounts of companies in the social economy: Co-operatives and mutual societies*. CIRIEC. Liège, Belgique.
- Beguïn Manon, Chabert Lucie, Chappuis Valentin. Evolution des pratiques en filière boulangerie et conséquence sur la santé. *ITAB et Agribio*, 2020.
- Bellec-Gauche, A., & Chiffolleau, Y. (2015). Construction des stratégies et des performances dans les circuits courts alimentaires : Entre encastrement relationnel et gestionnaire. *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, 96(4), 653-676.
- Bianco, S. D., Arfa, N. B., Ghali, M., Turpin, É., & Daniel, K. (2019). Les coopératives agricoles dans la transition écologique des agriculteurs. Les dispositifs de preuve de l'intérêt économique. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 368, Article 368.
- Brier, M. (2019). *Notre pain est politique : Les blés paysans face à l'industrie boulangère*. Editions de la Dernière Lettre

- Bui, S. (2015) *Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015)*. Thèse, AgroParis Tech
- Caillé A. (2013) *Manifeste convivialiste. Déclaration d'interdépendance*. Le Bord de l'eau.
- Callon, M. (1986) "Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc", *L'année sociologique*, n° 36, pp. 169-208.
- Chartier, N., Tresch, P., Munier-Jolain, N., Mischler, P. Utilisation des Produits Phytosanitaires dans les systèmes de Polyculture-élevage et de Grandes Cultures : analyse des données du réseau DEPHY ECOPHYTO. 2015. 4p
- Chatellier, V., & Gaigne, C. (2012). Les logiques économiques de la spécialisation productive du territoire agricole français, *Innovations Agronomiques*, n°22, p198
- Chaurand, M., Rémésy, C., Fardet, A., Leenhard, F., Bar L'Helgouac'h, C., Taupier-Letage, B., & Abecassis, J. (2005). *Influence du type de mouture (cylindre vs meule) sur les teneurs en minéraux des différentes fractions du grain de blé en cultures conventionnelle et biologique*. *Industrie des Céréales*, 142, 3-11.
- Chaussebourg Lou, Re-evaluating the baking value of bread grain: towards an agroecological transition in Walloon Alternative Bread Supply Chains, à paraître.
- Chavan, R. S., & Chavan, S. R. (2011). Sourdough Technology—A Traditional Way for Wholesome Foods : A Review. *Comprehensive Reviews in Food Science and Food Safety*, 10(3), 169-182. <https://doi.org/10.1111/j.1541-4337.2011.00148.x>
- Chiffolleau, Yuna, Anaïs Echchatbi, Johanne Rod, Lucille Gey, Grégori Akermann, Dominique Desclaux, Gwenaëlle Jard, et al. 2021. « Quand l'innovation sociale réoriente l'innovation technologique dans les systèmes agroalimentaires : le cas des chaînes locales autour des blés ». *Innovations* N°64 (1): 41.
- Code rural et de la pêche maritime, Sous-section 2 : contingents et droit de mouture, Article D666-25 (2007). URL : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071367/LEGISCTA000020430361/2020-11-07](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071367/LEGISCTA000020430361/2020-11-07)

- Compagnone, C. (2019). Sociologie des changements de pratiques en agriculture : L'apport de l'étude des réseaux de dialogues entre pairs. Quae.
- Compagnone, C., Lamine, C., & Dupré, L. (2018). La production et la circulation des connaissances en agriculture interrogées par l'agro-écologie. De l'ancien et du nouveau. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 12(12-2).
- Coop de France Alpes Méditerranée, « Transition Agro-écologique – les solutions coopératives », p.8
- Darré, J. P. (1996). *L'invention des pratiques dans l'agriculture : vulgarisation et production locale de connaissance*. Karthala Editions.
- Deleuze, G. (1992) 'What is a dispositif?', in T. J. Armstrong (ed.) *Michel Foucault: philosopher*, New York: Routledge, 159–68.
- Demay, C. (9 mars 2020). *Les pesticides causeraient des dommages irréversibles sur le cerveau des abeilles*. actu.fr. URL : [https://actu.fr/societe/les-pesticides-causeraient-dommages-irreversibles-sur-cerveau-abeilles\\_32044144.html](https://actu.fr/societe/les-pesticides-causeraient-dommages-irreversibles-sur-cerveau-abeilles_32044144.html)
- Demeulenaere, É., & Goulet, F. (2012). *Du singulier au collectif*. Terrains travaux, (1), 121-138.
- Devienne, S. (2018). Les révolutions agricoles contemporaines en France. In G. Chouquer & M.-C. Maurel, *Les mutations récentes du foncier et des agricultures en Europe* (p. 25-52). Presses universitaires de Franche-Comté.
- Dion, C. (2018), *Petit manuel de résistance contemporaine*. Actes Sud.
- Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France. (Septembre 2014). *Paris et l'agriculture francilienne*. URL : [https://www.prefectures-regions.gouv.fr/content/download/13262/91786/file/paris\\_et\\_agriculture\\_francilienne.pdf](https://www.prefectures-regions.gouv.fr/content/download/13262/91786/file/paris_et_agriculture_francilienne.pdf)
- Doré, T. (2017) Développement coopératif et agroécologie, quelles convergences ? *Les cahiers du développement coopératif*, 2, 15-16
- Doussinault G. 1995. Cent ans de sélection du blé en France et en Belgique. Quel avenir pour l'amélioration des plantes ? Aupelf-Uref, Paris, pp 3-8.
- FAO. (22 février 2019). *The biodiversity that is crucial for our food and agriculture is disappearing by the day*. Food and Agriculture Organization of the United Nations. URL: <https://www.fao.org/news/story/en/item/1180463/icode/>

- Foucault, M. (1994) « Le jeu de Michel Foucault » in Foucault M., *Dits et Écrits, III*, Paris, Gallimard, pp. 298-329.
- Foucault, M. (1975) *Surveiller et punir : naissance de la prison*, New York.
- Geels, F.W. and Kemp, R. 2012. « The multi-level perspective as a new perspective for studying socio-technical transitions ». pp. 49-65. In : Geels, F.W., Kemp, R., Dudley, G. and Lyons, G. (eds.). 2012. *Automobility in Transition? A Socio-Technical Analysis of Sustainable Transport*. Routledge. New York. pp. 49-79
- Gillerot A., Jeanneaux P., Polge E., (2022), *Articuler changements de pratiques agricoles et valorisation économique pour la transition agroécologique des fermes : le rôle levier de l'organisation collective des agriculteurs autour de filières territoriales*, 16èmes Journées de Recherches en Sciences Sociales, Clermont-Ferrand
- Gnaba Abdallah. (2011). *Anthropologie des mangeurs de pain*. Edition l'Harmattan, Horizons anthropologiques.
- Gillerot, A., Jeanneaux, P., Polge, E. (2022) *Articuler changements de pratiques agricoles et valorisation économique pour la transition agroécologique des fermes : le rôle levier de l'organisation collective des agriculteurs autour de filières territoriales. 16èmes Journées de Recherches en Sciences Sociales, Clermont-Ferrand, 15 et 16 décembre 2022*
- Goulet, F., & Chiffolleau, Y. (2006). *Réseaux d'agriculteurs autour de l'agriculture de conservation en France : Echanges de savoirs et identités*. CIHEAM-IAMZ.
- Goulet, F., Pervanchon, F., Conteau, C., & Cerf, M. (2008). Les agriculteurs innovent par eux-mêmes pour leurs systèmes de culture. R. Reau et T. Doré, *Systèmes de culture innovant et durables*. Dijon, Educagri éditions, 5369.
- Graines Bio des Savoie (2021), Charte éthique
- Hardy, N. (2015). Alea Capta Est : Foucault's Dispositif and Capturing Chance. *Foucault Studies*, 191-216.
- Harchaoui, S., & Chatzimpiros, P. (2019). Energy, Nitrogen, and Farm Surplus Transitions in Agriculture from Historical Data Modeling. France, 1882–2013. *Journal of Industrial Ecology*, 23(2), 412-425.

- Henninger, M.-C., Barraud-Didier, V. (2009). Quelle implication des adhérents de coopératives agricoles dans le nouveau paradigme coopératif. *XXème Congrès de l'AGRH*, Sep 2009, Toulouse, France. pp. 1-15.
- Hills, Karen M., Jessica R. Goldberger, and Stephen S. Jones. 2013. « Commercial Bakers and the Relocalization of Wheat in Western Washington State ». *Agriculture and Human Values* 30 (3): 365-78.
- Illich I. (1973) *La convivialité*. Seuil
- IPES-Food et Global Alliance for the Future of Food (Octobre 2017). *Alimentation et santé : Décryptage. Un examen des pratiques, de l'économie politique et des rapports de force pour construire des systèmes alimentaires plus sains*. URL : [https://www.ipes-food.org/\\_img/upload/files/FoodHealthNexus\\_Report\\_French%281%29.pdf](https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/FoodHealthNexus_Report_French%281%29.pdf)
- INRAE et Biocivam de l'Aude (2022), Gluten : quels mythes, quelles réalités? Webinaire d'échange autour de résultats issus de recherches participatives sur le gluten. URL : <https://www.inrae.fr/evenements/gluten-quels-mythes-quelles-realites>
- Kantar (2021). *Baromètre 2021 des circuits courts*.
- Kemp, R., Schot, J. and Hoogma, R. (1998) Regime Shifts to Sustainability through Processes of Niche Formation: The Approach of Strategic Niche Management. *Technology Analysis & Strategic Management*, 10, 175-198.
- Koch, D., Lu, C., Fisker-Andersen, J., Jolley, L., & Fenske, R. A. (2002). Temporal association of children's pesticide exposure and agricultural spraying: Report of a longitudinal biological monitoring study. *Environmental Health Perspectives*, 110(8), 829-833.
- Lafleur, S. (2015). Foucault, la communication et les dispositifs. *Communication. Information médias théories pratiques*, vol. 33/2, Article 33/2.
- Lamine Claire, Meynard Jean Marc, Bui Sibylle, Messean Antoine. Réductions d'intrants : des changements techniques, et après ? Effets de verrouillage et voies d'évolution à l'échelle du système agri-alimentaire. *Innovations Agronomiques*, INRA, 2010, 8, pp.121-134.
- Lanzi, F., Maréchal, K. (2022), Renforcer la viabilité des circuits courts via un processus de structuration inter-organisationnel : une analyse du Collectif 5C, *Economie Rurale*, 382 : 57-78.



- Le Velly Ronan. Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : une promesse de différence. Transvalor - Presses des Mines, 200 p., 2017, Sciences Sociales, 978-2-35671-443-5.
- Mäder, P., Fließbach, A., Oberholzer, H.-R., Gunst, L. (2007). Soil organic matter and biological soil quality indicators after 21 years of organic and conventional farming. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 118(1), 273–284.
- Malassis, L. (1994) *Nourrir les hommes*. Flammarion
- Maréchal, K., Plateau, L., & Holzemer, L. (2019). La durabilité des circuits courts, une question d'échelle ? L'importance de court-circuiter les schémas classiques d'analyse. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 367, Article 367.
- Mazoyer, M., & Roudart, L. (2002). *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*. Seuil.
- Mendras, H. (1958) *La fin des paysans*. Actes Sud
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (Décembre 2022). *Le secteur agricole et forestier est à la fois émetteur et capteur de gaz à effet de serre*. URL : <https://agriculture.gouv.fr/infographie-le-secteur-agricole-et-forestier-la-fois-emetteur-et-capteur-de-gaz-effet-de-serre>
- Paré, F. (2003). *Responsabilité citoyenne et respect de la vie : les passages obligés de la sécurité alimentaire*. Les cahiers du 27 juin. Volume 1, numéro 1.
- Pielke, R., & Linnér, B.-O. (2019). From Green Revolution to Green Evolution: A Critique of the Political Myth of Averted Famine. *Minerva*, 57(3), 265–291.
- Plateau, Lou, Laurence Roudart, Marek Hudon, and Kevin Maréchal. 2021. « Opening the Organisational Black Box to Grasp the Difficulties of Agroecological Transition. An Empirical Analysis of Tensions in Agroecological Production Cooperatives ». *Ecological Economics* 185 (juillet): 107048.
- Plateau, L., Holzemer, L., Nyssens, T., Maréchal, K. (2016), La filière céréales – meunerie – boulangerie in *Analyse dynamique de la durabilité vécue et mise en œuvre par les acteurs des circuits courts*, Rapport de recherche, CEESE-ULB.
- Raimbert, C., & Raton, G. (2021). Collectifs logistiques et territoires dans les circuits courts alimentaires de proximité : la robustesse de la coopération analysée au prisme des

communs , *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 12, n°1 | Mai 2021, mis en ligne le 26 mai 2021, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/18754>

Ramsayer Johan, Sicard Delphine. Explorer et conserver la diversité de la flore des levains, un potentiel en boulangerie. *Innovations Agronomiques*, 2015, 44, pp.45-54.

Reboud, S., & Tanguy, C. (2022). L'innovation ordinaire d'un produit du quotidien : L'exemple du pain. *Technologie et innovation*, 7(1).

Rémésy, C., Leenhardt, F., Fardet, A., 2015. Donner un nouvel avenir au pain dans le cadre d'une alimentation durable et préventive. *Cah. Nutr. Diététique* 50, 39–46.

Rémésy, C., & Leenhardt, F. L'amélioration de la valeur nutritionnelle des pains bio. URL : <https://www.doc-developpement-durable.org/file/Fabrications-Objets-Outils-Produits/boulangerie-Pains/qualite-nutrition--pains-bio-cplt-remesy.pdf>

Rey-Valette, H., & Mathé, S. (2012). L'évaluation de la gouvernance territoriale. Enjeux et propositions méthodologiques: *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, décembre*(5), 783-804.

Rizzello Carlo G., De Angelis Maria, Di Cagno Raffaella, Camarca Alessandra, Silano Marco, Losito Ilario, De Vincenzi Massimo, De Bari Maria D., Palmisano Francesco, Maurano Francesco, Gianfrani Carmen, and Gobbetti Marco, (2007), Highly Efficient Gluten Degradation by Lactobacilli and Fungal Proteases during Food Processing: New Perspectives for Celiac Disease. *Applied and environmental microbiology*. p. 4499-4507

Sacchi, G., Belletti, G., Biancalani, M., Lombardi, G., & Stefani, G. (2019). The valorisation of wheat production through locally-based bread chains : Experiences from Tuscany. *Journal of Rural Studies*, 71, 23-35.

Sapone, A., Bai, J. C., Ciacci, C., Dolinsek, J., Green, P. H., Hadjivassiliou, M., Kaukinen, K., Rostami, K., Sanders, D. S., Schumann, M., Ullrich, R., Villalta, D., Volta, U., Catassi, C., & Fasano, A. (2012). Spectrum of gluten-related disorders : Consensus on new nomenclature and classification. *BMC Medicine*, 10, 13.

Schot, J.W. and Geels, F.W. (2008) Strategic Niche Management and Sustainable Innovation Journeys: Theory, Findings, Research Agenda, and Policy. *Technology Analysis and Strategic Management*, 20, 537-554.

- Schott, C., Mignolet, C., & Puech, T. (2018). Dynamiques passées des systèmes agricoles en France : une spécialisation des exploitations et des territoires depuis les années 1970. *Fourrages* n°235, 153-161.
- Silva-Castañeda, L., & Trussart, N. (2016). Sustainability standards and certification : Looking through the lens of Foucault's *dispositif*. *Global Networks*, 16(4), 490-510.
- Solagro. (Janvier 2014). *Afterres2050 : un scénario soutenable pour l'agriculture et l'utilisation des terres en France à l'horizon 2050*. URL : <https://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/Afterres2050-Web.pdf>
- Stassart, P. M., Baret, P., Grégoire, J.-C., Hance, T., Mormont, M., Reheul, D., Stilmant, D., Vanloqueren, G., Visser, V.(s. d.). L'agroécologie : Trajectoire et potentiel Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables. In *Agroécologie entre pratiques et sciences sociales*, Educagri éditions
- Terrieux, A., Gafsi, M., Fiaschi, H., & Mondy, B. (2019). 20 ans après: L'adaptation de organisations collectives d'agriculteurs pour la transformation et la vente directe. *13<sup>ème</sup> Journées de Recherches en Sciences Sociales*.
- Terrones Gavira, F., & Burny, P. (Février 2012). Évolution du marché mondial du blé au cours des cinquante dernières années. In *Livre Blanc « Céréales »*. ULg Gembloux Agro-Bio Tech et CRA-W Gembloux.
- Van Dam, D., & Visser, M. (2018). Recherche et collectifs agro-alimentaires : Vulnérabilité et tensions. *Pour*, 234235(2), 163-170.
- Van Dam, D., Lagneaux, S., Nizet, J., & Streith, M. (2017) *Les collectifs en agriculture bio – entre idéalisation et réalisation*, Educagri éditions
- Waridel, L. (2003). *L'envers de l'assiette et quelques idées pour la remettre à l'endroit*. Éditions Écosociété et Environnement Jeunesse, 173 p.
- Wigle, D. T., Turner, M. C., & Krewski, D. (2009). A systematic review and meta-analysis of childhood leukemia and parental occupational pesticide exposure. *Environmental Health Perspectives*, 117(10), 1505-1513.

## Annexes

### Annexe 1 : Guide d'entretien individuel pour les membres de GBDS

#### Guide d'entretien – Etape 1

Thèmes	Temps app.	Questions initiales + Questions de relance	Notes	Ce que je cherche comme infos
Vous : évolution de l'activité et motivations pour rejoindre le collectif	1/6è 10mn	<p>Est-ce que vous pourriez vous présenter, m'expliquer un peu votre activité, et ce qui vous a amené à faire ce que vous faites aujourd'hui ?</p> <p>RELANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle part de vos produits dépend de la filière ? (agri : % des produits transformés via la filière / boul : % des produits finaux issus)</li> <li>• Si boulanger : quel genre de clients est-ce que vous avez ? Est-ce que vous essayez de répondre à une attente de leur part par exemple ?</li> <li>• Si agri : à qui est-ce que vous vendez votre production, et est-ce que leurs attentes ont un gros impact sur votre activité ? Quelles sont vos productions ? Est-ce que ça a évolué dans le temps ?</li> <li>• Qu'est-ce qui vous a motivé à changer ?</li> <li>• Qu'est-ce qui vous motive à faire du blé paysan/ou bio ?</li> </ul>		<p>Historique rapide de l'activité de l'acteur</p> <p>Motivations initiales ?</p>

<p>Le dispositif : historique Emergence du collectif et/puis du dispositif</p> <p>Puis évolution, trajectoire,</p>	<p>2/6è 20mn</p>	<p><b>Est-ce que vous pourriez m'expliquer l'histoire du dispositif (G bio des S, G de l'A...)?</b></p> <p>RELANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contexte de création : qui, comment ? Quels étaient les motivations initiales (pour quoi faire ?) ?</li> <li>• Est-ce qu'il y a des éléments particuliers qui ont facilité ce lancement ?</li> <li>• Quelle a été votre place dans le développement du dispositif ?</li> <li>• Comment ça s'est développé ensuite ? Est-ce qu'il y a eu des moments particulièrement importants ?</li> <li>• Est-ce que vous avez envie que le dispositif se transforme dans une direction particulière ?</li> </ul>		<p>Quels acteurs ? Quels moments clefs ? Ressources mobilisées ? Opportunités saisies ?</p>

Le dispositif actuellement : fonctionnement, structure	2/6è 20mn	<p><b>Aujourd’hui, comment est-ce que vous êtes organisés ?</b></p> <p>RELANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• C’est-à-dire, comment se sont faits les choix : sur des thématiques comme les produits concernés par le dispositif ; le mode de meunerie ; le prix ?</li> <li>• Est-ce que vous avez des réunions régulières organisées ?</li> <li>• Quels sont les membres ? Est-ce qu’il y a des gens qui sont exclus, ou bien qui ne pourront probablement jamais rentrer ? (agri conventionnels, meuniers... C’est quoi votre point de vue sur eux ?)</li> <li>• Comment sont répartis les rôles ?</li> <li>• Comment vous fonctionnez en termes logistique ?</li> </ul>		<p>Membres actuels, membres possibles, membres exclus.</p> <p>Fonctionnement de la gouvernance du groupe : réunions ? Rôles ?</p> <p>Exemples de choix réalisés</p>
Différences par rapport aux filières « conventionnelles »	1/6è 10mn	<p><b>Si vous n’aviez pas été dans {G bio des S / G de l’A}, vous auriez fait quoi ? En termes de logistique par exemple ?</b></p> <p>RELANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• C’est quoi une organisation « conventionnelle » pour le blé, selon vous ? Et en quoi votre groupe est différent ?</li> </ul>		

## ETAPE 2 : Boussole transversale de viabilité

Thèmes	Temps app.	Questions initiales +Questions de relance	Notes	Ce que je cherche comme infos
<p>Aspirations, objectifs, valeurs</p> <p>Pourquoi faire ce travail ?</p>		<p><b>Maintenant, si ça te convient j'aimerais qu'on aille sur quelque chose d'un peu plus personnel et intérieur :</b></p> <p>Pour quelles raisons est-ce que tu fais ce que tu fais, c'est-à-dire quels sont tes objectifs concrets, mais aussi tes valeurs, tes aspirations ?</p> <p>RELANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En termes de qualité de vie ? (connexion à la nature, plaisir, intérêt intellectuel, diversité des activités...)</li> <li>• En termes de qualité du travail (temps de travail, pénibilité, revenu)</li> <li>• En termes d'autonomie (Energie, matériel, alim, commerciale, fi, hiérarch, information...)</li> <li>• En termes de sens, d'engagement (écosystèmes, biodiv, prod d'alim sains, équité, implication locale...)</li> <li>• <b>Et GBdS dans tout ça, c'est quoi les valeurs et les objectifs selon toi ?</b></li> </ul>		<p>Connaître ses valeurs, ses objectifs, ce qui fait sens</p> <p>Avoir aussi un focus sur son impression sur les valeurs et objectifs du collectif</p>
<p>Pratiques</p>		<p><b>Maintenant, on va essayer de lister les pratiques de Graines bio des Savoie, et tes pratiques en lien avec le collectif, uniquement sur les aspects de gouvernance.</b></p> <p>Gouvernance = manière de travailler ensemble, de prendre des décisions, de gérer les tâches au quotidien et de faire circuler l'information...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de décision : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ consensus/consentement/vote majorité ?...</li> <li>○ D'où émanent les propositions ?</li> </ul> </li> </ul>		

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Y a-t-il des sous-groupes de réflexion ?</li> <li>○ Un contexte cadré pour ça ?</li> <li>● Rôles, tâches, information <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Quelles sont tes tâches à toi ? (CA ?)</li> <li>○ Les tâches de ceux au CA, pas au CA</li> <li>○ Quelles infos circulent, ou ne circulent pas</li> </ul> </li> <li>● Orga de réu <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dans quels cas on déclenche réu ?</li> <li>○ Quelles réus sont régulières ?</li> <li>○ Des moments informels avec impact ?</li> </ul> </li> <li>● Contrôle/Surveillance/Sanctions <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Est-ce qu'il y a des mécanismes de contrôle ? De surveillance ?</li> <li>○ Des sanctions existent ? Appliquées?</li> </ul> </li> <li>● + évolution de la gouvernance dans le temps ?</li> </ul>		
<p>Impact des pratiques sur les valeurs, objectifs, aspirations</p> <p>Et adaptations possibles, souhaitables</p>		<p>Positif négatif neutre ?</p> <p>Est-ce qu'il y a des choses que tu voudrais changer dans la gouvernance du collectif ?</p>		



## Annexe 2 : tableau pour la boussole de viabilité

Aspirations/valeurs/objectifs →	
Pratiques ↓	

## Annexe 3 : Exemples de valeurs, pour illustrer et aider les interviewé·es au début du travail sur la boussole de viabilité



#### **Annexe 4 : Retranscription des entretiens**

Cliquer sur le lien ci-dessous pour les demander par mail, afin d'économiser du papier.

[https://drive.google.com/drive/folders/1AxWXiTAbi-dNUpm897\\_V5V8gcnEvGtkf?usp=sharing](https://drive.google.com/drive/folders/1AxWXiTAbi-dNUpm897_V5V8gcnEvGtkf?usp=sharing)

En cas de besoin, me contacter : bastienroca78@gmail.com